



No. 181
Janvier 1939

L'EGYPTE CONTEMPORAINE

LE CAIRE

Revue de la Société Fouad 1^{er}
d'Économie Politique
de Statistique et de Législation

XXX^e ANNÉE



LE CAIRE
IMPRIMERIE NATIONALE, BOULAC
1939

Prix P.T. 20

Les numéros non réclamés par les Membres et Abonnés dans le délai d'un mois à partir de la date de leur publication, ne leur seront remis que contre paiement du prix.

Les opinions émises par les collaborateurs n'engagent pas la responsabilité de la Société.

La reproduction et la traduction des articles publiés dans la présente Revue sont interdites, sans autorisation préalable de la Société.

Tout manuscrit remis à "L'Égypte Contemporaine" devient la propriété de la Société.

SOMMAIRE :

Par traduction ou correspondance page et back cover

ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET JURIDIQUES.

	Page
Cette des Membres	v-xxv
Dr. I. G. LEVI.—Le poids du capitalisme	1-31
G. DAVILLAC.—Les expéditions d'immigrants et de crédits dirigés	37-74
M. EMILE TAYLOR.—Sur l'intervention et la tierce opposition devant la juridiction des arbitres	75-81
CHARLES ISSAWI.—Double taxation et mirage	82-87

ACTUALITÉS.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS.—EMILE JAMES.—"Le Socialisme" par Ludwig von Mises ; "Capitalisme et Circulation de Travail" par François Perroux ; "La crise du capital" par Joseph Chamberlain ; "La doctrine néo-socialiste" par Maurice Bouthier ; "Essai et modèles de capitalismes" par Bernard Lavigne.—BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL.—Revue Internationale de l'Indépendance du Travail

L'ÉGYPTÉ CONTEMPORAINE

REVUE

DE LA SOCIÉTÉ FOUAD 1^{er} D'ÉCONOMIE POLITIQUE
DE STATISTIQUE ET DE LÉGISLATION

TOME TRENTIÈME

1939



LE CAIRE
IMPRIMERIE NATIONALE, BOULAC
1939



L'ÉGYPTE CONTEMPORAINE

REVUE

DE LA SOCIÉTÉ FOUAD 1^{er} D'ÉCONOMIE POLITIQUE,
DE STATISTIQUE ET DE LÉGISLATION

*La reproduction et la traduction des articles publiés
dans la présente Revue sont interdites,
sauf autorisation préalable de la Société.*

LISTE DES MEMBRES

Les Membres dont les adresses ne sont pas exactement indiquées sur la liste suivante sont priés d'en informer le Secrétariat de la Société (Avenue de la Reine Nasli, No. 16). Ceux dont les adresses ne sont pas suivies du nom de la ville résident au Caire.

MEMBRES DONATEURS

- | No.
d'inscrip-
tion | |
|---------------------------|--|
| 362 | Alexandria Pressing Company, B.P. N° 867 (Alexandrie). |
| 338 | Banque Belge et Internationale en Egypte, Rue Kasr-el-Nil, N° 45. |
| 315 | Banque d'Athènes, Rue Cheikh Aboul Sebaz, N° 17; B.P. N° 598. |
| 552 | Banque Misr, Rue Emad-el-Dine, N° 18. |
| 278 | Banque Ottomane, Rue El-Manakh. |
| 26 | Barclay's Bank Ltd., Rue Kasr-el-Nil; B.P. N° 157. |
| 190 | Cairo Electric Railways and Heliopolis Oases Company Ltd., Boulevard Abbas, Héliopolis. |
| 330 | Compagnie Centrale d'Eclairage et de Chauffage par le gaz, Rue Sidi el-Metwally; B.P. N° 241 (Alexandrie). |
| 306 | Compagnie Centrale d'Eclairage et de Chauffage par le gaz, Rue Aboul-Ela; B.P. N° 48. |
| 260 | Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez, Rue El-Ibrahimy, N° 6, Kasr-el-Doubara; B.P. N° 2129. |
| 231 | Comptoir National d'Escompte de Paris, Rue Chérif Pacha, N° 11; B.P. N° 593 (Alexandrie). |
| 549 | Cornica & Cie (P.), Rue Soliman Pacha, N° 26. |
| 239 | Crédit Agricole d'Egypte, Rue Gamah Charhaz. |
| 223 | Crédit Foncier Egyptian, Rue Manakh, N° 14; B.P. N° 141. |
| 344 | Crédit Lyonnais, Rue Chérif Pacha, N° 4 (Alexandrie). |
| 434 | Egyptian General Omnibus Cy. S.A.E., Rue Kasr-el-Nil N° 22, B.P. N° 717. |
| 259 | Egyptian Salt and Soda Company, Rue Fouad Ier, N° 1, (Alexandrie). |

No.
d'inscrip-
tion

- 361 Land Bank of Egypt, Rue Toussoum Pacha, N° 6; B.P. N° 614. (Alexandrie).
- 224 National Bank of Egypt, Rue Kour-el-Nil; B.P. N° 671.
- 132 S. & S. Sednoui & Co. Ltd., Midan El-Kharandar.
- 297 Shell Company of Egypt, Shell House, Rue Chérifain; B.P. N° 228.
- 87 Société Anonyme Egyptienne d'Assurances "Al Chark," Place Soliman Pacha, N° 2.
- 89 Société Anonyme de Nettoyage et de Pressage de Coton, B.P. N° 1855 (Alexandrie).
- 295 Société Anonyme des Eaux du Caire, Rue Foum el-Tera el-Boulakieh; B.P. N° 55.
- 264 Société Anonyme des Presses Libres Egyptiennes, Rue Chérif Pacha, N° 6; B.P. N° 786 (Alexandrie).
- 392 Société Anonyme des Tramways du Caire, Boulevard Maspéro; B.P. N° 254.
- 402 Société Anonyme de Wadi Kom Ombo, Rue Cheikh Aboul-Sebaa, N° 17; B.P. N° 738.
- 101 Société de Ciment Portland de Helouan, Rue Fouad Ier, N° 21.
- 162 Société Egyptienne des Ciments Portland Tourah, Tourah.
- 154 Société Générale des Sucreries et de la Raffinerie d'Egypte, Rue Cheikh Aboul-Sebaa, N° 12; B.P. N° 763.
- 387 Société Royale d'Agriculture, B.P. N° 63, Guinch.
- 238 Socony-Vacuum Oil Company, Rue Ibrahim Pacha, N° 62.

MEMBRES HONORAIRES

- 109 Léonard de Bellefontais (Maurice), Ancien Secrétaire Général de la Société Fouad Ier d'Economie Politique, de Statistique et de Législation; Les Peyroux, par Villemaur (Haute Garonne).
- 203 Germain Martin, Ancien Ministre, Rue du Bus, N° 1 (Paris).
- 51 Fiola Caselli (Edouardo), Ancien Président de la Société Fouad Ier d'Economie Politique, de Statistique et de Législation, Conseiller à la Cour de Cassation; Rue Ludovici, N° 35. (Rome).
- 50 Wathélet (Jules), Ancien Secrétaire Général de la Société Fouad Ier d'Economie Politique, de Statistique et de Législation, Avenue Les Errera, N° 32 (Bruxelles).

MEMBRES TITULAIRES

No.
d'inscrip-
tion

- 363 Abaza (Abd el-Hamid Bey), *Sénateur, Rue Ghayass-El Dine N° 6, Zamalek.*
- 449 Abaza Pacha (S.E. Fouad), *Directeur Général de la Société Royale d'Agriculture; B.P. N° 63, Guich.*
- 120 Abbas Sid Ahmed Bey, *Gouverneur du Canal (Port Said).*
- 301 Abd el-Aziz Biblanoui, *avocat, Contentieux du Ministère de l'Intérieur, Rue Ismet Pacha N° 3, Matarich.*
- 82 Abd el-Aziz Fahmy Pacha (S.E.), *Ancien Ministre d'Etat, Rue Boutros Pacha Ghali N° 18, Héliopolis.*
- 106 Abd el-Aziz Sa'ry, *Directeur au Département des Taxes (Port Said)*
- 28 Abd el-Fattah el-Sayed Bey, *Conseiller à la Cour de Cassation.*
- 317 Abd el-Fattah Yehia Pacha (S.E.), *Ministre des Affaires Étrangères, Rue Ebn Zing, Zamalek.*
- 124 Abd el-Hadi Ahmed, *avocat, Contentieux des Affaires Judiciaires Indigènes.*
- 569 Abd el-Hakim Farrag, *avocat, Contentieux du Ministère de l'Agriculture, Rue Soliman Pacha.*
- 318 Abd el-Hakim el-Rifat, *docteur en droit, Chargé de Cours à la Faculté de Droit.*
- 305 Abd el-Hamid Badawi Pacha (S.E.), *Conseiller Royal; Président du Comité du Contentieux de l'Etat.*
- 580 Abd el-Hamid Fahim Bey, *Directeur du Service des Règlements, Ministère de l'Intérieur.*
- 235 Abd el-Hamid Loutfi Bey, *avocat, Rue El-Maghraby, N° 21.*
- 424 Abd el-Kader Abd el-Razak Bey, *Conseiller Royal adjoint, Contentieux du Ministère de l'Intérieur.*
- 200 Abd el-Moneim Riad, *Professeur à l'Université Egyptienne, Rue Amroussi N° 4, Héliopolis.*
- 249 Abd el-Rahman Rida Pacha (S.E.), *Rue du Khédive Ismail, N° 135, Guich.*
- 68 Abd el-Rahim Ghoneim, *avocat, Contentieux des Affaires Judiciaires Indigènes.*
- 293 Abd el-Salam Zohni Bey, *Conseiller à la Cour d'Appel Mixte (Alexandrie).*
- 551 Abdul Medjid Salman, *Rue Ragheb, N° 29, Héliopolis.*

No.
d'inscrip-
tion

- 43 Abet (G.), avocat, *Rue Soliman Pacha, N° 14.*
- 135 Abner (Moïse), avocat, *Harat el Sioufi N° 4; B.P. N° 229.*
- 291 Aboul (A.), *Villino Speranza, Via Claudio Monteverde, N° 14, Quartiere Pinciano, (Rome).*
- 351 Aboul Fetouh (Ismail), *Substitut au Parquet Mixte.*
- 207 Adda (Charles), avocat, *Rue Kasr-el-Nil, N° 17.*
- 389 Adda (Joseph D.), *B.P. N° 1057 (Alexandrie).*
- 149 Adda (René), avocat, *Rue Kasr-el-Nil, No. 17.*
- 555 Adès (Clement N.), *Rue Ismaïl Pacha, N° 20, Garden City; B.P. N° 342.*
- 554 Adès (Gaston N.), *Rue Ismaïl Pacha, N° 20, Garden City; B.P. N° 342.*
- 430 Adler (Richard), *Conseiller à la Banque Misr, Rue Emad-el-Dine, N° 18.*
- 257 Afif (Taha) *Inspecteur du Registre du Commerce, Ministère du Commerce et de l'Industrie.*
- 271 Aghazarm (Jacques), avocat, *Rue El-Adel Abou Bakr, Zamalek.*
- 251 Ahmed Aly Pacha (S.E.), *Ancien Ministre; Rue El-Madrassa, N° 2, Mounira.*
- 218 Ahmed Fahmi Beheri, avocat, *Contentieux du Ministère des Communications.*
- 455 Ahmed Handy Seif el Nasr Pacha (S.E.), *Ancien Ministre Rue El-Khrou Pacha, Héliopol.*
- 492 Ahmed Helmy Bey, *Juge au Tribunal Mixte (Mansourah).*
- 530 Ahmed Kamel Pacha (S.E.), *Ancien Ministre; Rue du Khédive Ismaïl, N° 147.*
- 381 Ahmed Kamel Mohammed Bey, *Ancien Conseiller à la Cour d'Appel Indigène, Villa Comelia, Rue El Motaria, Zeitoun.*
- 525 Ahmed Loutfi el-Sayed Pacha (S.E.), *Ancien Ministre d'Etat; Rue Nubar, N° 3, Héliopolis.*
- 541 Ahmed Mandouh Mouré Bey, *Directeur des Impôts sur le revenu, Rue Soliman Pacha N° 27.*
- 574 Ahmed Mohammed Hassan Bey, *Conseiller à la Cour d'Appel Mixte (Alexandrie)*
- 533 Ahmed Mohammed Hassanein Pacha (S.E.), *Premier Chambellan de S.M. le Roi, Palais d'Abdine.*
- 81 Ahmed Mohammed Ibrahim (Dr.), *Professeur à la Faculté de Commerce, Rue Cléopâtre No 3, Héliopolis*

No.
d'inscrip-
tion

- 160 Ahmed Mohammed Khachaba Pacha (S.E.), *Ministre de la Justice ; Médi.*
- 254 Ahmed Mokhtar Bakhit Bey, *Conseiller Royal, Rue Selim Aouf, N° 71, Zeitouna.*
- 445 Ahmed Naguib el-Hilsly Bey, *Ancien Ministre; Rue N° 11 Issm. N° 35, Médi.*
- 2 Ahmed Niazi, *Premier Substitut au Contentieux de l'Etat (Alexandrie).*
- 252 Ahmed Raheed Bey, *juge, San Stefano, Ramsak.*
- 564 Ahmed Safwat Bey, *Conseiller à la Cour d'appel, Boulevard Fouad Ier, N° 177.*
- 181 Alexander (A.), *avocat, Shell House, Rue Chérifain No. 4.*
- 193 Allam Mohammed Bey, *Directeur du Crédit Foncier Agricole d'Egypte, Rue Gasmeh Charkass.*
- 178 Aly El-Chamou Pacha (S.E.), *Ancien Ministre; Rue Ramsak, N° 13, Héliopolis.*
- 196 Aly Haidar Bey Hegazi, *Conseiller à la Cour de Cassation, Rue Td El-Kebir No. 5, Héliopolis.*
- 46 Aly Ibrahim Baghdadi, *Assoc. au Contentieux du Ministère des Communications.*
- 560 Aly Shukry Bey, *Directeur de la Comptabilité, Ministère des Wakfs.*
- 358 Aly Zaki el-Orabi Pacha (S.E.), *Ancien Ministre, Midan Abd El Moneim Guirah.*
- 255 Amin Anis Pacha (S.E.), *Ancien Ministre; Rue Néfiche, N° 6, Héliopolis.*
- 386 Ancona (Isaac), *Expert Syndic, Rue Bachler, N° 4; B.P. N° 1346.*
- 164 Anthony (H. M.) c.m.m., *Rue Izet Pacha, Materich.*
- 19 Arancio-Ruiz (V.), *Professeur à l'Université Egyptienne.*
- 180 Arida (Fouad), *Substitut au Contentieux de l'Etat (Alexandrie).*
- 417 Ascaros (Fouad), *Avocat au Contentieux de l'Etat (Alexandrie).*
- 185 Asfar (Gabriel), *avocat, Rue Kazz-el-Nal, N° 34.*
- 153 Aura (Bichara), *avocat, Sous-Chef du Contentieux de la Banque Miaz, Rue Douabek, N° 19.*
- 441 Autrand (Louis), *Société Générale des Sucreries et de la Raffinerie d'Egypte; B.P. N° 763.*
- 8 Avigdor (S.), *Inspecteur en Chef du Crédit Foncier Egyptien Rue Fouad El Aouf N° 159, Zamalek.*

No.
d'inscrip-
tion

- 215 Awad Pacha (S.E. Elias), avocat, *Rue Mohamed Marhar Pacha Zamalek.*
- 275 Ayacha (Elias Rousphall), *Substitut au Contentieux du Ministère des Finances.*
- 382 Ayacha (Georges Rousphall), *Substitut au Contentieux du Ministère des Travaux Publics.*
- 309 Ayoub Bey (Charles), *Substitut au Contentieux de l'Etat (Alexandrie).*
- 485 Aziz Mikhaïl Gabrieli, *Control of Government Staff, Ministère des Finances.*
- 204 Azia (Philippe), avocat, *Rue Seif el-Dine el-Mahrani, N° 10.*
- 53 Bahari (Tewfik), *Directeur de l'Union Foncière d'Egypte, Rue Chéikh Aboul-Schou, N° 8.*
- 340 Bakhoun Fahim, avocat, *Rue Desir-el-Banat, N° 4.*
- 217 Barrada Bey, (Ahmed Naguib), avocat, *Rue El Mansakh N° 1.*
- 110 Barsoum Bey (Kamel), rentier, *Rue Madabegh, N° 28.*
- 83 Bechmann (H. G.), *Juge au Tribunal Mixte, Rue Saraya el-Kobza, N° 11, Kasr-el-Doubara.*
- 517 Bestavros (Charles), avocat, *Rue de la Reine Nazli, N° 77.*
- 148 Biagiotti (Ferdinand), avocat, *Rue El Fadl, N° 7; B.P. N° 142.*
- 90 Blanchard (Georges), *Rue Philippe du Roule, N° 5 (Paris).*
- 510 Blarionx (B). *Secrétaire de la Fédération Egyptienne des Industries, Rue Monseigneur Se ara No 7, Zamalek*
- 426 Böhm (A. R.), Ingénieur, *Rue No 79, N° 17 Maadi.*
- 324 Boulad (Emile J.), avocat, *Midan Ibrahim Pacha, N° 2; B.P. N° 149.*
- 453 Bourkser (D.), docteur en droit, *"National Bank of Egypt."*
- 237 Bayé (A. J.), *Directeur de l'Ecole Française de Droit, Rue Mourira.*
- 67 Braun (Fernand), avocat, *Avenue de la Grande Armée, N° 14 (Paris).*
- 539 Bresciani-Tarroni (C.) *Professeur à la Faculté de Droit, Rue Nabatat, N° 6, Garden City.*
- 251 Bussard (Eugène), *Rue Tschotamar, N° 6.*
- 108 Carlimenos (Stavros), avocat, *Rue Chassaby Pacha, N° 6.*
- 314 Calothy (T.), expert-agronome, *Rue Antikhana el-Masria, N° 5.*

- | No.
d'inscrip-
tion | |
|---------------------------|--|
| 404 | Camel-Toueg (Alfred), avocat, <i>Contentieux du Ministère des Finances.</i> |
| 308 | Camel-Toueg (Fayez), avocat, <i>Rue de Koubbeh, N° 1, Héliopolis.</i> |
| 444 | Camel-Toueg (Tewfik), ingénieur-agronome, <i>Rue Tanta, N° 12, Héliopolis.</i> |
| 147 | Carupa (Albert), avocat, <i>Inspecteur des Greffes au Parquet Général Mixte.</i> |
| 58 | Campi (Lt.-Col. Cav. Umberto), <i>Directeur de la Succursale de la " Risanione Adriatica di Sicurezza, " Rue Madabeyh, N° 15.</i> |
| 286 | Caner (José), avocat, <i>Avenue de la Reine Nazli, N° 59, Immeuble Chawarby Pacha.</i> |
| 337 | Caruso (S.), <i>Chef Huissier du Tribunal Mixte.</i> |
| 274 | Cassis Bey (Joseph), <i>Conseiller Royal Adjoint au Contentieux des Affaires Judiciaires Indigènes, Rue Emad-el-Dine.</i> |
| 152 | Castro (Léon), avocat, <i>Rue El Manakh, N° 4.</i> |
| 506 | Casulli (M. S.), négociant, <i>B.P. N° 1430 (Alexandrie).</i> |
| 349 | Cattani Bey (Aslan), <i>Commissaire du Gouvernement auprès de la National Bank of Egypt, Rue Ibrahim Pacha Naguib, No. 8, Kasr-el-Doubara.</i> |
| 222 | Cattani Pacha (S.E. Joseph Aslan), <i>Ancien Ministre; Rue Kasr el-Nil N° 33; B.P. N° 339.</i> |
| 411 | Cattani Bey (René), <i>Directeur Général de la Société Anonyme de Wadi Kom Omba; B.P. N° 738.</i> |
| 208 | Cavalli (Joseph), <i>Chef Comptable et Administratif de la Raffinerie de Hasandieh.</i> |
| 300 | Ceyssens (Albert), <i>Sous-Directeur Général de la Société Générale des Sucreries.</i> |
| 141 | Chablos (Jules E.), professeur, <i>Rue Parria, N° 1, Koubbeh Gardens.</i> |
| 84 | Chaker (J. H.), <i>Directeur pour l'Egypte et la Palestine de la Cis. Internationale des Wagons-Lits, Gare du Caire.</i> |
| 198 | Chalom Bey (Rudolph), avocat, <i>Rue Cheikh Aboul-Sebaa, N° 17; B.P. N° 76.</i> |
| 11 | Chamass Bey (Alfred), <i>Rue Maghraby, N° 29.</i> |
| f 508 | Chammah (J. R.), avocat, <i>Rue El Malaka Farida. N° 27</i> |

No.
d'inscrip-
tion

- 334 Chawarby Pacha (S.E. Hamed), *Directeur Général de la Municipalité (Alexandrie).*
- 482 Chéron (Albert), *Professeur à la Faculté de Droit, Rue El-Kamel Mohamed, N° 11, Zamalek.*
- 166 Chevallier (Jean), *Professeur à l'École Française de Droit.*
- 320 Cleland (W.), *Professeur à l'Université Américaine, Moadi.*
- 307 Cocthi (Léon M.), *Fondé de pouvoirs de la Maison Jacques Mankis, Rue Eouad-el-Dine, N° 138.*
- 396 Colucci Bey (Domenico), *Via Cesare Battisti, N° 191 (Venetia).*
- 321 Comanos (Miltiade), *avocat, Rue Bachler, N° 1; B.P. N° 365.*
- 244 Cook (Sir Edward), *Gouverneur de la National Bank of Egypt.*
- 22 Cottan (Emile), *avocat, adjoint du Chef du Contentieux du Crédit Foncier Egyptien.*
- 352 Cozzica (C.), *Rue El Malaka Farida, N° 29.*
- 140 Craig (J. I.), *Commissaire du Gouvernement aux Douanes, Ministère des Finances.*
- 253 Crouchley (A. E.), *Rue Comboni, N° 5, Zamalek.*
- 186 Cucinotta (Comm. E.), *Juge au Tribunal Mixte.*
- 270 Curiel (D.), *banquier, Rue Chawarby Pacha N° 6.*
- 24 Curiel (Elie M.), *banquier, Rue Cheikh Aboul-Sebas, N° 23.*
- 537 Curiel (Henri) *Rue Chawarby Pacha, No 6.*
- 128 Curiel (Samuel), *ingénieur-architecte, Rue N° 8. Moadi.*
- 497 Darian (Georges L.), *avocat, Rue Maghraby N° 16.*
- 322 Davezac (G.) *ingénieur, Sous-Directeur au Crédit Lyonnais (Alexandrie).*
- 311 Dabenozy (F.), *Sous-Directeur de la Cie. Centrale d'Eclairage et de Chauffage par le Gaz.*
- 577 Debosque (Gaston), *ingénieur, Rue Eouad-el-Dine, N° 177.*
- 142 Delany (W. B.), *Rue Babr-el-Aassa, N° 10, Guizh.*
- 209 Delavor B y (M. A.), *Rue Borsa, N° 6, Tensfikh.*
- 346 Delavor Bey (Yousuf), *Chef du Parquet Mixte (Mansourah).*
- 64 Dichy (Léon), *Attaché au Cabinet de S.E. le Ministre des Finances.*
- 75 Dichy B y (M. E.), *Contrôleur Général des Finances de la Municipalité (Alexandrie).*
- 52 Doera (Albert), *ingénieur, Rue Cheikh Aboul Sebas No 22.*
- 534 Doos (Shafik), *actuaire, Rue Tanta No 12, Heliopolis.*

N^o.
d'inscrip-
tion

- 262 Dubois-Richard (Paul), *Professeur à la Faculté de Droit, Rue Hana, N^o 8, Guinch.*
- 91 Economides (Jean), *Chef de Bureau au Crédit Foncier Egyptien.*
- 125 Eid (Jean), *Rue El-Mahroui, N^o 3; B.P. N^o 389.*
- 323 Eliaa (Alexandre), *avocat, Rue Ansa Hana, N^o 3, Choubra.*
- 245 Elissa (W. A.), *avocat, Rue Kasr-el-Nil, N^o 25.*
- 450 El Masry Bey (Habib H.), *Conseiller Royal, Ministère des Communications.*
- 372 Eman (André), *avocat, Avenue Guenich N^o 6.*
- 299 Ez el-Arab (Amin), *Substitut au Contentieux du Ministère des Finances.*
- 170 Fahmy Monastapha, *Rue Imam Aly, N^o 37 (Alexandrie).*
- 177 Falqui-Cao (Vincenzo), *Conseiller d la Cour d'Appel Mixte, (Alexandrie)*
- 288 Fanous (Louis), *sénateur, Rue El Daramally, N^o 11.*
- 376 Feldmann (Isidore), *Substitut au Contentieux des Ministères de la Justice et des Affaires Etrangères, Rue El Maghraby, N^o 19.*
- 78 Ferrier (Henri J. L.), *Directeur du Crédit Immobilier Suisse-Egyptien, Rue Cheikh Aboul-Sebaa, N^o 8.*
- 103 Fessard (Henri), *Directeur Général de la Cie. d'Assurances "Al Chark", Rue Soliman Pacha, N^o 14.*
- 167 Fesser y Reina (J.), *Juge au Tribunal Mixte.*
- 65 Fichenjian (Torcom), *expert-comptable, Rue Chavarby Pacha, N^o 6.*
- 464 Fischer (M.), *publiciste, Rue El Malaka Farida, N^o 18; B.P. N^o 509.*
- 544 Fouad Hanny Bey, *Juge au Tribunal Mixte (Alexandrie).*
- 173 Fouad Sultan Bey, *Directeur de la Société Coopérative Commerciale de Crédit, Rue du Dr. Bayoumi, Zamalek.*
- 113 Francis (Alexandre), *avocat, Contentieux des Affaires Judiciaires Indigènes.*
- 229 Fraser (T. H.), *Médecin.*
- 332 Gaglio (Dr. Em.), *médecin-chirurgien, Rue Emad-el-Dine, N^o 140.*
- 12 Galal Hussein, *Directeur de l'Alexandria Insurance S.A.E Rue Fouad El Aual, No. 100.*

No.
d'inscrip-
tion

- 17 Gamsaragan Bey (A.), *Halik Saba Pacha (Alexandrie).*
- 374 Gasche (L.), industriel, B.P. N° 119 (Alexandrie).
- 77 Gastere (Franco), *Juge au Tribunal Mixte.*
- 210 Ghali Bey (Boutros M.), *Rue Walda Pacha No. 15.*
- 371 Ghali Bey Zaki, *Vice-président du Tribunal Mixte.*
- 216 Gilles (Professeur R.), *Rue Chagret el Dorr No. 17, Zamalek*
- 287 Golding (Charles), avocat, *Rue Soliman Pacha, N° 29, Gresham House.*
- 94 Gorra (Edgar), *Conseiller Royal, Contentieux de l'Etat (Alexandrie)-*
- 104 Gress Bey (Elhamy), *Rue Kasr-el-Ali, N° 9, Garden City.*
- 304 Guzel (Pierre), avocat, *Rue Emad-el-Dine, N° 181.*
- 302 Habachi (Dr. Marc.), *Rue Clauwaby Pacha, N° 7.*
- 205 Habashy Simry, avocat, *Contentieux du Ministère des Commu-
nications.*
- 15 Halert (Félix), ingénieur, *Rue Fouad Ier, N° 157.*
- 4 Had lad (Jean), avocat, *Rue Emad-el-Dine, N° 177.*
- 246 Haddad (Sélim Amin), *Rue El-Falaki, N° 63.*
- 550 Hafez Hassan Pacha (S.E.), *Ancien Ministre; rue Ramsès
N° 11, Héliopolis*
- 483 Haggat (Georges J.), avocat, *Rue Emad el Dine, N° 181.*
- 358 Hakim (M.S.), *Rue Hayayati, No. 23.*
- 172 Hamed El-Sayed Aami, *Sous-Contrôleur du Département de la
Statistique Générale de l'Etat.*
- 428 Hamed Fahmy Bey, *Conseiller à la Cour de Cassation.*
- 303 Hanki Bey (Aziz), avocat, *Midm Sours, N° 3.*
- 363 Harari Pacha (S.E. Sir Victor), *c.m.c., Rue Cheikh el-Arbeine,
N° 8, Kasr-el-Doubar; B.P. N° 763.*
- 13 Hassan Aly Allouba Bey, *Auditor, Administration des Chemins
de fer de l'Etat.*
- 465 Hassan Helmy, docteur en droit, *Ministère du Commerce et
de l'Industrie.*
- 232 Hassan Sab y Pacha (S.E.), *Ancien Ministre; Rue El-Gabalaya
No. 47, Zamalek.*
- 397 Hassan Salwat El-Abassiri, *avocat au Contentieux du Ministère
des Travaux Publics.*

- No.
d'inscrip-
tion
- 379 Hassan Sald pacha (S.E.), banquier, *Rue El-Madabekh, N° 23.*
- 341 Hazan (Amédée), avocat, *Rue Souk el-Tewfikieh, N° 4.*
- 292 Hazan (Victor), avocat, *Midas Tewfikieh, N° 3.*
- 70 Heller (Gustave de), agronome, *Rue El-Madabekh N° 15 ; B.P. N° III.*
- 320 Hensin Bey (Tewfik), *Conseiller Royal adjoint, Rue Cléopâtre, N° 14, Héliopolis.*
- 272 Hensin Pacha (S.E. Sadek), *Directeur Général de la Société Anonyme des Eaux du Caire, Rue Discono, N° 8, Zamalek.*
- 384 Hokedouni (Georges), avocat, *Contentieux du Ministère des Travaux Publics.*
- 226 Hornsby (Sir B.), C.B.E., *Ancien Gouverneur de la National Bank of Egypt. The Old Rectory, Iffeld (Sussex).*
- 99 Hussein Abd el Rahim, avocat, *Chareh El Akram, Guiseh.*
- 23 Hussein Anhour B.-y, Avocat, *Manzarah.*
- 72 Hussein Fahmy Bey, *Contrôleur des Tarifs des Douanes à l'Administration Générale des Douanes Egyptiennes (Alexandrie).*
- 490 Hussein Hosni, avocat, *Midas El Malka Farida, N° 17.*
- 168 Hussein Khalil Tantaoui, avocat, *Contentieux du Ministère de l'Agriculture, Rue Soliman Pacha.*
- 582 Ibrahim Aref Bey, *Ancien Conseiller à la Cour d'Appel, Rue H en, N° 8, Guiseh.*
- 431 Ibrahim Hassad (Dr.), *Contrôleur des Coopératives au Ministère de l'Agriculture.*
- 422 Impalomeni (V.), *Juge au Tribunal Mixte d'Alexandrie.*
- 158 Ismail Sidky Pacha (S.E.), *Ancien Président du Conseil des Ministres, Rue El-Amir Fouad, Zamalek.*
- 29 Ismahum (Max), ingénieur des mines, *Rue Maspéro N° 17.*
- 348 Israhel (V.), *Directeur de la Dunlop Branch, Rue Enad-el-Dint, N° 178.*
- 138 Issawi (Charles) *National Bank of Egypt.*
- 587 Itriby Aboul Izz Pacha (S.E.), *Rue No 10, No 48, Mendi.*
- 368 Jaquet (M.), *Conseiller Royal, Rue Dar El-Chefa, N° 18, Garden City.*
- 388 James (Emile), *Professeur à la Faculté de Droit (Paris).*
- 543 Jassy (Samuel), avocat, *Rue Kasr el Nil N° 9.*

No.
d'inscrip-
tion

- 49 Job (H. S.), O.B.E., *Sous Gouverneur de la National Bank of Egypt.*
- 187 Jullien (Léopold), ingénieur-agricole, *Rue Fouad Ier, N° 10, (Alexandrie).*
- 515 Kahl Bey (Jean M. N.), ancien avocat à la Cour, *Rue Hussein Pacha el-Mercari, N° 5.*
- 519 Kamel Bey Ibrahim (S.E.), *Ancien Ministre; Rue El-Haram Guiseh.*
- 343 Kamel Bey Sidky, avocat, *Rue du Théâtre, N° 2.*
- 429 Kamel Malache, docteur en droit, *Directeur du Service Législatif au Ministère de la Justice, Rue El-Salouley, N° 8, Guiseh.*
- 61 Kapemadjian (A.), expert-comptable, *Rue Abdallah Pacha- N° 20, Héliouan.*
- 31 Khalil Sirry, avocat (*Assiout*).
- 512 L'Abbate (Dr. G.), *Conseiller Royal au Contentieux du Ministère de la Justice et des Affaires Judiciaires mixtes, Rue Maghraby, N° 20.*
- 161 Lacau (Pierre), *Boulevard Bazoufjour, N° 45 (Paris).*
- 41 Lahavari (Jean), avocat, *Rue El Malek Farida, N° 13.*
- 32 Lambert (Albert), ingénieur-agronome, *Inspecteur au Crédit Foncier Egyptien.*
- 111 Lambiotte (O. E.), *Directeur de la Banque Belge et Internationale en Egypte (Alexandrie).*
- 345 Lanzcker (Fritz de), ingénieur, *Administrateur de la Société des Travaux du Caire, avenue Mélière, N° 293, Izelles (Bruxelles).*
- 119 Landauer (Auguste), *Directeur général de la Société des Grands Hôtels d'Egypte.*
- 71 Langlois (H.), *Directeur de la Cie. d'Assurance "La Paternelle", Rue El Madabegh N° 30.*
- 469 Lascaris (M.), *Administrateur-Délégué de la Banque d'Athènes (Alexandrie).*
- 59 Latis (E.), docteur en droit, *Boulevard Saïd Zaghloul, N° 13 (Alexandrie).*
- 325 La Valette (Marquis P. de), *Rue Soliman Pacha, N° 27.*
- 79 Lavrador (José) *Consul et Chargé des Affaires de la Légation du Brésil en Egypte, Rue Fouad Ier N° 41, (Alexandrie).*
- 228 Lebean (Bakhos), ingénieur, *Rue El-Amir Saïd, N° 4, Zamalek.*

No.
d'inscrip-
tion

- 6 Lévi (Dr. I. G.), *Ancien Directeur Général du Département de la Statistique et du Recensement, Rue Kasr-el-Nil, N° 9.*
- 350 Lévi (Théophile), *Rue el Gabalaya N° 55, Zamalek.*
- 535 Lévy (Maurice G.), *avocat, Rue Kasr-el-Nil, N° 8.*
- 475 Lévi (Octave G.), *Rue Gabalaya N° 24, Zamalek.*
- 163 Lévy (Maurice Y.), *négociant, Rue Khedive Ismail, Gizeh B.P. N° 197.*
- 86 Llewellyn Jones (L.), *professeur, Rue Emir Toussoun, N° 3, Zamalek.*
- 39 Lotfallah (S.E. l'Emir Michel), *Palais Guzzirah, Zamalek; B.P. N° 509.*
- 57 Luna (F.), *Co-Directeur de la "Banca Commerciale Italiana per l'Egitto"; B.P. N° 239.*
- 282 Luzzatto (G.), *Co-Directeur de la "Banca Commerciale Italiana per l'Egitto" Rue Kasr-el-Nil, N° 8.*
- 276 Maakad Wadih, *Inspecteur en Chef des Greffes au Parquet Général mixte (Alexandrie).*
- 133 Machart (R.), *Secrétaire Général du Crédit Foncier Egyptien, B.P. N° 241.*
- 355 Macquéron (J.), *Professeur à l'Ecole Française de Droit.*
- 459 Mahaim (Jean), *Ingénieur, Boite Postale N° 1475.*
- 21 Mahmoud Bayram, *Secrétaire de la Fédération Egyptienne des Industries.*
- 589 Mahmoud Chawkat Bey, *Conseiller Royal, Contentieux du Ministère de l'Intérieur Rue Guindast Lat, N° 13.*
- 42 Mahmoud Choukri Pacha (S.E.), *Ancien Ministre; Manshiet el-Bakri, Héliopolis.*
- 171 Mahmoud El Said Bey, *Rue El-Mekias, N° 32, Mansyat el Rodah.*
- 47 Mahmoud El-Margouchy Pacha (S.E.), *Conseiller à la Cour de Cassation Rue El-Gundi, N° 13, Gizeh.*
- 490 Mahmoud Fahmy Guindia, *avocat, Rue Malabegh, N° 49.*
- 197 Mahmoud Fahmy Yousef Pacha (S.E.), *Conseiller à la Cour d'Appel Indigène, Rue Héliouan, N° 70.*
- 375 Mahmoud Fakhry Pacha (S.E.), *Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de S.M. le Roi d'Egypte, Place des Etats-Unis, N° 2 (Paris).*
- 425 Mahmoud Fayed Bey, *ingénieur, Rue Bahgat Pacha Ali, N° 22 Zamalek.*

No.
d'inscrip-
tion

- 481 Mahmoud Hassan Bey (S.E.), *Ministre d'Egypte à (Washington).*
- 127 Mahmoud Hilmy Soukah Bey, *Juge au Tribunal Mixte, Rue Farouk 1er Guizeh.*
- 373 Mahmoud Mohammed, avocat, *Contentieux de l'Etat, Rue El-Falaki, N° 24.*
- 184 Mahmoud Saber El-Akkari, avocat, *Contentieux des Affaires Judiciaires Indigènes.*
- 405 Mahmoud Sadek Younés Pacha (S.E.), *Rue Sadek Younés Pacha, Gianacdis (Alexandrie).*
- 1 Mahmoud Saleh El-Falaki Bey, *Contrôleur Général de l'Administration Ministère des Finances.*
- 523 Mahmoud I Zaki Bey, avocat, *Directeur du Service Législatif et du Registre du Commerce, au Ministère du Commerce et de l'Industrie.*
- 279 Malatesta (T.), avocat, *Rue Kasr-el-Nil, N° 35.*
- 191 Mancy (Aziz), avocat, *Rue Esmad-el-Dine, N° 126.*
- 159 Manhès (Jacques), *Rue Esmad-el-Dine, N° 138.*
- 555 Mansour Ismail Bey, *Counciller à la Cour d'Appel Indigène, Rue Farouk 1er N° 129, Guizeh.*
- 258 Marcarian (A. D.), B.P. N° 1657 (Alexandrie).
- 438 Marrullier (B. R.), *Rue Cheikh Aboul-Seba, N° 8.*
- 234 Massouda (Joseph Baroukh), avocat, *Rue Green, Souk Tawfikieh*
- 116 Maxen Mohamed Sami, avocat, *Contentieux des Affaires Judiciaires Indigènes.*
- 593 Meleka Wahba, *Rue Pasteur, N° 2, Héliopolis.*
- 591 Menasse (A.), négociant, *Rue Soliman Pacha, N° 15.*
- 144 Merton (Arthur), *Rue Ibrahim Naguib Pacha, N° 13, Garden City.*
- 213 Meyer (Georges), *Chargé de Cours à la Faculté de Droit, Cor, correspondant du "Temps", Rue El Aziz Osman No 2.*
- 592 Minciotti (Jean), avocat, *Rue Chawarby Pacha, N° 6; B.P N° 176.*
- 410 Minot (Emile), *Directeur général du Crédit Foncier Egyptien; B.P. N° 141.*
- 211 Mizrahi (Albert), *Imm. Curid, Avenue de Guezirch.*
- 520 Mizrahy (Emmanuel), avocat, *Rue Cheikh Aboul Seba N° 27. B.P. N° 176.*
- 202 Mochi (Dr. Prof. A.), *Médecin en Chef de l'Hôpital Italien, Avenue de la Reine Nasfi, N° 119.*

No.
d'inscrip-
tion

- 139 Mohammed Abd el-Hadi Bey El-Guindi, *Rue Selim el-Awal, N° 57, Zeitoun.*
- 267 Mohammed Aly Allouba pacha (S.E.), *Ancien Ministre; Rue Menès, N° 4, Héliopolis.*
- 385 Mohammed Aly El-Ghatita, avocat, *Rue El-Malek el-Saleh, N° 10, Rodah.*
- 390 Mohammed Aly Namazi Bey, *Conseiller Royal au Contentieux de l'Etat (Alexandrie).*
- 558 Mohammed Aly Sadek Bey, *Directeur des Wakfs Privés de S.M. le Roi.*
- 290 Mohammed Bahi el-Dine Barakat Pacha (S.E.), *Rue El-Guizeh N° 7, Guizeh.*
- 553 Mohammed Effat Bey, *Juge aux Tribunaux Indigènes, Rue du Tribunal N° 19 (Minia).*
- 563 Mohammed El-Sawy Ismail Bey, *Juge au Tribunal Indigène de première Instance, Rue Moustapha Pacha, Zeitoun.*
- 239 Mohammed Fahim Bey, *Contrôleur de l'Enseignement Secondaire au Ministère de l'Instruction Publique.*
- 396 Mohammed Fahmy Abdalla, avocat, *Contentieux du Ministère des Travaux Publics, Rue Nubar Pacha N° 7, Héliopolis.*
- 544 Mohammed Fouad Housny Bey, *Conseiller à la Cour d'Appel Indigène.*
- 596 Mohammed Fouad Minchawi Bey, propriétaire, *Rue El-Moussira, N° 46.*
- 236 Mohammed Fouad Mohanna, *Professeur de Droit à l'Ecole de Police et d'Administration, Rue Abbassieh.*
- 460 Mohammed Hamed Bey, *Cours d'Egypte à Jérusalem.*
- 333 Mohammed Hilmy Issa Pacha (S.E.), *Ancien Ministre; Rue El-Azis Osman, N° 10, Zamalek.*
- 522 Mohammed Kamal Hilmy Bey, Doukki, *Guizeh.*
- 436 Mohammed Kamel El-Bindari Pacha (S.E.), *Sous-Chef du Cabinet de S.M. le Roi, Rue Kasr el-Nil, N° 34.*
- 588 Mohammed Kamel Mourry Bey, *Rue El-Azis Osman, N° 5, Zamalek.*
- 105 Mohammed Labib Atieh Pacha (S.E.), *Vice-Président de la Cour de Cassation, Rue Selim el-Awal, N° 108, Zeitoun.*
- 76 Mohammed Mahmoud Bey, avocat, *Rue Soliman Pacha, N° 14.*
- 55 Mohammed Mahmoud Galal, avocat, *Rue du Khédive Ismail N° 112, Guizeh.*

No.
d'inscrip-
tion

- 547 Mohammed Mourad Sid Ahmed Pacha (S.E.), *Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de S.M. le Roi d'Egypte (Berlin)*.
- 354 Mohammed Moustapha Pacha (S.E.), *Président de la Cour de Cassation Avenue des Pyramides, N° 20, Héliopolis*.
- 283 Mohammed Riad Bey (S.E.), *Ministre des Travaux Publics, Rue Bahr El Azma en face Sporting Club*.
- 391 Mohammed Sadek Fahmy Bey, *Président du Tribunal Mixte (Mansourah)*.
- 266 Mohammed Saleh (Dr.), *Doyen de la Faculté Royale de Droit, Rue Ibrahim Pacha, N° 11, Helouan*.
- 313 Mohammed Talaat Harb Pacha (S.E.), *Vice-Président du Conseil d'Administration de la Banque Miar, Rue Emad-el-Dine*.
- 446 Mohammed Tewfik Khalil Bey, *Rue El-Aziz Osman N° 1 Zamalek*.
- 478 Mohammed Tewfik Rifast Pacha (S.E.), *Ancien Président de la Chambre des Députés, Rue Badieh, N° 35, Choubra*.
- 536 Mohammed Yassin Mohanna Bey, *Rue Gokaina No 9, Guisich*.
- 241 Mohsin Fauzi Bey, *Rue Mohamed Aly, N° 15, Héliopolis*.
- 505 Monnerat (Eugène), Ingénieur, *Rue Guzerich N° 18, Zamalek*.
- 38 Montaner (Jean), industriel, *Rue Choubra, N° 91*.
- 165 Morpurgo (Gino), *B. P. N° 691, (Alexandrie)*.
- 27 Morpurgo (Nelson) avocat, *Rue Cheikh Aboul Sebaa No 25*.
- 93 Mortera (Aldo), *Rue Borsa el-Gutlida, N° 6; B.P. N° 739*.
- 33 Mortera (Luciano), *Agent de Change, Savaya Guzerich, N° 2*.
- 335 Mosséri (Elie), avocat, *Rue Madalebgh, N° 23*.
- 240 Mosséri (Elie), banquier, *Rue Ismail Pacha, No. 24, Garden City*.
- 35 Mosséri (Henri), *Rue Cheikh Aboul-Sebaa, N° 25*.
- 102 Mosséri (Maurice N.), *Rue Gabalayah, N° 10, Guzerich; B.P. N° 988*.
- 192 Moustapha Abd el-Latif Bey, *Premier Substitut au Contentieux des Affaires Judiciaires Indigènes Rue des Pyramides No. 11, Héliopolis*.
- 263 Moustapha Aly El-Kaliouby, avocat, *Rue Ibrahim Pacha, N° 10*.
- 7 Moustapha Aziz El-Korachi, *Ministère des Finances*.
- 579 Moustapha El-Nahas Pacha (S.E.), *Ancien Président du Conseil des Ministres, Rue Abbas N° 31, Héliopolis*.

N.
d'inscrip-
tion

- 219 Moustapha Helmy, avocat, *Contentieux des Affaires Judiciaires Indigènes*.
- 585 Moustapha Rachid Bey, *Rue Helwan N° 73*.
- 118 Muhlberg (Maurice), avocat, *Rue Elmad-el-Dine, N° 116; B.P. N° 1901*.
- 331 Munari (D.E.), *Villa Munari, Cité Nadi, Pyramides*.
- 456 Nabih (Youssef), avocat, *Secrétaire Légal du Service de l'Exploitation et des Marchandises aux Chemins de fer de l'Etat*.
- 480 Nacamuli (Isaac E.), négociant, *Rue El-Madabogh, N° 18; B.P. N° 533*.
- 435 Nadim Nahas, avocat, *Contentieux du Ministère de l'Intérieur*.
- 10 Naguib Youssef, *Professeur à la Faculté de Commerce*.
- 415 Nahal (Antoine Ch.), *Avocat au Contentieux du Ministère des Travaux Publics*.
- 474 Nahas Bey (Joseph), docteur en droit, *Secrétaire Général du Syndicat Agricole d'Egypte, Rue Chamollion N° 7*.
- 95 Najar (Anirô), Propriétaire, *Rue Elmad El Dine N° 187*.
- 16 Najjar (Emile), avocat, *Rue Kasr-el-Nil, N° 13*.
- 14 Najar (Victor), ingénieur-chimiste, *Rue Kasr el Nil, N° 13*.
- 421 Nakhla Gorgui El Moutéi Pacha (S.E.), *Ancien Ministre; Avenue Nubar, N° 4, Héliopolis*.
- 199 Nessim Sourour, avocat, *Rue Fould Ier, N° 19*.
- 452 Neuville (P.), ingénieur, *Inspecteur à la Société Générale des Sucreries et de la Raffinerie d'Egypte, B.P. N° 763*.
- 96 Nubar Pacha (S.E. Arakel), *Rue du 19 Janvier, N° 27bis (Garages Seine et Oise)*.
- 470 Oltramare (Léon Ch.), négociant, *Haret el Duramally, N° 11; B.P. N° 691*.
- 406 Omran (Tewfik), avocat, *Contentieux du Ministère des Finances*.
- 5 Pavlova (Aldo), *Vice-Président de la Chambre de Commerce Italienne, B.P. N° 589*.
- 150 Pangalo (Raoul), avocat, *Rue El Maleka Farida, N° 8; B.P. N° 395*.
- 370 Papadakis (Aristote), avocat, *B.P. N° 121 (Mansourah)*.
- 265 Pearson (Ch. R.), *Professeur à la Faculté de Commerce, Avenue de Koubbeh, N° 20, Héliopolis*.

No.
d'inscrip-
tion

- 173 Pennetta (A.), *Président du Tribunal Mixte.*
- 433 Peter (France), *Conseiller à la Cour d'Appel Mixte (Alexandrie).*
- 359 Peoch (I.B.H.), *Juge au Tribunal Mixte, Rue El-Adel Abou Babr, N° 4, Zamalek.*
- 179 Pezan (Antoine), *avocat, Rue Soliman Pacha, N° 26.*
- 117 Phronimos (A.), *avocat, Rue Kass-el-Nil, N° 17.*
- 473 Picot (Georges J.), *Ag. et Supérieur adjoint de la Compagnie du Canal Maritime de Suez, B.P. N° 2120.*
- 399 Pilavachi (A.), *avocat, Midan Tewfik, N° 3; B.P. N° 628.*
- 176 Polnauer (L.), *Consul Général de Hongrie, Rue Nébi Daniel, N° 8 (Alexandrie).*
- 54 Pozzi (Giovanni), *Rue Madubeyk, N° 15; B.P. N° 661.*
- 281 Prati (U.F.), *Greffier en Chef du Tribunal Mixte.*
- 328 Ragheb Iscandar Bey, *avocat, Place Bab el-Hadid, N° 7.*
- 483 Rahn (Dr. Robert), *Rue Hassan el-Akhar, N° 32.*
- 529 Ricci (U.), *Professeur à la Faculté de Droit, Rue Souk El-Tewfik, N° 19.*
- 269 Ricot (J.), *Juge au Tribunal Mixte (Alexandrie).*
- 250 Rodrigue (E.), *Directeur Général de la Singer Sewing Machines Cy. B.P. N° 108.*
- 233 Rolo (Robert S.), *banquier, Rue Manaké, N° 12; B.P. N° 982.*
- 406 Romano (Albert), *avocat, Rue El-Amir Hussein, N° 36, Zamalek.*
- 107 Rossetti (Roberto A.), *avocat, Rue Cheikh Aboul Sehaa, N° 27; B.P. N° 176.*
- 451 Rothstein (Albert), *Rue Wilcox, N° 20, Zamalek.*
- 509 Ruelens (Charles), *avocat, B.P. N° 1241 (Alexandrie).*
- 112 Saba (Jean), *docteur en droit, Contentieux de l'Etat (Alexandrie)*
- 277 Sadek (Morcos), *avocat, Midan Tewfik, N° 3.*
- 151 Saleh Gawdat Bey, *avocat, Rue Mokhammadane, N° 15.*
- 339 Saleh Nasr, *avocat, Contentieux des Chemins de fer de l'Etat.*
- 437 Saleh Sadek Bey, *avocat, Rue Alderson, N° 47 (Boulaq).*
- 326 Salès (T.) *Juge au Tribunal Mixte.*

No.
d'inscrip-
tion

- 126 Salih Sami Bey (S.E.), *Ancien Ministre; Rue El Malcha Farida, N° 37.*
- 268 Salih Younès Pacha (S.E.), *Conseiller Royal, Contentieux des Affaires Judiciaires Indigènes.*
- 114 Saltiel (Albert), *Fondé de pouvoirs de la Société Anonyme d'Avances Commerciales, Rue El Cheikh Hamza, N° 8, B.P. N° 1138.*
- 273 Sammarco (Dr. Angelo), *Rue Soliman Pacha, N° 35.*
- 383 Sarsit Ismail, *Sollicitud au Contentieux du Ministère des Travaux Publics.*
- 583 Scandar (Adly), *avocat, Rue Saraya el-Ezbekieh N° 11.*
- 327 Schemel (Raymond), *avocat, Rue Kasr el-Nil, N° 35.*
- 400 Schmidt (Dr. Ludwig), *avocat, Rue Saad Zaghloul, N° 35 (Alexandrie)*
- 319 Sednaoui (Elio. S.), *négociant, Midan El-Kharindar; B.P. N° 23.*
- 163 Sednaoui (Joseph), *négociant, Midan El-Kharindar; B.P. N° 23.*
- 329 Sednaoui (Michel), *avocat, Rue Kasr-el-Nil, N° 22, Imm. Bachler.*
- 536 Sékaly Bey (Achille), *Contrôleur de la Presse Étrangère, Ministère de l'Intérieur, Rue El Gabalaya No. 24, Zamalek.*
- 246 Sélim Amin Haddad, *Professeur à la Faculté de Commerce.*
- 27 Shafik Ghorbal, *Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université Égyptienne, Guizeh.*
- 157 Shakra Bey (Naguib), *avocat, Rue El-Bazouki, N° 13; B.P. N° 562.*
- 20 Sidarous Pacha (S.E. Sémostria), *Ancien Ministre Plénipotentiaire de S.M. le Roi d'Égypte à Washington, Rue Roustom Pacha, N° 6, Kasr-el-Doubara.*
- 356 Silley (Reginald John), *avocat, Rue Kasr-el-Nil, N° 25.*
- 34 Simaika (Abdallah Bey), *Ancien Conseiller Royal; Rue de l'Hôpital Français, N° 4, Abbassieh.*
- 409 Simaika (Jacques) *Rue Guizot Badran No 57*
- 74 Siméonidis (Georges C.), *Rue des Pharaons, N° 11 (Alexandrie)*
- 298 Siotto Pintor (M.), *Professeur à l'Université Égyptienne, Rue Lazogli, N° 3, Kasr-el-Doubara.*
- 442 Sousino (Vita), *avocat, Rue El Malcha Farida, N° 33.*
- 9 Sornaga (Samuel), *Rue Kasr el Nil N° 22; B.P. N° 653.*
- 412 Suarès (Léon), *banquier, Rue Cheikh Aboul-Sebas, N° 19.*
- 407 Syriotis (Michel), *avocat, Rue El Malcha Farida, N° 32.*

No.
d'inscrip-
tion

- 196 Tadros (Fauzi), avocat, Contentieux du Ministère de l'Intérieur.
- 398 Tagher (Albert), avocat, Contentieux des Affaires Judiciaires Mixtes.
- 243 Takla Pacha (S.E. Gabriel B.), avocat, publiciste, Rue Eloui.
- 565 Talaat Pacha (Abd el-Wahhab S.E.), Directeur du Service Arabe au Cabinet de S.M. le Roi.
- 115 Termes (M. J. De), Directeur de la Cie. d'Assurance "Royal Exchange", B.P. N° 1734.
- 592 Théodorakis (D. A.), B.P. N° 1480 (Alexandrie).
- 378 Teros (Salvator), boursier, Rue Chérifain No. 11.
- 367 Totongai (Emile), avocat, Rue El Malek Farida, N° 9.
- 461 Trembley (E.), Administrateur-Délégué de la Société Egyptienne de Ciment Portland, Tourah; B.P. N° 844.
- 145 Vallet (Jean), avocat, Rue Fouad Ier, N° 18.
- 194 Van Ackere (V. Constant), Conseiller à la Cour d'Appel Mixte (Alexandrie).
- 401 Van Damme (Louis), Directeur de la Banque Belge et Internationale en Egypte, Rue Kasr el Nil, No 45.
- 503 Vatinbella (N.), avocat, Boulevard Saad Zaghloul, N° 6, (Alexandrie).
- 575 Vaucher (Georges), docteur en lettres, Directeur pour l'Orient de la Compagnie d'Assurance "La Genevoise"; B.P. N° 1132.
- 495 Vincenot (M.), Président du Conseil d'Administration du Crédit Foncier Egyptien.
- 486 Wadid Sobhi Hensein, avocat, Rue El-Seddik, N° 3, Esbat El-Zeitoun.
- 463 Wahba Pacha Sadok (S.E.), Ancien Ministre; Rue El-Tolombat N° 9, Garden City.
- 247 Wahib Mousha, Professeur à la Faculté de Commerce.
- 380 Wellhoff (S.), Rue Adab, N° 1 (Alexandrie).
- 310 Wickström (H.), Juge au Tribunal Mixte.
- 175 Yassin Koth, Rue Soliman Pacha el-Khadem, N° 5, Boulac.
- 18 Yehia Bey (Ahmed), Fonds de pouvoirs de la Banque Mixte.
- 230 Yehia Bey (Aly Emine), Administrateur-Délégué de l'Egyptian Produce Trading Company, Ziriada (Ramlah).
- 123 Younan (Antoine), Premier Substitut au Contentieux de l'Etat, Arcue Nubar, N° 9, Héliopolis.

No.
d'inscrip-
tion

- 300 Youssef Mina Bey, *Ancien Conseiller Royal, Rue Touman Bay No 124 Zekoua.*
- 416 Youssef Soliman Pacha (S.E.), *Ancien Ministre; rue Azim el-Doula, No 17 Ab'assieh*
- 600 Zakaria Mahran, avocat, *Midon Ibrahim Pacha No 44.*
- 143 Zacasari (Fernand), avocat, *Rue Kasr el Nil, No 39.*
- 221 Zannis (Joseph), *Contentieux du Crédit Foncier Egyptien.*
- 56 Zulficar Pacha (S.E. Ahmed), *Ancien Ministre; Rue Emod-el-Dine, No 48.*

ETUDES ECONOMIQUES ET JURIDIQUES

LE PROCÈS DU CAPITALISME

PAB

Dr I. G. LÉVI

Le capitalisme, en tant qu'ordre économique et social, était avant la guerre, avec plus ou moins de parti pris, attaqué surtout dans les écrits et les harangues des leaders des partis d'extrême gauche, de quelque faux prophète comme Marx ou de quelque écrivain ou homme politique à la recherche de popularité facile.

Mais depuis la guerre et plus spécialement depuis la crise, il est devenu la cible d'une légion d'écrivains de toutes les tendances, le bonco démissionnaire de la majorité des partis et des systèmes de gouvernement de toutes nuances et obédiences. Les uns et les autres, le tenant ou feignant de le tenir comme le principal si ce n'est l'unique responsable des maux intérieurs et internationaux de tout ordre dont l'humanité est affligée, ne font que le dépouiller graduellement de ses principaux éléments pour le réduire à l'impuissance.

De leur côté, le patronat et le salariat, les uns encouragés et les autres alarmés, d'une part, par ce courant hostile au capitalisme leur père nourricier, et désireux, d'autre part, de remédier aux maux dont ils sont en grande partie responsables, ne font que multiplier les interventions de l'État dans le domaine économique et social, accentuant ainsi la déviation du capitalisme des directives que sa nature et son salut lui commandent.

Le capitalisme est très malade, il est même mourant disent les uns, il est bel et bien mort, proclament les autres. Et tous les prétendus guérisseurs plus ou moins attitrés, faux ou vrais amis et adversaires déclarés de s'empresser à son chevet pour s'enquérir de son état réel. Et avant que ses proches et ses dépendants qui comprennent la presque totalité de l'humanité à laquelle pendant plus d'un siècle il a prodigué ses bienfaits incalculables n'aient constaté le décès, on s'agitte dangereusement et en vain pour lui chercher un digne successeur.

Et ainsi qu'il arrive souvent aux vaincus ou présumés tels, il n'est jusqu'à ses meilleurs partisans intéressés de la veille qui ne lui jettent la pierre et ne le traînent devant le Tribunal mondial sous l'inculpation

d'innombrables méfaits. Et l'accusé étant d'envergure, une nuée d'avocats se sont ingéniés pour figurer au procès sensationnel, soit pour la défense, soit pour l'accusation, si ce n'est pour les deux à la fois ; car à l'instar de toute création humaine, le capitalisme n'est certes pas exempt de toute faute.

Au-dessus de cette foule plus ou moins partisane plane un groupe de penseurs aussi distingués que désintéressés, dont les rangs très clairsemés au début—car il faut aujourd'hui du courage pour s'ériger en défenseur du capitalisme—ne font cependant que grossir à mesure que la faillite des systèmes opposés au capitalisme devient de plus en plus patente. Ce groupe profondément attaché au libéralisme, âme du capitalisme, mais pleinement conscient des erreurs s'applique à laver le prévenu des accusations imméritées et à le corriger, si possible, de ses fautes afin d'éloigner le danger mortel dont l'humanité est menacée. Ce danger consiste dans le progrès des idées collectivistes qui se sont infiltrées dans les lignes les plus avancées de la défense du libéralisme, à la faveur des difficultés croissantes dont nous sommes à la fois les témoins et les victimes depuis de longues années.

L'Égypte, où le système capitaliste n'a pas encore atteint le degré de maturité, ni de décomposition auquel il est arrivé dans la plupart des grands pays, a sans doute le plus grand intérêt à suivre le développement du procès, car elle peut en tirer des leçons extrêmement utiles, soit pour éviter les pierres d'achoppement contre quoi le système s'est heurté en s'infligeant de sérieuses meurtrissures, soit pour le remettre sur la bonne voie si par aventure elle se serait trop avancée dans le chemin détourné où d'autres adeptes du régime se sont égarés et où d'aucuns veulent la pousser par esprit d'imitation, par parti pris ou par ignorance.

L'Égypte doit s'y intéresser d'autant plus que le choix d'un régime plutôt que d'un autre a une influence aussi grande dans les domaines économique et politique que dans le domaine social, et que dans celui-ci notamment il est extrêmement difficile et dangereux de reculer.



Parmi les mémoires de la défense ou de l'accusation parus depuis que le procès est ouvert—et ils sont légion—il en est beaucoup de peu ou point de valeur—et un petit nombre qui présentent un intérêt considérable et méritent partant d'être divulgués en raison de l'originalité,

de l'impartialité ou de la vigueur avec quoi ils ont campé la figure du prévenu sans omettre ni ombres ni clartés.

Quant à nous, en vue de cette œuvre utile de vulgarisation, nous avons choisi trois ouvrages français parus cet été à quelques jours d'intervalle l'un de l'autre sans que l'auteur de l'un se doutât que les autres avaient entrepris le même travail.

Ce sont ceux de Mr. Louis Marlio ⁽¹⁾, Bernard Lavergne ⁽²⁾ et Hyacinthe Dubreuil ⁽³⁾; esprit très cultivé et brillant homme d'affaires le premier, éminent professeur à la Faculté de Droit de Lille le second, et ancien ouvrier et écrivain autodidacte le troisième. Les opinions de ces trois auteurs seront par ci par là rapprochées de celles d'un quatrième auteur—américain celui-là—Mr. Walter Lippmann ⁽⁴⁾ qui est, selon nous, un des plus brillants journalistes contemporains et un éminent sociologue et économiste.

Ce choix nous a été dicté non seulement par la date récente et la valeur des ouvrages, mais aussi et surtout par la formation ou si l'on préfère par les tempéraments différents et peut-être même, à certains égards, opposés, des auteurs. Tous trois sont avertis, réalistes et idéalistes à la fois. Mais deux d'entre eux, MM. Marlio et Dubreuil, sont des hommes d'action ayant pris part à la lutte économique chacun d'un côté de la barricade, tandis que le troisième, Mr. Lavergne, est un homme d'étude évoluant dans le domaine de la spéculation tout en restant en contact plus ou moins direct avec la réalité; et le quatrième un fin observateur professionnel des courants d'opinion et des grates des grands groupements humains.

Cependant, en dépit de cette diversité de points de vue et laissant bien entendu de côté toute considération quant à la richesse, à la force et à la valeur réelle des arguments et des observations dont elles sont étayées, les quatre analyses présentent une grande similitude quant à la grande liberté d'esprit avec quoi leurs auteurs ont procédé à l'exposé des griefs dont le capitalisme est l'objet, à l'identification des facteurs

(1) Le sort du capitalisme.

(2) Essai et décadence du capitalisme.

(3) La fin des monstres.

(4) The good Society, traduit en français sous le titre "La Cité libre".

intérieurs et extérieurs qui ont, sous l'influence de circonstances particulières, affecté les vertus foncières du système et aussi en ce qui regarde la répartition des charges injustes portées contre le système. Et ce qui est plus, il y a aussi une concordance frappante dans la plupart des critiques aussi graves que justes formulées contre les systèmes qui ont la prétention de remplacer le capitalisme, systèmes dont ils mettent cependant en lumière les quelques avantages particuliers qu'ils présentent pour les pays qui les ont mis en application. Unanime est aussi la condamnation minutieusement motivée aussi bien des régimes communiste et totalitaire que des régimes démocratiques envisagés du point de vue de leurs tendances égalitaires et de nivellement par le bas dans le domaine économique-social.

Là où la discordance est cependant assez grande c'est lorsque les auteurs, passant de l'attitude négative de la critique à l'attitude constructive, formulent des propositions de réforme. Sur ce point, la diversité de formation se manifeste pleinement. Cependant, tous les quatre sont d'accord sur la vanité de vouloir mettre définitivement au rencart le capitalisme; car celui-ci, comme le dit si bien Mr. Laveigne, doté qu'il est de toutes les vertus et tous les vices de l'homme, répond mieux que tout autre à la nature humaine. Il est par conséquent, comme celle-ci, ni tout à fait bon ni tout à fait mauvais, d'une faculté d'adaptation incomparable et non susceptible d'être figé en des formules rigides.

Aussi bien leur méditation et leur expérience les ont-elles conduits par des chemins quelque peu différents au même verdict, à savoir que le capitalisme est encore appelé à jouer un grand rôle après s'être amendé de manière à s'adapter aux conditions que lui-même aussi bien que l'évolution de l'humanité ont créées et dont il est aussi futile que dangereux de faire abstraction.

Pour plus de commodité, et aussi en raison du fait que Mr. Marlio a donné à son analyse très méthodique du capitalisme en action la plus grande ampleur et précision, son ouvrage fera—pour adopter un terme à la mode—fonction d'axe de notre exposé.

Et cela d'autant plus que Mr. Marlio, chef d'industrie dans la meilleure acception du terme, a une claire vision des aspects social, politique, financier et économique des problèmes du jour, et que, sans s'en tenir à la simple formulation de ses convictions, il s'efforce d'étayer celles-ci de données exactes ou de faits contrôlables.

On peut évidemment ne pas partager toutes ses idées et notamment celles relatives à l'ordre nouveau qu'il envisage ; mais on est forcé de reconnaître la sincérité de ses convictions et de son idéalisme et d'attribuer le caractère vague de certaines de ses suggestions à l'aspect instable du sujet. Et afin d'éviter tout malentendu nous tenons à affirmer que notre travail s'inspire du seul souci économique et social, les préoccupations d'ordre politique étant étrangères à cette Revue.



Si on l'envisage d'un point de vue limité, "l'origine du capitalisme se perd dans la nuit des temps" dit Mr. Lavergne. Tel serait le cas en effet si l'on estimait qu'il y a capitalisme dès que la production comporte un "gain d'entreprise", suivant l'expression de cet auteur, ce qui n'est point exact, car il y a bien des entreprises capitalistes qui doivent travailler à perte.

Pour Mr. Lavergne, il y a capitalisme dans l'acception commune du terme, c'est-à-dire "capitalisme privé", quand l'économie en vigueur "comporte une production faite essentiellement en vue d'un gain privativement approprié et aussi élevé que possible."

D'après cette définition, la présence simultanée de trois éléments serait indispensable pour qu'il y ait, à proprement parler, capitalisme privé, à savoir : (1) Une production en vue d'un profit ; (2) l'appropriation privée de celui-ci et (3) son caractère illimité.

Etant conçu dans un esprit aussi matérialiste, il n'est pas étonnant que le capitalisme n'ait pas la sympathie de Mr. Lavergne et que ce système lui inspire même une invincible aversion et le pousse à en exagérer les faiblesses ou à lui en attribuer certaines dont il est en vérité innocent.

En réalité, la condition primordiale sans quoi on ne saurait parler de capitalisme dans le sens propre du terme, c'est la *liberté individuelle* sous toutes ses formes.

Aussi, Mr. Marlio a-t-il parfaitement raison de dire, que le capitalisme "issu de plusieurs courants politiques, économiques, et scientifiques" des XVIII^e et XIX^e siècles "s'apparente, avant tout, aux principes de la Révolution française" qui a "confié et confirmé la totalité des

droits à l'individu libéré de tous ses liens, de toutes ses hiérarchies et de toutes ses obédiences " en interdisant toute association et en exaltant la dignité de la personne humaine et de la famille," tout comme la grande révolution de l'Amérique du Nord dont les Etats-Unis sont le magnifique fruit.

Par ce dernier trait, il s'établit un point de contact entre le capitalisme et la Révolution française d'une part et entre celle-ci et la pensée judéo-chrétienne d'autre part, ces philosophies étant elles aussi dominées par le respect des droits de l'homme et de la famille.

De la sorte, de par son origine et sa nature, le capitalisme est essentiellement *privé*. L'expression "*capitalisme d'Etat*" qui est en fait du collectivisme est un contresens.

Le libéralisme économique de la célèbre et incomparable Ecole anglaise de Manchester, le système démocratique de Gouvernement respectueux des libertés individuelles sont à la fois des faces du capitalisme et des conditions essentielles de son libre développement. C'est justement à la faveur de ces conceptions libérales ainsi que de la révolution scientifique et technique du XIX^e siècle que ce concept socio-philosophique qu'est le capitalisme a pu prendre l'essor que l'on sait.

Ainsi donc, bien que le profit—illimité en principe mais en fait commandé et réduit à une très basse moyenne par la concurrence et par d'autres éléments—bien que le profit disons-nous et son appropriation privée soient des caractéristiques essentielles, des facteurs primordiaux, ou comme les désigne Mr. Mario des "*éléments forces*" du capitalisme, ils n'en sont point les seuls ni les plus importants. En effet, le fonctionnement satisfaisant du capitalisme et la naissance aussi bien que l'appropriation et la pleine jouissance du profit, seraient bien malaisées et dans certains cas impossibles si la liberté d'initiative, de transfert, d'échange, si, en un mot, la liberté tout court, mère de la libre concurrence et moteur vital du capitalisme, venait à manquer pour une raison ou une autre.

Aussi, pour Mr. Mario, les caractéristiques essentielles du capitalisme relevant du domaine matériel aussi bien que du domaine spirituel et social sont: " la propriété individuelle, perpétuelle et transmissible, la forte organisation de la famille, la liberté de l'entreprise et du profit."

Et avant de se prononcer sur les vertus et les défauts du capitalisme, sur la légitimité des reproches qu'on lui adresse et sur son avenir, Mr. Mario se livre à un examen minutieux et on ne peut plus intéressant des conditions dans lesquelles le capitalisme fonctionne depuis le début

du siècle et du " climat " dans lequel a été ouvert son procès ". L'examen analogue fait par les autres auteurs susmentionnés porte sur la période commençant par la révolution industrielle du XVIII^e siècle pour Mr. Dubrenil, depuis 1870 début du nationalisme économique pour Mr. Lippmann, et bien antérieurement pour Mr. Lavergne.

Disons tout de suite que nos quatre auteurs sont plus ou moins optimistes quant à l'issue définitive de la crise de régime que nous subissons, sans cependant se faire aucune illusion sur un retour possible au capitalisme ou au libéralisme tel qu'il fonctionnait pendant la plus grande partie du XIX^e siècle. Ils ne se font non plus aucune illusion sur la durée de la crise qu'ils prévoient longue, car il s'agit de l'avènement d'un ordre social nouveau dont la réalisation est, par sa nature même, très laborieuse.



En présence du désordre économique, politique, moral et social dont nous sommes témoins et qui a entraîné la ruine ou l'effacement des régimes de la monarchie constitutionnelle et des républiques bourgeoises devant les dictatures ou " le collectivisme progressif " des démocraties comme l'appelle Mr. Lippmann, en présence de la substitution de l'économie dirigée et du planisme au libéralisme, du capitalisme par l'étatisme de plus en plus envahissant, nos auteurs se posent les questions suivantes :

Quelles sont les causes de ce bouleversement ? Faut-il en attribuer la responsabilité au capitalisme libéral et déclarer que celui-ci est définitivement condamné par ses propres vices ? Faut-il voir seulement dans les événements actuels une tendance vers une autre forme de capitalisme faisant appel à toutes les ressources de l'organisation défunte en vue d'une satisfaction plus large des classes laborieuses ?

La première partie de l'ouvrage qui répond à ces questions est la plus attrayante, la plus originale peut-être, car elle est le résultat de l'examen de conscience objectif d'un financier qui a largement opéré sous le régime capitaliste, et offre partant le fruit d'une vaste expérience des hommes et des choses de ce régime. Elle contient l'exposé des origines de la crise, des conséquences politiques, économiques, sociales et morales de la guerre et de l'évolution du capitalisme par la déformation de certains de ses éléments accélérée par les événements du début du siècle et de ceux qui l'ont immédiatement précédé.

L'origine de la crise actuelle remonte d'après Mr. Mario à avant la guerre. Celle-ci n'a fait que l'aggraver par les pertes immenses qu'elle a occasionnées en richesses, en matériel humain, en intelligences et en travail productif, aussi bien que par les charges écrasantes qu'elle a imposées aux nations combattantes et par les empêchements qu'elle a provoqués dans le domaine de la vie économique et des libertés individuelles.

Mr. Lavergne estime que la crise n'est " imputable que pour la moindre part au capitalisme et pour de beaucoup la plus grande part au désordre financier et monétaire et à l'interventionnisme sous toutes ses formes. Sur ce dernier point, il est bien d'accord avec Mr. Lippmann.

A l'appui de son diagnostic Mr. Lavergne entreprend une longue dissertation, très savante du reste et appropriée à son ouvrage qui est en quelque sorte un cours sur le mécanisme des prix et des crises, dissertation sur laquelle nous ne saurions nous arrêter, mais dont nous dirons acalament que la " psychologie du consommateur " y est appelée à jouer un rôle dominant. Mr. Lavergne reconnaît cependant une corrélation étroite entre la guerre et la crise.

Pour Mr. Dubreuil, c'est de la révolution industrielle du XVIII^e siècle, " de cette époque lointaine que sont parties les ondes qui nous reviennent aujourd'hui sous la forme d'une sorte de raz de marée ", car, avant elle, " le travail mettait à la disposition de chacun des moyens d'existence, un pouvoir d'achat à peu près équivalent à la valeur de sa production " tandis qu'aujourd'hui le critère, c'est le coût de la vie ". Autrefois, d'après lui, la rémunération du travailleur était beaucoup plus près d'une véritable répartition du produit du travail que dans le salariat moderne.

Et bien qu'il semble préconiser, comme nous le verrons plus loin le retour à quelque chose qui ressemble à l'économie fermée d'avant la révolution industrielle, Mr. Dubreuil conteste que la crise soit due à " l'exagération du machinisme " et ce qui nous semble contradictoire, il lance son anathème à ce pauvre Mr. Boulton, contemporain de l'immortel Watt, qui, inspiré par l'invention de ce dernier, conçut l'idée de produire pour le monde entier ce qui implique nécessairement une certaine concentration.

C'est alors que l'ouvrier commença dit Mr. Dubreuil " à travailler sans espoir ni joie pour une clientèle inconnue et lointaine, dans cette sorte de nuit qu'il connaît aujourd'hui, dans cet encaernement et cet anonymat numéroté qui est le lot du travailleur moderne."

Cela, nous semble-t-il, c'est de la pure littérature. Quoiqu'il en soit, pour Mr. Dabreuil, le grand travers de l'économie moderne, c'est le commerce international, c'est-à-dire les échanges, l'instrument le plus puissant de la solidarité internationale.

Ajoutons cependant tout de suite que Mr. Dabreuil proclame par ailleurs qu'il ne s'agit pas de reculer. "C'est dit-il, en avant qu'il faut regarder."

Mais revenons à l'influence de la guerre sur la crise actuelle. Mr. Marlio cite à ce propos le propos de Mr. Murray Butler d'après lequel si avec le coût de cette guerre qu'il avait évalué en 1934 à 400 milliards de dollars, sans tenir compte du manque de production des combattants, l'humanité avait racheté la paix, on aurait pu encore s'en consoler.

Mais en dépit de ces immenses sacrifices, l'humanité se retrouve dans une atmosphère chargée de haine, de conflits latents nécessitant un effort ruineux de réarmement.

Mr. Marlio est ainsi amené à décrire cette atmosphère et brosse de main de maître une série de tableaux d'un saisissant réalisme des crises économique, morale et sociale où le morbleu se débat. Non moins saisissant certes est le tableau sur ce même sujet que nous offre Mr. Lippmann dans son excellent ouvrage.

Bien que la tâche nous soit rendue bien difficile par la concision même de l'exposé de Mr. Marlio, nous nous efforcerons d'en donner un aperçu en suivant l'auteur dans les principaux développements de son sujet.

Crise politique.—Ses premières manifestations furent l'effondrement de certaines vieilles dynasties régnantes et l'affaiblissement des pouvoirs souverains de certaines autres sous la pression d'un "grand courant prolétarien qui—suivant l'expression de Mr. Marlio—même la Russie au bolchévisme, tandis que d'autres pays (on pourrait dire tous les autres pays civilisés) se contentent d'un "socialisme opportuniste" ou d'un "socialisme progressif" d'après Mr. Lippmann. "Mais cette poussée du socialisme parlementaire ajoute Mr. Marlio ne correspond pas aux besoins de notre époque. Dans le trouble des esprits et des choses, il faut un gouvernement plus fort que celui qui peut émaner d'un Parlement bavard et timoré". D'où l'abondante floraison de dictatures plus ou moins avouées. "Et dans les pays qui ont un scrupule de dire adieu à la liberté, il a été nécessaire d'envoyer fréquemment le Parlement en vacances en confiant au Gouvernement les pleins pouvoirs."

Rien ne confirme mieux la pertinence de ces remarques au sujet desquelles MM. Marlio et Lippmann s'accordent parfaitement, que les événements de la fin de l'été dernier au cours desquels les chefs des gouvernements des grandes démocraties ont pris sur eux de décider, sans consulter les Chambres, du sort de leurs pays et de la paix du monde.

Mr. Dubreuil non plus n'est pas très tendre pour le Parlement " émanation monstrueuse de ce corps électoral vague et inarticulé " issu du principe trompeur du suffrage universel qui n'est plus adéquat pour la tâche économique qui doit être confiée à ceux " qui possèdent les capacités et la compétence correspondantes à l'exclusion de toute autre influence ". Et pour Mr. Dubreuil, ce sont les organisations professionnelles structures naturelles auxquelles il se déclare " attaché par des fibres indestructibles " qui doivent lui succéder. Ajoutons cependant que Mr. Dubreuil répudie le syndicalisme courant auquel il reproche de confondre le matériel et le spirituel, de mépriser la liberté en préconisant le caractère obligatoire. Mr. Dubreuil veut un syndicalisme libre et tout à fait apolitique, un syndicalisme dépourvu de son dualisme actuel qui implique la lutte de classe.

Crise économique.—La crise politique réagit sur la crise économique et réciproquement. Du point de vue de l'industrie, le développement de la crise économique est illustré par l'indice mondial de la production. Celui-ci, en prenant pour base l'année 1929 représentée par le nombre 100, s'élevait à 66 en 1931 et en 1932 et était remonté à 100 vers la fin de l'année 1936. La baisse comme la reprise ont été inégales du point du vue national. Ainsi en 1932 l'indice le plus bas (54) se rapporte aux Etats-Unis, et le plus haut (98) au Japon, et en 1936, la reprise fut la moins accentuée en France (70) et la plus forte au Japon (145).

Dans l'agriculture, ce n'est pas la production qui a diminué, mais les prix qui ont baissé d'environ 60 à 65 pour cent.

La crise commerciale est mise en évidence par les deux indices exprimant la valeur-or du commerce international de 1929 représentée par le nombre 100 à savoir 52 pour cent pour 1936 et 33 pour cent en 1937.

Quant à la crise financière on ne saurait mieux en tracer l'évolution qu'en prenant les indices des cours des valeurs mobilières représentés

pour l'année 1929 également par le nombre 100. Ces indices sont : pour l'année 1932 : minimum 25 aux Etats-Unis, maximum 80 au Japon ; pour l'année 1936 : minimum 36 en France et maximum 144 au Japon.

Un autre élément significatif de l'évolution de la crise financière est le volume des investissements de l'épargne représenté par la valeur totale des émissions publiques transcrite ci-après :

Etats-Unis (milliards de dollars) 1929 : 10 ; 1932 : 3 ; 1936 : 4,7.

France (milliards de francs) 1929 : 33 ; 1932 : 28 ; 1936 : 19.

Grande-Bretagne (millions de £) 1929 : 331 ; 1931 : 100 ; 1936 : 260.

Belgique (milliards de francs) 1929 : 7 ; 1934 : 07 ; 1936 : 2,9.

Japon (milliards de yens) 1929 : 1,6 ; 1932 : 2 ; 1936 : 6,7.

Mais la part des collectivités dans ces émissions qui était en 1929 d'un minimum de 15 pour cent aux Etats-Unis et d'un maximum de 36 pour cent en France, atteint en 1932, le maximum de 95 pour cent aux Etats-Unis, et le minimum de 71 pour cent au Japon. En 1936, cette part a oscillé entre un maximum de 71 pour cent au Japon et le maximum de 90 pour cent en France.

L'importance énorme de ce drainage de l'épargne par les besoins des Etats, jette une vive lumière sur la cause de la pénurie et de la cherté des capitaux nécessaires à la vie économique. En outre, l'accroissement des dépenses de l'Etat occasionné par les armements et l'interventionnisme ont entraîné l'aggravation du prélèvement de celui-ci sur le revenu national, prélèvement qui a atteint la proportion de 50 pour cent en France dont le budget accusait néanmoins en 1937, un déficit de 41 milliards, chiffre qui sera sans doute sensiblement dépassé en 1938 pour les raisons que l'on connaît.

En passant à l'examen de la crise monétaire, Mr. Marlip relève le désarroi causé—tant dans les pays dont ils s'évadent que dans ceux où ils se réfugient—par les capitaux et l'or se déplaçant à raison des manipulations monétaires ainsi que l'incertitude des relations commerciales que ces manipulations déterminent. Et à ce propos, Mr. Marlip dit justement que de nos jours, "on discute couramment au Parlement, dans la presse, dans les salons, sur les meilleurs moyens pour l'Etat de ne pas tenir ses engagements et qu'il est devenu un titre de gloire pour un homme d'Etat d'avoir réussi une dévaluation".

Enfin, toujours dans le domaine économique, la crise ouvrière est envisagée sous le double aspect du mouvement des salaires réels qui ont augmenté plus rapidement que le coût de la vie et du chômage, qui en 1936, l'année de la reprise, avait augmenté de 50 pour cent par rapport à l'année 1929, l'année la plus prospère de l'après-guerre au cours de laquelle on comptait cependant quatre millions de chômeurs dans le monde.

Crise morale.—Mr. Marlio attache à juste titre une aussi grande importance si ce n'est plus, à l'aspect moral de la crise qu'à l'aspect économique. Car c'est sans doute la crise morale qui est dans une très large mesure responsable de la prolongation de la crise économique et politique.

A la différence de celle-ci, la crise morale est la conséquence immédiate de la guerre moderne. Car dépouillée qu'elle est de l'aspect chevaleresque qui caractérisait les luttes armées de jadis, la guerre moderne "ne peut laisser chez l'individu que le dégoût, la lassitude et l'épuisement". La dernière guerre a creusé au surplus un fossé entre les générations; car les pères mobilisés n'ont pas connu et n'ont pas élevé leurs jeunes enfants, les fils partis au front ont perdu le contact avec leurs parents et le respect des traditions. Et cette rupture est plus grande dans les pays de dictature "où la jeunesse est élevée dans le mépris des générations passées". De même la guerre a généralisé le "débrouillage", le "resquillage", le recours au "système D", moyens dépourvus de scrupule pour échapper à ses obligations ou pour satisfaire ses désirs plus ou moins illégitimes. Elle a abaissé la moralité familiale en raison de l'abandon des femmes qui se sont ainsi trouvées exposées à tous les dangers de la solitude ou de la promiscuité des bureaux et des ateliers. Elle a avili également la moralité collective des Etats et des collectivités qui ont perdu tout respect des engagements et encouragé par là l'immoralité individuelle.

La guerre a aggravé l'immoralité politique. En effet, en raison de l'âpreté de la lutte pour l'existence et de la cherté de la vie qui ne laissent pas aux parlementaires les loisirs qu'exige l'exercice efficace de leurs mandats, les trois quarts des députés des démocraties occidentales "votent les lois sans les avoir lues et une grande partie de ceux qui les ont lues, les votent contre leur conscience," sous la pression de la "politique des intérêts individuels et collectifs qui remplace aujourd'hui le polit qu' les idées."

D'autre part, les difficultés économiques et la baisse de la moralité ont fait, écrit Mr. Marlio, que " tous les grands journaux du monde ne gagnent d'argent qu'en proportion des scandales qu'ils exploitent ou des calamités qu'ils prédisent."

Il est à peine nécessaire de dire que Mr. Marlio ne vise pas ce qu'il appelle la moralité intime qui " repose sur des principes philosophiques ou religieux immuables " mais la moralité des êtres et des collectivités qui, elle, est " un compromis entre certains principes de conscience qui sont presque éternels et des circonstances de temps, de lieu et de fait qui sont changeantes."

Aussi, ajoute-t-il " lorsque viennent à changer à la fois toutes les circonstances de fait, se renversent toutes les notions établies dans le domaine économique, financier, monétaire et politique, lorsqu'on voit disparaître ou ébranlés les étalons mêmes de toute valeur, alors la moralité s'effondre à son tour et les citoyens aussi bien que les États, se rendant compte que certaines des règles qui guidaient leur conduite sont gravement atteintes, n'hésitent plus à n'en appliquer aucune."

Crise sociale.—De tous les facteurs qui ont contribué au déclenchement de la crise sociale, savoir : rupture à la fin de la guerre de la fraternité qui était née sous les drapeaux entre les différentes classes par les souffrances et les dangers communs et aggravation en résultant du sentiment de l'inégalité des situations, entrée des femmes en concurrence avec les hommes, alternances rapides de périodes d'aridité et de chômage, de prospérité et de misère, etc., Mr. Marlio place au premier rang la rapidité de l'évolution économique qui a engendré l'intervention de l'État et son corollaire la spéculation et le jeu. Car suivant qu'un Ministre décide dans un sens ou dans un autre, " il stimule ou il ralentit considérablement les échanges d'une denrée déterminée et il amène par là-même une variation importante et rapide de son prix ". D'où une grande incertitude. Chacun est fatigué de travailler et d'attendre ; il sait que la vie est courte, que les risques sont grands, que l'épargne est en danger, il veut gagner vite et largement dépenser."

Pour Mr. Lippmann aussi bien que pour Mr. Lavergue, l'interventionnisme sous toutes ses formes, engendré par le funeste laisser-faire d'autrefois facteur puissant de la déviation du capitalisme, est la cause principale au désarroi économique et social.

Pour Mr. Dubrenil, comme nous l'avons déjà dit, le début de la crise remonte à la révolution industrielle qui consacra la séparation du capital et du travail et donna naissance au salariat moderne qui mit fin au régime antérieur où la vie était d'après lui plus belle.

De tous les continents, celui qui a le plus souffert de cet état de chose, c'est l'Europe dont Mr. Marlio signale le déclin impressionnant du point de vue financier, économique, politique, et démographique.

L'auteur termine cette partie de son ouvrage comme suit : " S'il fallait résumer en quelques lignes les caractéristiques générales de la crise du XIX^e siècle, je dirais qu'elle a deux aspects : un aspect matériel et un aspect moral. Au point de vue matériel, diminution de la fortune et des revenus, diminution de la production et du commerce, chômage effroyable qui, dans certains pays, atteint 30 ou 40 pour cent de la population ; au point de vue moral, crise d'honnêteté, besoin de jouir sans en avoir les moyens, hâte et brutalité. Le monde a perdu confiance, l'Europe a perdu son prestige."



Ayant ainsi placé le prévenu—le capitalisme—dans son milieu afin de mieux comprendre ses réactions, l'auteur aborde la deuxième partie de son travail qui a pour titre, " le procès du capitalisme " en commençant par fixer la physionomie du capitalisme devenu l'objet de la persécution de ce monde de mécontents qu'est celui où nous vivons. Tandis que Mr. Laverne qui est on le sait, un coopérativiste militant convaincu, tout en exaltant surtout la " fécondité " du capitalisme, considère le profit comme un mal en tant que, selon lui, il a contribué à abaisser notre personnalité morale et avec elle le niveau spirituel de notre civilisation européenne, Mr. Marlio, réaliste doublé d'un idéalisme élevé, considère le profit comme le premier " élément de force " du capitalisme. Aussi s'applique-t-il avec succès à en mettre en lumière non seulement la haute valeur utilitaire, mais aussi et surtout sa valeur sociale et spirituelle, son influence incontestable dans les domaines politique et intellectuel.

Par l'institution du profit, dit-il, " le capitalisme a assuré au travail humain le maximum de rendement, conféré à l'individu le droit de choisir sa voie, d'orienter ses efforts du côté où ses capacités, ses aspirations ou ses appétits le poussent."

Le profit est pour lui une prime au labeur, à l'intelligence, à l'ingéniosité et à l'invention. " Mais aussi, ajoute-t-il, quel frein et quelle garantie contre les conceptions erronées, contre les imaginations des visionnaires puisque, en fin de compte, toutes inventions, et toutes expériences devront se chiffrer par un bilan dont les résultats, bons ou mauvais, vont à l'entrepreneur ". Aussi est-il " un système qui allie de la façon

la plus heureuse le risque et la prudence, le progrès et la stabilité". A ces avantages s'ajoutent "l'encouragement à l'épargne qui a fait de la famille un groupe social extrêmement fort, la fonction régulatrice de l'économie qui fait que "la main-d'œuvre et les capitaux se dirigent vers les pays où ils sont les mieux rémunérés, c'est-à-dire, vers ceux qui en manquent, l'entrepreneur concentre son activité dans les domaines les moins exploités, l'armateur envoie ses navires là où il trouve du fret avantageux, ou ce qui revient au même, là où il y a pénurie de moyens de transport". Son caractère avantageux pour la collectivité, en tant que les prélèvements au titre du profit sont très bas puisqu'il ne dépasse pas en moyenne les 2 à 3 pour cent du chiffre d'affaires pendant les années normales et est tout simplement négatif pendant la période de crise, fait dire avec raison à Mr. Marlio que "dans le système de l'économie libre, chacun croit travailler pour son compte mais travaille en fait pour la masse."

Etant donnés tous ces avantages, les progrès réalisés depuis trente ans grâce à l'ordre capitaliste "dépassent de beaucoup—écrit Mr. Marlio—ceux qui avaient été accomplis depuis Euclide et Archimède jusqu'au début du siècle." Et ces progrès ont favorisé quoi qu'en pensent ses adversaires, toutes les classes de la population et tous les continents. Aussi, en présence de ces bienfaits, qui débordent du cadre les satisfactions matérielles pour s'étendre à tous les autres domaines, l'opinion de Mr. Lavergne que le capitalisme est la cause de la "désaffection des valeurs spirituelles apparaît par trop sévère pour ne pas dire davantage. Il en est de même de Mr. Dubreuil qui, sans s'attaquer directement au capitalisme dont il apprécie les avantages même au point de vue des travailleurs conscients et organisés dont il est, reste cependant enclin à en supprimer l'attribut principal, le profit, car pour lui le problème fondamental est celui de la répartition qu'il place avant celui de la production!

Quoi qu'il en soit, il est certain que les avantages que nous venons de signaler ne se réalisent que tant que subsiste l'élément essentiel du fonctionnement satisfaisant de l'ordre capitaliste: la liberté sous toutes ses formes. C'est pourquoi tout l'effort de persuasion de Mr. Walter Lippmann, qui vise en définitive la défense de l'ordre capitaliste, se porte effectivement sur la défense de la liberté dans l'ordre et la discipline.

Or, présentement, cet élément vital est paralysé pour des raisons multiples dont un bon nombre ne tiennent point à l'ordre capitaliste en soi, mais à son fonctionnement défectueux. A ce propos l'auteur se

livre à un exposé très clair des circonstances qui ont entravé et entravent encore l'action régulatrice de l'ordre et les graves conséquences qui en sont dérivées pour les collectivités et les individus.

Un exposé analogue très intéressant et ainsi qu'on le verra plus loin assez concordant avec celui de Mr. Marlio se trouve également dans l'ouvrage de Mr. Lavergne. Ce dernier répartit en deux groupes les facteurs qui ont déterminé l'altération du capitalisme. Le premier embrasse les "altérations internes," dont les deux principales sont l'exacerbation progressive du désir du gain et l'élimination progressive de la concurrence à l'intérieur et à l'extérieur, notamment moyennant le protectionnisme et les ententes. Et à propos de ces altérations, Mr. Lavergne fait siena nombre de griefs sans raison formulés par certains au sujet des abus du capitalisme bien qu'il ajoute que ces abus sont exceptionnels.

Le second groupe est celui des "altérations externes ou mixtes" qui procèdent toutes de l'action des pouvoirs publics ou de la conjoncture générale. Et parmi ces altérations Mr. Lavergne cite la hausse artificielle des prix, l'inflation du crédit, la chasse au profit par le fac qui détruit l'épargne et l'entreprise, l'astarcie économique, la violation des contrats, l'institution des prix fixes et la prise de possession des leviers de commande par l'Etat. Enfin conclut Mr. Lavergne, tout ce qui, légitimement a toujours passé pour les conditions mêmes du fonctionnement de l'économie capitaliste, a été aboli ou a été sapé à la base surtout depuis 1914.

Dans l'ouvrage de Mr. Lippmann pour qui le capitalisme n'est qu'une des manifestations de l'économie libérale, tous ces griefs sont essentiellement déterminés non pas par des défauts du capitalisme même, mais par la cristallisation, la déviation des conceptions libérales, et en ce qui concerne les pays totalitaires, par la répudiation de ces conceptions. A part cette différence, on retrouve dans l'ouvrage de Mr. Lippman qui est antérieur aux autres, les mêmes imputations. Et cela est sans doute très significatif.

La plus importante des altérations de l'ordre corporatif ou libéral est pour MM. Marlio et Lippmann la substitution de "l'action individuelle par l'action collective" ou le "collectivisme" proche parent du communisme.

Aujourd'hui, les syndicats ouvriers et patronaux imposent leurs directives aux corporations qu'ils représentent. Les conventions collectives se substituent aux accords individuels. L'instruction, les

goûts, les besoins, les idées, sont standardisés. A telle enseigne qu'on dirait, écrit Mr. Marlio : " que notre pauvre humanité, fatiguée par trop de secousses n'ait plus le courage ou la force de penser et qu'elle s'abandonne aux formules brillantes du premier prestidigitateur venu."

En second lieu, " les déplacements de certains éléments humains et matériels étant entravés par toutes sortes de mesures et notamment par les interdictions ou restrictions d'entrée et de sortie, le capitalisme n'a plus le pouvoir de rétablir rapidement l'équilibre troublé.

En troisième lieu, le désir ou la nécessité de réduire le prix de revient, de diminuer la fatigue musculaire des travailleurs et d'améliorer leur sort, a encouragé le machinisme, le travail à la chaîne et la concentration des entreprises.

Tandis que l'importance de celles-ci s'accroît, leur nombre, dans un pays déterminé, tend à se réduire, ce qui rend plus malaisée la sélection industrielle par l'élimination des entreprises incapables. Parallèlement, les nouveaux pays créés imprudemment par le traité de Versailles se sont équipés pour la production mécanisée. De sorte que, tandis que la production économique industrielle et commerciale s'oriente de plus en plus vers l'augmentation des unités, les grandes entreprises, un des "monstres" de Mr. Dubreuil, nous assistons, dit Mr. Marlio à la restriction des marchés sur lesquels s'écoulent les produits fabriqués."

Aussi Mr. Dubreuil aspire-t-il à la plus grande décentralisation pour " construire à la taille de l'homme. " Pour lui, la production en vue de l'exportation est un mal, et la limitation des échanges principalement aux matières premières est souhaitable. D'autre part, il veut que la rémunération du travailleur soit beaucoup plus proche d'une véritable répartition du produit du travail que ne l'est le salariat actuel. Pour toutes ces raisons, la restriction des marchés est selon lui un avantage. Et, cependant, il ne rejette ni le machinisme, ni la division du travail et aspire à l'élévation du standard de vie des travailleurs, standard qui est le résultat de la production en série, en vue de l'approvisionnement de grands marchés!

Dans ces conditions, l'avis de MM. Lippmann et Marlio qu'il faut maintenir l'organisation actuelle tout en l'amendant, apparaît bien plus logique.

Quoi qu'il en soit il n'y a aucun doute que de la restriction des marchés résultant des circonstances énumérées plus haut, découlent les difficultés du commerce. Ces difficultés ressortent clairement, en ce qui concerne l'Europe, du fait que dans ce continent les systèmes douaniers

sont passés depuis la guerre de 19 à 29 et les systèmes monétaires de 15 à 27. L'autarcie, négation de la division du travail et de la solidarité économique internationales, commencée en Russie s'est étendue partout, même en Angleterre où est né, rappelle Mr. Marlio, le slogan "buy British" traduit dans toutes les langues et adopté par tous les pays.

Concentration. — Mais vouloir maintenir la division du travail et les échanges internationaux de produits fabriqués n'implique pas nécessairement approbation de l'excess de centralisation.

En effet, Mr. Marlio constate que si d'un côté la mécanisation de l'industrie que nécessite la concentration arrive à réduire dans une large mesure les prix de revient, elle augmente par contre les frais d'amortissement qui peuvent atteindre dans certains cas rares sans doutes mais réels, la proportion considérable de 80 pour cent. Aussi, en cas de crise, contrairement à ce qui se passe dans l'industrie peu mécanisée, dans le régime de concentration exagérée, les actionnaires et les créanciers perdent davantage si l'entreprise arrête la production que si elle continue et vend au-dessous des prix de fabrication ce qui entraîne l'arrêt du paiement des dettes et des coupons. Et dit-il "on assiste alors à ce résultat paradoxal, que l'usine la moins bien située continue à marcher avec un prix de revient amélioré puisqu'elle se trouve libérée de la presque totalité de ses charges."

Quoique quelque peu chargé peut-être, ce tableau reflète la réalité non seulement en ce qui concerne les grandes entreprises mais aussi les entreprises moyennes, surtout, lorsque, en raison de la carence de la loi, le failli d'hier peut impunément rentrer dans la lice et étaler au lendemain de sa banqueroute une aisance insolente.

A ce sujet il est infiniment regrettable que dans certains services de l'Etat on accueille avec une hostilité manifeste des petites entreprises projetées par des industriels de tradition venant de l'étranger avec des capitaux modestes mais avec une précieuse expérience technique et commerciale.

Machinisme. — Confondant la concentration avec le machinisme, d'aucuns sont enclins à condamner la machine sans rémission. Aucun des auteurs que nous avons cités ne s'associe à cette condamnation. Bien au contraire, tous apprécient les immenses avantages du machinisme dont les travailleurs ont bénéficié tout autant que les autres. Mr. Dubrouil, serrurier, va jusqu'à ridiculiser ceux qui poussent de hautes cris contre le travail à la chaîne, parce qu'ils ne savent pas ce que c'est en réalité.

Néanmoins tous ces auteurs reconnaissent les défauts de la machine qui, suivant l'expression heureuse de Mr. Mario "après avoir été l'associé et le bienfaiteur de l'homme, devient son concurrent." Mais c'est là la rançon du progrès. Et ajoute-t-il, "ce n'est pas la première fois que se joue ce drame de l'ouvrier contre la machine, ou plus exactement de l'homme contre la matière." Mais la faute est aussi à l'homme qui ne fait qu'accentuer cette concurrence de bien des façons: par les guerres et leur corollaire la destruction de richesses qu'il faut ensuite comme après la guerre, remplacer rapidement, par la hausse excessive des salaires avec diminution de la durée du travail qui est, comme le dit Mr. Léppmann, l'objet non apparent des conventions collectives, par l'interdiction de l'immigration, etc. Tout cela entraîne nécessairement une plus grande mécanisation. Aussi, "le drame de l'homme et de la machine subsiste pour l'avenir dans toute son acuité."

Mr. Mario pense que le déséquilibre provoqué par le développement du machinisme ne s'accroîtra pas. D'après lui, les pays ayant un large marché et d'importantes ressources en matières premières continueront dans leur méthode de concentration tandis que les petits Etats qui n'en ont sur leur territoire qu'une faible partie et dont le marché ne peut pas absorber toute la production, doivent ou recourir à tout progrès social et voir baisser leur standard de vie en raison de la hausse des prix intérieurs (résultant de la protection) pour pouvoir vivre en vase clos, ou bien ils devront adopter une politique libérale. Il va de soi en effet qu'en achetant plus cher le produit protégé on achète moins d'autres marchandises, ce qui entraîne la diminution de la production.

Cela est sans doute très exact dans le fonds, mais il ne faut pas généraliser. Car le Gouvernement d'un pays comme l'Egypte d'il y a un peu plus d'une décade, c'est-à-dire d'un pays exclusivement agricole et relativement pauvre par rapport à la densité de la population, qui par respect des principes libéraux classiques, refuserait de le mettre en mesure de s'essayer dans la production industrielle, le condamnerait à une baisse du standard de vie plus rapide que s'il adoptait une politique économique raisonnablement attentive au progrès industriel. D'ailleurs, et il ne faut pas l'oublier, tant Mr. Mario que Mr. Léppmann ont surtout présents dans leur esprit les Etats occidentaux déjà très industrialisés. Cela n'empêche pas évidemment que les principes fondamentaux qu'ils proclament et les suggestions qu'ils formulent à l'égard des vieux pays industriels, s'appliquent en grande partie aux autres pays également.

En résumé, conclut Mr. Marlio "la machine en soi n'est ni bonne ni mauvaise ; cela dépend de la façon dont nous l'utilisons. Ne manifestons ni trop d'enthousiasme ni trop de mépris pour les inventions et les progrès techniques, dont la marche ne doit être ni trop rapide ni trop lente. C'est une question de mesure. Si le rythme est excessif, la matière écrase l'homme, la servante devient maîtresse, la machine évince son associé d'hier et devient son concurrent le plus acharné, et nous nous trouvons en présence d'une évocation nouvelle du mythe de Prométhée châtié pour avoir, dans son orgueil, osé dérober le feu du ciel."

Cette conclusion est en principe sans doute très juste, mais pour exercer un contrôle efficace sur le rythme des progrès du machinisme et de la technique, Mr. Marlio est forcé d'admettre comme Mr. Lippmann d'ailleurs, la nécessité de l'intervention de l'Etat ou plutôt du législateur pour modifier les concepts de liberté de l'entreprise, de la propriété privée, de la liberté d'initiative, etc., de la manière que nous exposerons plus loin. On ne saurait leur en faire un grief ni croire déceler une contradiction entre cette suggestion et leur attachement au libéralisme. Tout dépend en effet de la forme et de la mesure de cette intervention confiée au pouvoir législatif.

Chômage.—A côté du problème du machinisme se pose celui du chômage qui en est le résultat le plus inquiétant. Quelle solution peut-on suggérer pour le résoudre ?

Après avoir, à juste raison, sévèrement critiqué les statistiques du chômage qui laissent beaucoup à désirer, Mr. Marlio, comme nous venons de le dire est en faveur de la mise en œuvre de mesures propres à modérer la marche du progrès. "Une invention, dit Mr. Marlio avec raison, qui permet de réaliser un abaissement du prix de revient ne constitue pas un progrès si elle a pour résultat des charges supérieures à l'économie." Il propose par voie de conséquence que l'Etat établisse "sur tous les brevets un impôt qui constituerait à la fois une charge pour ceux qui appliqueraient les inventions nouvelles et une recette pour le fonds du chômage," constitué de la manière indiquée ci-après.

D'autre part, l'Etat doit d'après Mr. Marlio, favoriser la demande de main-d'œuvre par des moyens directs : primes à l'embauchage, proscription de certaines machines telles que les excavateurs mécaniques, réglementation par voie de l'impôt des nouveaux investissements en machines dans des industries déjà existantes, intervention des syndicats pour éviter la mécanisation en s'attachant moins au taux des salaires, réduction de la durée du travail pendant les périodes de dépression et prolongation pendant les périodes de prospérité, etc.

D'après notre auteur, " la prolongation de la crise travaille automatiquement pour l'ouvrier contre la machine, mais le chômage ne subsistera pas moins après la reprise et il faudra toujours penser à la nécessité d'un fonds permanent de chômage qui sera alimenté par le revenu d'un impôt temporaire exigé des industries trop mécanisées qui auront provoqué le chômage, par un impôt sur les inventions et par des contributions de toutes les parties intéressées.

Ainsi, Mr. Marlio, tout en s'élevant contre l'interventionnisme admet la forte ingérence de l'Etat dans la vie économique, mais cette ingérence doit se réaliser, comme pour Mr. Lippmann, par la voie d'une législation générale et non par des mesures administratives individuelles et occasionnelles. Pour l'un comme pour l'autre, il s'agit, suivant les paroles de Mr. Lippmann de " développer les principes permettant à l'humanité de réadapter ses habitudes et ses institutions à la révolution industrielle et à ses conséquences.

Sociétés anonymes.—Une autre institution qui s'est développée dans l'économie capitaliste est la société anonyme contre laquelle on formule nombre de griefs dont la plupart sont mal fondés, mais dont un certain nombre méritent cependant d'être pris en sérieuse considération. Ces derniers sont à peu près les mêmes que ceux adressés au machinisme. La société anonyme " a été, d'après Mr. Marlio, au point de vue financier, ce que la machine a été au point de vue technique, c'est-à-dire l'outil qui a permis la concentration des entreprises et la production en grand".

De tous les griefs pertinents contre la société anonyme Mr. Marlio retient surtout le suivant : " tandis que par tradition et par prudence, le patron, propriétaire de son affaire ne développe son entreprise qu'en investissant ses bénéfices passés, les dirigeants de la société anonyme sont plus facilement tentés par des extensions séduisantes gagnées sur les bénéfices escomptés de l'avenir."

Aussi est-ce pour nous un sujet de vif étonnement que de constater la faveur excessive dont la société anonyme jouit auprès de certains agents de notre économie parce qu'ils décèlent un moyen d'encourager la participation d'éléments égyptiens, tandis que l'intérêt bien compris du pays commande la préférence aux entreprises où la responsabilité financière des dirigeants est engagée. En effet ces entreprises assurent bien mieux la formation des cadres dont l'Egypte a tant besoin et la défense des capitaux dont il n'y a sans doute pas pléthore.

D'une manière générale, les reproches adressés à cette institution devraient plutôt être tournés contre ses dirigeants et le législateur. En effet, comme le signale Mr. Lippmann " c'est l'Etat qui, il y a cent ans environ, a commencé à accorder à quiconque lui payait une légère redevance un privilège jusqu'alors très rare et exceptionnel : celui de constituer des sociétés dans lesquelles les responsabilités sont limitées aux apports et dont les titres sont transmissibles à perpétuité par voie de succession.

Du moment que c'est le législateur qui a donné naissance à la S.A., c'est à lui qu'il appartient par la voie législative de combattre les abus et de corriger les fautes de l'institution. Et nous verrons plus loin quelles sont les mesures que l'on préconise à ce sujet.

Ce qu'il faut retenir d'ores et déjà c'est que la Société Anonyme dont la puissance financière et l'activité sont démesurées est " un monstre, " un danger, car la mobilité diminue concurrentement avec la croissance et la complexité, et par conséquent elle est portée à chercher la stabilité dans l'intervention de l'Etat qu'elle obtient généralement sous la menace des ruines que sa défaillance peut déterminer. Et ainsi se créent les privilèges et les monopoles dont la destruction était l'objet de la Révolution.

En disant cela nous ne nous rangeons pas à l'avis des collectivistes qui ont supposé que le développement du capitalisme concentré des grandes sociétés anonymes est la conséquence naturelle et nécessaire de la technique nouvelle. Ils confondent les phénomènes de la phase la plus récente du régime des sociétés anonymes avec les conséquences de la technique moderne.

Ententes économiques.— Contrairement à ce qu'on affirme généralement, la mission des ententes économiques — des ententes sérieuses et durables bien entendu — n'est pas d'assurer des profits excessifs, mais de réaliser l'équilibre entre la production et la consommation. Cet équilibre dont dépend la stabilité relative des prix, était, avant la concentration et la mécanisation, assuré par le jeu de la libre concurrence et de la sélection. La meilleure preuve en est que ces ententes ne trouvent pas d'application dans l'agriculture et l'artisanat, ni dans les entreprises industrielles dont les produits ne sont pas interchangeables comme par exemple entre les fabriques de tissus de laine et celles de tissus de jute. Ces ententes constituent donc " un moyen de mettre en œuvre les vertus sociales et économiques de l'économie libérale " et ne trouvent d'application que dans un domaine réduit, c'est-à-dire

dans la grande industrie moderne très mécanisée. D'autant plus que seules les ententes internationales qui sont en très petit nombre, peuvent donner naissance à un vrai monopole d'une grande envergure.

Somme toute ces ententes comportent des avantages très appréciables. Du point de vue de l'épargne elles évitent la ruine de beaucoup d'entreprises menacées par une concurrence intérieure ou internationale excessive et par là-même évitent du chômage; elles abaissent généralement les prix de revient; elles stabilisent les prix ce qui est un énorme avantage pour le commerçant aussi bien que pour le consommateur industriel. Du point de vue international elles ont la même portée que de véritables traités de commerce car elles réalisent dans un certain sens une division du travail.

Nous savons bien qu'il existe des ententes dont la brève durée pousse souvent les participants à étendre leur activité afin d'avoir une part plus grande lors du renouvellement, mais il y a là une manœuvre déloyale qui relève du domaine de la morale ou une erreur dont l'auteur serait puni en définitive si la situation du marché ne légitimait pas l'extension de la production. De même y a-t-il des ententes avec un but purement spéculatif. Mais ce sont là des déformations qu'il n'est pas impossible de rectifier.

Il en est de même des holdings qui sont généralement des sociétés anonymes contrôlant d'autres sociétés. C'est là, selon les paroles de Mr. Lippmann, une innovation extrêmement suspecte. L'affaire dit-il, qui est devenue grande par la création d'un holding ou par quelque autre procédé juridique, ou par la communauté du contrôle financier, est le résultat d'un effort délibéré pour échapper à l'épreuve du marché libre. Elles sont incompatibles avec une économie tant soit peu libre. En fait, dit Mr. Lippmann elles sont la forme que prend le collectivisme chez les gens d'affaires. C'est de l'économie dirigée en miniature. Elles sont comme les trusts, le produit de la loi ou le résultat d'un "vide juridique," qu'il faut combler. Elles font partie des "monstres" de Mr. Dubrenil qu'il faut enchaîner pour les empêcher de nuire.

Ayant ainsi passé en revue les principaux points sur lesquels se concentrent les débats autour du capitalisme, Mr. Maslès s'arrête sur une dernière critique qui est très souvent formulée à l'égard de cet ordre économique si décrit mais auquel on n'a pu jusqu'à présent trouver de remplaçant.

On reproche au capitalisme de masquer de mystique, d'un idéal. Certes, dit Mr. Marlio, " la doctrine capitaliste paraît pauvre en présence des violents courants de pensée que représentent le communisme, le socialisme, le national-socialisme et le fascisme qui font entrevoir à leurs adeptes enrégimentés l'avènement d'une ère de justice et de prospérité, " qu'ils n'ont guère réalisée après une longue expérience bien qu'ils aient assuré aux peuples qui y sont soumis certains avantages appréciables et introduit certaines réformes que l'économie libérale tend à imiter à juste raison. Mais c'est aux heures du danger que l'on a recours à la mystique.

Les fondements du capitalisme ne sont guère méprisables du point de vue social et moral, comme ses détracteurs veulent le faire croire.

A ceux qui prétendent que l'économie capitaliste essentiellement libérale n'a pas d'idéal, on peut avec Mr. Lippmann poser la question de savoir si c'est par un pur hasard qu'avec la division du travail sur un marché vaste qui en est le principe directeur indispensable, la loi commune, l'idéal de justice égale pour tous, la suppression des prérogatives et des privilèges la conception de la légalité internationale et de paix en tant que politique essentielle des Etats *se sont développées ensemble dans les mêmes régions de la terre.*

Aux détracteurs de l'économie libérale dont le capitalisme est issu, ses défenseurs répondent que celui-ci a assuré à l'homme un moyen de production des richesses dans lequel la fortune d'autrui multiplie la sienne propre.

C'est ce qui faisait dire à David Hume : " en tant qu'homme, mais encore en tant que sujet britannique, je prie pour la prospérité du commerce de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Italie et même de la France. Je suis au moins certain que la Grande-Bretagne et toutes les nations seraient plus prospères si leurs souverains et ministres adoptaient les uns à l'égard des autres ces sympathies accrues et bienveillantes." Et c'est en vertu de ce principe de solidarité internationale que l'ordre capitaliste dit Mr. Marlio, a " assuré le développement industriel de l'Europe et l'équipement des continents nouveaux, qu'elle a permis dans certains cas l'élévation des plus humbles jusqu'aux sommets, qu'il a donné une prime à l'intelligence, au travail et à l'épargne et qu'il a en définitive augmenté la richesse des classes laborieuses et diminué la durée du travail." Au surplus, " grâce au principe de l'appropriation du profit, du respect de la propriété et au principe de l'héritage, aucun régime ne pratique si complètement la culte de la famille".

La décadence du capitalisme est due presque exclusivement à l'arrêt dans l'évolution de la législation destinée à préserver son principe essentiel, savoir, comme nous venons de le dire, la division du travail sur son marché vaste (Lippmann). Cet arrêt est dû au régime du laissez-faire, né de la confusion qui s'était produite dans l'esprit de ses défenseurs dans tout le domaine des relations entre la loi, l'État, et la prospérité d'une part, et les activités humaines de l'autre. Il ne faut pas d'ailleurs oublier que cette doctrine a été mise en avant au moment où les hommes ont eu besoin de détruire des retranchements à l'abri desquels les intérêts établis s'opposaient à la révolution industrielle.

Cependant, ses propres défenseurs savent que l'économie libérale, n'est pas exempte de toute tare :

" La vérité, dit Mr. Mario, c'est que le régulateur de l'économie libérale est un organisme de précision, qui fonctionne merveilleusement, tant que les écarts sont de peu d'importance, mais qui se coince et ne fonctionne plus lorsque les crises dépassent une certaine intensité."

" Toutefois, si le capitalisme comporte en lui-même des éléments de maladie grave, on peut affirmer que son dépérissement actuel est, avant tout, la conséquence d'un certain nombre de faits et d'interventions qui en ont troublé le fonctionnement sans qu'on puisse l'en rendre responsable." Et ces faits sont la guerre avec le stimulant qu'elle fut pour les inventions et les progrès techniques et pour l'interventionnisme ; c'est l'après-guerre avec ses besoins immenses et urgents, c'est la révolution russe et la perte de sa clientèle pour la production mondiale, ce sont les nécessités du réarmement, c'est la haine sociale résultant de la propagande communiste et l'accroissement des besoins des masses en présence d'une baisse des revenus nationaux, c'est l'interventionnisme de l'État sous toutes ses formes et c'est enfin et surtout le traité de Versailles qui avec les antagonismes qu'il a engendrés a donné naissance à la doctrine de l'autarcie et qui n'était ni assez généreuse ni assez sévère pour imposer la réalisation des parties essentielles inspirées par le Président Wilson à savoir : l'émancipation des nationalités opprimées, la libre circulation des hommes et des choses, la suppression ou la réduction des barrières douanières, le désarmement des vainqueurs et des vaincus ; le règlement pacifique de tous les conflits, etc. A ces facteurs, il faut ajouter l'arrêt dans l'évolution de la législation économique tendant à assurer le fonctionnement des facteurs essentiels du libéralisme économique et de ses transactions fondamentales. En voyant, dit Mr. Lippmann, qu'une grande partie de ces transactions

n'est pas réglementée par la loi et qu'il en résulte beaucoup de confusion et d'injustice, ils (les libéraux) ont tourné le dos à l'œuvre de réglementation par voie légale et se sont laissés abuser par l'idée qu'ils pouvaient planifier cette économie systématiquement et l'administrer rationnellement."

Mais "l'économie moderne ajoute-t-il est multiforme, vaste, compliquée, et grâce au progrès technique, continuellement changeante. C'est pourquoi, on ne saurait la concevoir comme un système, la remplacer par un autre système ni la gérer comme une unité administrative".

En fait, il ne s'agit pas de choisir entre le libéralisme qui s'est arrêté sur la bonne voie et le collectivisme plus ou moins larvé qui conduit à la ruine. De quoi s'agit-il en définitive ? D'ajuster l'ordre social à l'économie capitaliste. Celle-ci a fait beaucoup plus ! Détruire cette économie c'est détruire la révolution industrielle et retourner aux collectivités isolées où la division du travail est relativement peu poussée.

C'est ce à quoi aspire Mr. Dubreuil suivant l'exemple de Ghandi qui "manœuvrant le rouet des fileuses d'autrefois comme pour un défi aux machines, nous invite de cette façon singulière à revenir aux traditions auxquelles nous devons revenir de gré ou de force".

Mais dit Mr. Lippmann "aucun Ghandi ne saurait retenir la marée déchaînée par la révolution industrielle libératrice de l'humanité" qui est "la grande révolution générale dont toutes les révolutions particulières n'ont été que des incidents." "Rien ne peut empêcher l'humanité tout entière d'être tirée de son isolement ancestral (où veulent la plonger les nouvelles doctrines totalitaires et collectivistes) et entraînée vers l'économie mondiale des spécialistes interdépendants".

Nous verrons plus loin les solutions que préconisent nos auteurs en vue de l'élimination des obstacles qui s'opposent à ce retour à l'économie libérale amendée. En attendant, nous suivrons Mr. Marlin dans la dissociation extrêmement habile et minutieuse qu'il opère des régimes interventionnistes qui prétendent se substituer à l'économie libérale, à savoir les expériences bolchévique, fasciste, et rooseveltienne.

Toutes ces expériences, sous la pression des masses désarmées, ont tenté de détruire le capitalisme. Mais "dans aucun pays, dit Mr. Marlin, le capitalisme défaillant n'a cédé la place au mouvement social qui, depuis cinquante ans, attendait le moment de lui succéder, c'est-à-dire au socialisme officiel. Bien au contraire, dans toutes ces

expériences, ce qu'on trouve de bon est emprunté à l'économie capitaliste, aux méthodes de laquelle les novateurs ont dû revenir après s'en être éloignés à grand fracas. C'est également l'avis de Mr. Lavergne, qui clôture son réquisitoire sévère contre l'ordre capitaliste dans les termes suivants : " même diminué dans sa fécondité par sa renonciation à son propre principe en partie volontaire, en partie forcé par les événements extérieurs et l'action des pouvoirs publics, le capitalisme subsiste et il est demeuré assez agissant pour assurer, en dépit de tout, le vivre et le couvert à nos populations d'Occident. Peut-être même l'admirable prospérité que ce régime avait valu à nos nations au cours du siècle passé, témoigne moins en sa faveur que la prospérité limitée qu'à l'heure actuelle, contre vents et marées, il nous procure encore."

C'est que à travers le capitalisme, ces doctrines des pays totalitaires et des collectivistes progressifs, " auxquelles on veut, dit Mr. Lippmann que les hommes souscrivent, sont hostiles à celles au nom desquelles les hommes ont lutté pour conquérir la liberté. On demande aux hommes de choisir entre la sécurité et la liberté. On leur dit que pour améliorer leur sort, il leur faut renoncer à leurs droits, que pour échapper à la misère ils doivent entrer en prison, que pour régulariser leur travail, il faut les enrégimenter, que pour avoir p^{eu}s d'égalité, il faut qu'ils aient moins de liberté, que pour réaliser la solidarité nationale il est nécessaire d'opprimer les oppositions, que pour recueillir les fruits de la science, il faut supprimer la liberté des recherches, que pour faire triompher la vérité, il faut en empêcher l'examen." Ces alternatives sont intolérables.

Et à ceux qui affirment qu'entre le bolchévisme, le nazisme, le fascisme et le collectivisme progressif des démocraties il y a des différences très sensibles, Mr. Lippmann répond avec l'humour anglo-saxon : " qu'il y a des différences entre les lions et les tigres, et même entre les lions d'Afrique et ceux de l'Inde. Mais du point de vue d'une chèvre ou d'un agneau, par exemple, en l'espèce, c'est-à-dire de l'homme d'affaires ou de l'entrepreneur, les caractéristiques communes à tous les grands carnassiers comptent plus que les différences qui les séparent".

" Communistes, socialistes, comme on le verra par l'exposé des expériences nouvelles, syndicalistes, fascistes, nationaux-socialistes et réformistes sont tous en rébellion contre la liberté. Ils seront en lutte perpétuelle intérieure et extérieure tant qu'ils n'auront pas restauré le règne de la loi." Paroles prophétiques comme on le voit.



Expérience bolchévique.—Par son ampleur et sa durée, parce qu'elle met en question les bases mêmes de la société capitaliste et par son attaque de toutes les notions essentielles de la civilisation occidentale—celles de l'individu, du profit, de l'Etat, de la morale—cette expérience est peut-être décisive.

Après avoir exposé les raisons d'ordre psychologique, économique et social qui ont permis au bolchévisme de s'installer en Russie, Mr. Marlio en résume le programme, les principes et les moyens.

Les principes sont : "substitution de l'action collective à l'action individuelle, amélioration des conditions des masses, destruction des attributs du capitalisme (propriété, héritage, profit) dictature du prolétariat et universalisme par la création de l'internationale ouvrière."

Les moyens préconisés pour l'application de ces principes étaient le changement de mentalité par la destruction des traditions, de la religion et de la famille, et pour cela il fallait rompre tout rapport avec le reste du monde, s'attacher la femme par l'émancipation totale, conquérir la jeunesse et l'ouvrier et créer une armée prédaire.

Ceci posé, Mr. Marlio fait le portrait des trois figures centrales du bolchévisme : Lénine, Trotsky, et Staline, trace les lignes générales de leur œuvre, et relève que "le développement de la politique de chacun d'eux connut une période de collectivisme intégral suivie d'une période de recul." Il donne ensuite un aperçu de cette œuvre et cet aperçu révèle chez l'auteur une connaissance remarquable des hommes et des choses avec lesquels il a eu du reste, comme avec ceux du fascisme et des Etats-Unis, des contacts directs et répétés.

L'auteur s'arrête tout spécialement sur l'action de Staline dont il dit qu'il est passé du communisme intégral à certaines formes caractéristiques du capitalisme privé, notamment en ce qui concerne la propriété, le salaire, le patriotisme ou plutôt le chauvinisme et dont il souligne les tendances diamétralement opposées au communisme et aux principes de la révolution. Entre ses mains l'*Internationale* est devenue un instrument de propagande nationale. Cependant l'auteur met en garde ceux qui y verraient un retour au régime démocratique. "La fameuse constitution de 1936 n'est, selon lui, qu'un leurre; elle n'a rien changé à la situation de fait préexistant."

Voici les conclusions de l'examen des résultats de l'expérience au double point de vue de la collectivité et de l'individu d'une part et sous l'angle matériel et moral d'autre part.

Laissant de côté toute considération quant aux méthodes employées, l'œuvre réalisée du point de vue de la collectivité est énorme et elle a été pour le surplus réalisée sans contracter de dettes envers l'étranger, bien que reniant celles contractées sous le régime antérieur.

Quant à la situation des individus, elle est franchement mauvaise tant du point de vue matériel que du point de vue moral.

Le régime sous lequel vit L'U.R.S.S. est diamétralement opposé à celui voulu par Lénine et le Bolchévisme pur, dont nous avons énuméré plus haut les aspects essentiels. L'U.R.S.S. vit, dit l'auteur " depuis quelques années, la plus grande expérience de capitalisme d'État qui ait jamais été tentée." Jusqu'à présent, ce que cette expérience a donné de bon vient du capitalisme libéral et ce qu'elle a donné de mauvais vient de l'État.

" Il s'agit en définitive d'une expérience analogue à celle de Pierre le Grand enrobée dans un formalisme, d'apparence socialiste."

" Dans sa forme actuelle, le régime communiste n'a plus rien de son principe de générosité et de solidarité dans l'organisation du travail entre camarades."

Mr. Marlio estime que l'évolution continuera et retient impossible le retour vers le commun-collectivisme initial dont le caractère utopique est apparu au contact de la réalité.

C'est que, suivant les termes de Mr. Lippmann. " S'il est possible d'induire les hommes en erreur au point de les mener au désastre, la souffrance est une dure école dans laquelle les hommes apprennent à discerner la vérité."

L'expérience fasciste.—Mr. Marlio est peut-être plus sévère à l'égard du fascisme ou nazisme que du communisme vraisemblablement parce qu'il accorde à ce dernier des circonstances atténuantes en pensant peut-être au régime d'oppression auquel il a succédé, bien que tout comme M. Lippmann et Dubreuil, il annexe dans son programme de réforme certaines de ses initiatives heureuses de la première heure s'inspirant d'un humanisme latin ou plutôt méditerranéen, car c'est après tout au berceau des philosophies judéo-chrétienne et islamique qu'il faut chercher la source de l'humanisme occidental.

Mr. Marlio marque les points de contact entre les deux régimes précités, qui dérivent de la communauté de certaines directives générales s'apparentant aux idées socialistes contre les grosses fortunes et les profits et en faveur de l'accroissement de la part du salaire.

Le fascisme, dit-il, est au fond anti-capitaliste bien que cette tendance soit corrigée en théorie plus que dans la réalité, comme elle tend à l'être en U.R.S.S., par des tendances libérales : protection de principe au moins, de la propriété individuelle, de l'épargne et de l'initiative privée.

Parmi les innovations heureuses de structure de Mr. Mussolini, Mr. Marlio cite l'insertion entre les deux classes opposées du marxisme appelées dans le fascisme à collaborer, une troisième classe, celle des techniciens et des intellectuels, l'organisation de la collaboration des classes actives avec l'Etat par le truchement des corporations surtout dans le domaine économique.

D'après MM. Marlio, Dubreuil et Lippmann, les corporations constituent un facteur de paix sociale et sont appelées à jouer aussi un rôle politique. Ce sont des groupes réunissant pour une branche de l'activité économique, le capital, le travail intellectuel, le travail manuel, et le fascisme représentant l'Etat " qui donne aux trois premiers éléments délégation du pouvoir de réglementation et du pouvoir de taxation ".

Les tendances actuelles du fascisme font dire à Mr. Marlio avec raison qu'un " mouvement inverse à celui que nous avons constaté au U.R.S.S. se dessine en Italie " où " le secteur de l'initiative se rétrécit, alors qu'en U.R.S.S. il tend à s'élargir ". Ces tendances ont, d'après l'auteur, créé une situation économique et financière dont il brosse un cadre assez sombre et en cela il se rapproche beaucoup de l'opinion des autres auteurs.

C'est là une évolution naturelle, logique, fatale, car, comme le dit Mr. Lippmann " toute nouvelle intervention de l'Etat fortifie la thèse suivant laquelle l'Etat a le devoir de remédier à tous les maux et de procurer tous les avantages. En même temps, il existe un besoin sans cesse croissant de contrainte et de restriction administrative qui résulte des maux et des inconvénients imprévus des contraintes et des restrictions précédentes.

Mr. Lippmann signale en outre le paradoxe des doctrines fasciste et naziste : " Ils savent, dit-il, que pour faire vivre une population si nombreuse sur un sol si pauvre, il faut une prévoyance, un esprit d'invention et d'entreprise et une compétence technique exceptionnels.

Ainsi donc on dresse une population au nom d'un dogme, on déçoit sa curiosité, on lui interdit d'examiner les prémices et la conclusion de la loi officielle, on ne lui permet pas d'échanger des idées tant à l'intérieur qu'à l'étranger puis une fois cela fait, on veut qu'elle produise des *chefs*. C'est là le paradoxe le plus étonnant de la philosophie naziste. Car le principe du chef est hardiment individualiste. Il suppose l'opposition continuelle d'hommes de génie, mais le principe du conformisme collectif absolu, souverain de la naissance à la mort, n'est guère fait pour produire et sélectionner de tels individus."

La vérité de ces affirmations n'apparaît pas très clairement car, dit Mr. Lippmann, les gouvernants actuels ne sont pas le produit du fascisme.

Economie dirigée.—C'est à la fois le dirigisme et le planisme de MM. Laverge et Lippmann, la forme courante et généralisée de l'interventionnisme que Mr. Marlio dit avoir été engendré par "la crainte de l'avenir et le désir de chacun de conserver les avantages qu'il tient de la situation présente et empiéter sur la part du voisin," par le truchement de l'Etat interventionniste. Si l'on accepte cette explication, et elle est en grande partie juste, le reproche adressé à une certaine catégorie de patrons par le Ministre Français de l'Economie, Mr. Spinasse, devant le Sénat serait mérité. Mr. Spinasse a dit : "ce que je reproche à certains industriels français c'est d'imploquer trop souvent le secours de l'Etat et de chercher trop souvent dans son contrôle la garantie de bénéfices faciles. Ceux-là ont perdu le sens même de ce qu'est leur raison d'être et la grandeur de leur fonction sociale."

Mais ce n'est là qu'une des raisons principales, et non la seule de l'interventionnisme qui est sollicité, tant par les patrons que par les représentants des ouvriers.

L'interventionnisme dans sa forme présente est surtout d'origine et d'inspiration marxiste et tend à établir un ordre social nouveau placé sous la direction de l'Etat. Mais il a été pratiqué également dans l'antiquité comme dans les temps modernes par les Etats autoritaires dont la politique économique s'apparente étroitement au socialisme d'Etat. Les Pharaons comme les empereurs de Byzance, et les Habsbourg comme les Romanoff ont fait du dirigisme. Et à l'époque contemporaine le dirigisme est né avec la protection douanière inaugurée après 1870.

Quel qu'il en soit, l'intervention de l'Etat qui était admise, voire même recommandée par l'Ecole libérale classique dans certains cas très limités, tend à élargir indéfiniment son domaine surtout là où la concentration a donné naissance à des monopoles de fait.

Parmi les diverses formes d'économie dirigée, Mr. Marlio a choisi pour son analyse celle adoptée par Mr. Roosevelt dont l'expérience est sans doute la plus importante en raison de son ampleur et du fait qu'elle a été faite dans un pays riche et susceptible de vivre en vase clos.

Cette expérience fondée sur la théorie du pouvoir d'achat tant prônée par le B.I.T. de Genève, a eu bien des imitateurs notamment en la personne de Mr. Blum avec les résultats que l'on sait.

L'historique que fait Mr. Marlio de la crise des Etats-Unis qui déclencha la crise mondiale est un des plus intéressants qui soient. Il est suivi d'un exposé non moins saisissant de la politique de Mr. Roosevelt dans ses différentes phases, de ses résultats généralement défavorables, des raisons et des conséquences de la faillite du régime de la N.R.A. et des caractéristiques de la reprise de 1936-1937, de la régression qui suivit immédiatement cette reprise éphémère.

Cet exposé sur lequel nous ne pouvons pas nous attarder faute d'espace et aussi parce que les faits qui en constituent la trame sont généralement connus, cet exposé disons-nous, conduit Mr. Marlio à cette conclusion : "à l'exception des mesures prises par lui au début de sa présidence, toutes les interventions de Roosevelt ont été néfastes pour l'économie américaine et pour l'économie mondiale." On peut en dire tout autant de l'expérience du Front populaire qui a laissé la France dans un état dont elle a beaucoup de mal à se relever mais dont elle se relèvera sans doute grâce aux vertus de son peuple. Et grâce au retour à des conceptions plus libérales, ce redressement est en bonne voie comme le démontrent tous les indices économiques, sociaux et financiers.

Cependant, Mr. Marlio rend hommage aux sentiments humanitaires et de solidarité internationale dont s'inspire toute la politique de Mr. Roosevelt, défenseur de la liberté de son peuple.

En raison de cette attitude, Mr. Roosevelt, malgré ses erreurs sur le terrain économique, aura droit, dit Mr. Marlio, à l'admiration de tous. Ses concitoyens lui sont en outre redevables de bien des œuvres permanentes d'une grande utilité nationale surtout dans le domaine agricole.

Mr. Marbo entreprend ensuite l'énumération des conditions humainement impossibles à réaliser intégralement pour que l'on puisse faire un succès de l'économie dirigée dont il met en évidence les défauts graves et nombreux en regard de quelques maigres avantages chèrement payés. Il montre le caractère fatal de son glissement vers la dictature "son champ d'application tendant par sa nature même à se développer automatiquement et en progression géométrique."

"Impuissance ou arbitraire, tels sont les deux pôles autour desquels tournent les deux systèmes de l'économie dirigée et de l'économie dictatorialle," s'écrit Mr. Marbo. "En fait, dit-il, la révolution économique et sociale à laquelle nous assistons s'est traduite, dans tous pays, par la diminution du standard of life, la régression de l'intelligence, la substitution de la force à l'autorité, et l'aggravation des menaces de guerre."

L'économie dirigée comporte des prévisions impossibles parce que pour prévoir il faut pouvoir mesurer. Mais beaucoup de phénomènes sociaux ne sont pas mesurables. Or, bien des plans sont basés sur de telles prévisions. Et alors, dit Mr. Lippmann, "faire des plans ce n'est pas projeter une société destinée aux hommes réels. C'est recréer les hommes pour qu'ils s'adaptent au plan." Et pour réaliser cette absurdité, il faut faire usage de la force brutale, ce qui conduit facilement aux persécutions individuelles et collectives, aux guerres civiles et extérieures.

L'essence de l'homme gêne les auteurs de ces plans, c'est pourquoi les planistes par excellence que sont les dictateurs de toute obéissance sont profondément irréligieux. Car, observe Mr. Lippmann, la religion "cultive un respect de soi et une confiance en soi qui tendent à un certain moment à résister à la soumission totale de l'individu à toute puissance terrestre."

Tous les dirigismes, tous les planismes ne sont pas pareils, mais tous conduisent par des chemins plus ou moins longs et détournés aux mêmes résultats.

"En effet, il est du dirigisme, écrit Mr. Lavergue, comme d'un arc-en-ciel où toutes les couleurs et toutes les intensités se rencontrent." Sous ses multiples formes, il tend en définitive à renverser l'ordre capitaliste pour le remplacer par la dictature d'une classe, d'une caste, d'un homme, à la suppression des libertés.

D'après cet auteur, l'économie dirigée aboutit à des déséquilibres toujours renaissants entre la production et la consommation ; elle accroît les prix de vente, elle s'accompagne de monnaie dirigée, d'inflation et de chute de la devise ; elle conduit à la fixation arbitraire des salaires par l'Etat, elle provoque la thésaurisation stérile des capitaux ; elle lève telles classes sociales au bénéfice de telles autres ; elle favorise la vénalité des autorités publiques parce qu'elle confie aux fonctionnaires le soin de décider souverainement des gains de toutes les classes ; elle retire peu à peu au suffrage universel toute signification ; elle conduit à la dictature politique et économique. Et en conclusion de ce réquisitoire Mr. Lavergne dit : " L'humanité a pu vivre en régime d'économie dirigée des siècles, des millénaires même avant 1780 ; elle vit à nouveau le régime depuis 1914, mais elle a vécu très pauvrement avant 1780 ; elle s'apprête de nouveau à vivre misérablement."

" Ce sera la stupéfaction de nos descendants de voir que nous, hommes du XXème siècle qui nous croyons intelligents, ayons pu nous condamner nous-mêmes à l'abaissement catastrophique de notre niveau de vie, à toutes les crises, à toutes les servitudes et à toutes les corruptions, tout cela au nom d'un prétendu progrès."

" L'interventionnisme, écrit Mr. Marlio, a enregistré un échec et il a laissé le monde plus pauvre, plus divisé, plus belliqueux." Est-ce possible de l'abandonner ? se demande l'auteur. Pas instantanément ni sans précautions, répond-t-il, et cela pour des raisons économiques, sociales et politiques.

Il faut d'abord convaincre les Pouvoirs Publics, l'opinion et les ouvriers qu'ils ont fait fausse route.

" Dans la période de transition, qui peut durer plusieurs années, l'intervention des trois grandes démocraties qui " représentent à elles seules la presque totalité de la puissance financière du monde entier," sera d'après l'auteur décisive pour que l'humanité puisse remonter le courant.

" Il faut arriver au désarmement matériel et moral " sans lequel aucun redressement ne pourra être opéré.

Pour nous en tenir au domaine moral et économique et à en juger par les événements auxquels nous assistons depuis l'été 1938, événements dont se dégage nettement leur désir d'entente et d'apaisement, il y a lieu de penser que les grandes démocraties sont pleinement conscientes du rôle qui leur incombe.

Conclusions.—Les quatre auteurs que nous avons mis si largement à contribution ne se maintiennent pas dans le domaine négatif de la critique. Ils avancent des programmes constructifs qui, bien que divergents sur bien des points, s'accordent sur les points essentiels.

Nous allons nous efforcer de résumer ces programmes en commençant par celui de Mr. Lavergne.

Pour ce dernier, le successeur, par paliers, de l'ordre capitaliste est "l'ordre coopératif." Il préconise la fondation de ce qu'il appelle avec une certaine anticipation, la "République coopérative" ou le socialisme coopératif par opposition au socialisme d'Etat qu'il rejette avec énergie. Dans son esprit de coopérateur militant de vieille souche, la régie coopérative doit remplacer la gestion d'Etat "impuissante et coûteuse."

Suivant sa définition, la régie qu'il préconise est une coopérative dont les membres ne sont pas des individus mais des personnes morales de droit public : Etats, provinces, départements, etc. Et pour montrer la viabilité de ce régime, Mr. Lavergne cite l'exemple de la Belgique et de l'Angleterre où de telles régies fonctionnent à la satisfaction générale.

Parmi ces "régies," Mr. Lavergne cite pour la Belgique le Crédit Commercial de Belgique fondé en 1860, la Société Nationale des Chemins de Fer vicinaux, la Société Nationale des distributeurs d'eau, et la Société Nationale des Habitations Bon Marché ; pour la France, la Compagnie Nationale du Rhône et l'Energie Electrique de la Moyenne Dordogne, et pour l'Angleterre les Public Trusts, tels que le Metropolitan Water Board, le London Passenger Transport Board, le Port of London Authorities et le British Broadcasting Corporation qui sont des sortes de consortiums où les entreprises, les usagers et l'Etat sont représentés.

S'il est vrai qu'il y a une grande similitude dans les caractéristiques des régies belges et françaises susmentionnées, les Public Trusts répondent par contre à une conception très particulière aux pays anglo-saxons comme l'institution juridique du "trust" elle-même qui n'a pas sa pareille dans les autres pays. De plus les caractéristiques des trusts anglais varient de l'un à l'autre.

Quoi qu'il en soit, régies et trusts représentent en somme un compromis entre l'entreprise privée et l'entreprise étatisée surtout dans le domaine des services publics.

De telles institutions dont on trouve des exemples très anciens ailleurs que dans les pays sus-mentionnés comme en Italie du Nord dans le domaine de l'irrigation par exemple, se rattachent essentiellement à des services publics.

Le "socialisme coopératif" qui d'après lui est "vraiment social," se développerait par quatre voies : 1^o) coopératives de consommation ; 2^o) régies coopératives ; 3^o) régies municipales désintéressées (eaux, gaz, électricité, etc.) ; 4^o) sociétés mixtes (régies coopératives et sociétés capitalistes).

En un mot, Mr. Lavergne aspire à un "capitalisme sans capitalistes" qui conserverait cependant tous les avantages du capitalisme : rendements favorables, direction libre, liberté d'initiative, progrès technique, respect des "libertés," bien qu'on l'ait dépouillé de ses facteurs vitaux savoir, le profit et la responsabilité financière individuelle.

Sans doute le coopératisme peut jouer un rôle plus étendu qu'il n'a joué jusqu'à présent malgré les encouragements qui lui ont été prodigués, mais il ne résout pas le problème qui se pose actuellement devant l'humanité.

Mr. Lavergne en est du reste convaincu. En effet, il écarte d'abord la production agricole du domaine de l'application de l'ordre coopératif car les entreprises agricoles "semblent ne pouvoir que malaisément ne pas demeurer capitalistes" (le bolchévisme l'a appris à ses dépens) ainsi que les industries qui mettent en œuvre les inventions les plus récentes. Ce sont d'après lui les grandes productions industrielles plus ou moins standardisées dans leur technique, les industries clefs (charbon, minéraux, produits chimiques, textiles, banques, transports, métallurgie) qui seront "susceptibles un jour d'être soustraites au principe capitaliste."

"C'est moins la mort, surtout la mort prompte du pêcheur que je souhaite, dit-il plus loin, que sa conversion. Mais est-il convertible ? Le malheur est que je ne puis guère plus croire à la profonde conversion du capitalisme pêcheur qu'à sa disparition générale."

C'est pourquoi, après avoir sévèrement et parfois injustement admonesté le pêcheur, il l'invite à s'amender en rétablissant la libre concurrence dont la disparition est pour lui aussi, la cause du désarroi actuel.

Et Mr. Lavergne, trop averti pour ne pas s'apercevoir qu'il y a une certaine contradiction entre cette dernière constatation et l'ordre coopératif si étendu auquel vont ses préférences doctrinales et sentimentales, il dit que "le maintien d'un certain nombre d'entreprises

privées entièrement libres me paraît non seulement vraisemblable en fait, mais extrêmement souhaitable du point de vue de l'ordre coopératif." Ce n'est donc pas le divorce qu'il demande, mais un nouveau mariage entre le capitalisme et le coopératisme, à condition que ce dernier soit le maître et le capitalisme le serviteur.

Cependant, sachant pertinemment qu'en l'espèce la cohabitation n'est possible que si le maître est à la hauteur de sa fonction, il suggère que la production nationale soit répartie par régions entre les ateliers ou usines coopératives indépendants dans leur gestion commerciale et que ces ateliers se fassent la concurrence entre eux.

Le caractère purement théorique de cette suggestion est évident. Mais ce qui est à retenir dans les conclusions de Mr. Lavergne, c'est d'abord et surtout sa condamnation des entreprises d'Etat et leur substitution par des régies coopératives, ce qui est souvent possible et même souhaitable. C'est en second lieu sa vive appréciation des vertus de l'ordre capitaliste, de son adaptation à la nature humaine, de sa supériorité incontestable.

"Le miracle n'étant pas de ce monde, il ne saurait être question d'instaurer d'un coup de baguette magique l'ordre coopératif aux lieu et place du capitalisme."

"Si le monde ne veut pas subir une régression économique effroyable, il devra vivre d'ici bien des années (ailleurs il dit plus d'un siècle) sur la base de l'ordre capitaliste amendé, nous l'espérons, réformé de par la volonté de ses dirigeants et de par les interventions opportunes de l'Etat et la concurrence des organismes coopératifs (il exclut totalement les entreprises d'Etat).

"Si le régime actuel n'était pas doué d'une grande fécondité après les catastrophes économiques subies, le monde aurait connu la même régression matérielle qu'après la chute de l'Empire Carolingien. En dépit de toutes les manœuvres de l'Etat, des violations des contrats, de la morale, etc., " c'est lui qui nous procure, jour après jour, la nourriture." D'ici bien des décades, la structure de notre société devra, sauf folie humaine, pour l'essentiel, demeurer sa structure actuelle. Il n'est pas honnête de faire espérer le contraire."

Car après tout, dit-il, " la marge des profits nets dont il dispose c'est-à-dire des profits distribués, a toujours été et surtout est devenue très faible, relativement à la valeur de la production, au chiffre d'affaires." En outre, il est de nature " à assurer aux hommes une liberté incomparablement plus grande que la plupart des régimes que certains voudraient lui substituer."

Les idées de Mr. Dubreuil et ses conclusions se rapprochent sensiblement de celles de Mr. Lavergne. Comme ce dernier, il condamne les constructions orgueilleuses du capitalisme, "les monstres" créés par ce dernier aussi bien que par l'interventionnisme de l'État et par le syndicalisme politique. Il apprécie la machine et l'organisation capitaliste. Mais il préconise la subordination du capital au travail, la réduction de l'ingérence de l'État même dans l'œuvre sociale qui incombe aux travailleurs eux-mêmes et le retour à une économie plus simple, moins centralisée, régionale et nationale.

Selon lui, nous ne retrouverons le salut qu'en empruntant quelque chose aux principes fondamentaux qui régissaient la production et la consommation avant la révolution industrielle "en créant c'est-à-dire une économie locale toutes les fois que cela est possible" ; "en reconstruisant à la taille de l'homme" en réalisant "l'unité organique de l'entreprise." Il faut substituer au régime actuel de l'entreprise, qui est caractérisée par l'état de subordination du travailleur, un régime d'association de manière que le revenu du travail soit normalement distribué du haut en bas de la hiérarchie technique proportionnellement à la valeur de la collaboration de chacun."

"Il faut que le capital de l'entreprise ne puisse recevoir qu'un intérêt fixe. Provisoirement, et dans certains cas, il pourra être nécessaire, pour des raisons pratiques, de prévoir une sorte de participation aux bénéfices du capital."

"Il faut en d'autres termes que l'organisation de toute production devienne un "service social" en vue de l'intérêt de la communauté et non de l'exploitant."

"Somme toute, pour Mr. Dubreuil, le problème essentiel est un problème de "répartition."

Mr. Dubreuil ne veut pas de nationalisation ni de rémunération fixe et indépendante du rendement, ni de participation aux bénéfices... mais "la pleine coopération qui serait définitivement consolidée par un partage proportionnel des résultats" et des risques évidemment.

Mais Mr. Dubreuil, se rend compte du danger pour la masse ouvrière d'un tel régime. Aussi se voit-il obligé d'ajouter une note en bas de page dans laquelle il dit qu'il faut cependant épargner certains éléments du personnel, les plus modestes, c'est-à-dire les plus nombreux. Et pour cela, il faut le classer en deux catégories, d'après l'attitude qu'il pourrait prendre à l'égard des risques éventuels. "De même que la famille comporte des mineurs dont les aînés ou les chefs de famille garantissent

l'existence en prenant les risques pour eux, de même faut-il penser que l'entreprise peut également comprendre des membres mineurs. Et à ceux-ci, il faudra, d'après Mr. Dubreuil, assigner des salaires privilégiés à prélever avant les autres."

Nous sommes comme on le voit en plein domaine philanthropique ou idéologique. Mr. Dubreuil le sent bien puisqu'il dit "qu'il se gardera bien d'entrer dans le détail." Et cependant, en la matière, c'est le détail des modalités d'application qui compte le plus.

"Je ne m'aventurerai que très prudemment, ajoute-t-il, sur les principes qui devraient servir de base à la rémunération des hommes qui seront toujours appelés à gouverner de grands ensembles ou à prendre des responsabilités autres que celles des exécutants."

"Lorsque la valeur et le mérite seront évidents et incontestables, même les ouvriers ne s'opposeraient certainement pas à ce que de telles capacités reçoivent une sorte de large dotation correspondant autant que possible à la valeur de leurs services."

En substance, pour Mr. Dubreuil, l'ordre nouveau sera une "société fédérale sur la base des communautés naturelles." Et parmi ces communautés naturelles, l'avenir est aux unions professionnelles, aux coopératives, aux corporations."

"Il apparaîtra un jour, d'une façon éclatante, que l'organisation fédérale de telles communautés contient la seule véritable garantie de la liberté.

"Ce n'est qu'à partir du moment où les citoyens se mettront à s'occuper des choses qui tombent sous leur compétence et que, dans l'ensemble de la nation toutes les responsabilités et les plus diverses seront de même saisies par les intéressés que la somme de leurs efforts constituera la nouvelle et vraie démocratie."

A bas donc les "monstres", savoir: corps électoral à suffrage universel, Etat tentaculaire tout puissant dispensateur et contrôleur de tous les biens, syndicalisme égoïste et politique, grandes entreprises, grandes agglomérations, fisc envahissant, etc.

Vive l'autonomie généralisée avec, à chaque degré, indépendance pour ce qui concerne la vie intérieure, de centralisation de l'économie, de l'administration, du fisc, de la population, rapprochement du travail industriel et agricole et amélioration du standard du paysan, l'atelier gouverné par ses membres, la profession dirigée par des chefs choisis par elle-même, la production organisée par ceux en faveur de qui elle fonctionne, impôts à percevoir dans les communautés organisées,

dans les régions économiques, économie locale toutes les fois que cela est possible, etc.

Il y a là comme on le voit un mélange de socialisme et de communisme apolitique et pacifique, de coopérativisme, et de corporatisme mussolinien; on veut le retour à l'équilibre d'antan, la reconstitution des "hiérarchies historiques" avec une sorte d'économie familiale très étendue à base autarchique et fédérale.

Rien d'étonnant que Mr. Dubreuil exalte "le message du rouet de Ghandi" qui symbolise l'économie domestique, l'ère antérieure à la révolution industrielle qui est, d'après Mr. Lippmann la grande révolution générale, celle qui en établissant la division du travail a consacré le principe de l'interdépendance des peuples et des classes, la nécessité des échanges internationaux.



Comme on vient de le voir, bien que MM. Lavergne et Dubreuil restent un peu trop attachés à leurs préférences : coopératives pour le premier, syndicalistes ou corporatives pour le second, ils répudient nettement l'interventionnisme et la lutte des classes, ils apprécient l'œuvre du capitalisme et en préconisent la réforme sans rien chambarder. Cependant, ni l'un ni l'autre ne donnent l'impression d'être très familiers avec les problèmes de l'organisation de l'ordre capitaliste.

Avec MM. Lippmann et Marlio c'est un son de cloche tout différent mais qui à bien des égards s'accorde assez bien avec celui de leurs confrères. Il est plus clair et d'un rayonnement aussi vaste que l'expérience en quelque sorte universelle de ces deux auteurs.

Mr. Lippmann adversaire intransigeant du dirigisme et de l'interventionnisme de marque totalitaire, commun-socialiste, pseudo-libérale ou autre, ne voit le salut que dans le retour à un libéralisme progressif sous l'égide d'un Etat conscient de son rôle d'arbitre et sous le contrôle d'un corps législatif composé pour une bonne part des agents de l'économie nationale, soucieux et capables de maintenir l'action des facteurs de celle-ci dans le cadre de leurs attributions respectives et de veiller à ce que ces fonctions s'exercent de manière à éviter la subordination des intérêts généraux aux intérêts individuels tout en respectant les libertés fondamentales.

Voici dans ses grandes lignes "l'agenda" que Mr. Lippmann propose à ce néo-libéralisme :

(1) Promouvoir une économie dynamique logée nécessairement dans un ordre social progressif de manière à adapter les hommes à la façon dont ils doivent gagner leur vie.

(2) Eduquer les grandes masses, équiper les hommes pour une vie dans laquelle ils doivent se spécialiser tout en restant capables de changer de spécialité, ce qui constitue un problème essentiel qui est encore loin d'être résolu.

(3) Subordonner tous les droits de propriété privée portant sur le patrimoine des générations à venir (sol, sous-sol, mers, grandes routes, etc.) à la condition que cet héritage matériel ne soit pas gaspillé ni détruit mais qu'il soit au contraire enrichi. Cela répond à la préoccupation relative à la conservation et à la bonne exploitation du patrimoine national qui est à la base des différentes improvisations de Mr. Roosevelt et d'autres réformateurs.

(4) Assurer une plus grande mobilité au capital. Celui-ci et les machines qui en constituent la plus grande part doivent venir vers l'homme plutôt que contraindre l'homme à se rendre vers les machines avec tous les méfaits sociaux que cela entraîne : déracinement et isolement des travailleurs dans des agglomérations où le sentiment de l'union aux autres hommes est détruit.

Agir autrement c'est déclencher l'émigration, déciviliser des masses d'hommes en les tirant de leurs foyers ancestraux et en les rassemblant dans des cités mornes et anonymes pleines de taudis surpeuplés, c'est provoquer du chômage et la révolte.

A cette mobilité des capitaux a largement contribué la Société Anonyme.

(5) Pour mobiliser les capitaux, il faut leur offrir de la sécurité lorsqu'ils ont été transportés au loin et qu'ils se trouvent placés sous le contrôle d'administrateurs lointains. Il faut donc réformer la Société Anonyme, fixer la responsabilité des lanceurs d'affaires quant à la qualité des titres placés et accroître celle des administrateurs responsables de la gestion des capitaux des actionnaires.

(6) Interdire à la Société Anonyme de retenir les bénéfices pour les réinvestir selon le bon plaisir des administrateurs afin d'éviter la congestion des capitaux et les investissements excessifs dans des affaires qui ne le demandent pas toujours. Et cela surtout par la voie de l'impôt. Les petites sociétés sont plus favorables que les grandes à une économie dynamique.

(7) Pour que l'économie de la division du travail sur les marchés libres puisse fonctionner, il faut non seulement que les hommes épargnent pour placer des capitaux, mais encore que l'épargne soit effectivement investie et que les capitaux représentent réellement de l'épargne et non des crédits alimentés par des réserves fractionnées.

(8) Assurer la neutralité de la monnaie. Celle-ci doit être dirigée afin que les prix soient justes et que les calculs économiques ne soient pas entravés par des fluctuations dont l'étalon-or automatique n'est pas exempt.

(9) Veiller strictement à l'honnêteté et à l'efficacité des marchés de manière à combattre toutes les manœuvres et fraudes si chères à la pègre du capitalisme.

(10) Encourager la coopération entre producteurs petits et moyens afin de les soustraire au danger auquel les expose la nécessité de vendre et d'acheter immédiatement ce qui désorganise les marchés et fausse les prix. Dans cet ordre d'idées il faut créer une forme de société qui confère des droits collectifs et des devoirs correspondants aux organisations de cultivateurs, d'ouvriers et de consommateurs.

(11) Réformer les lois à l'abri desquelles se constituent des monopoles.

(12) Par le truchement de l'impôt, prélever une partie des richesses produites pour indemniser les hommes contre les pertes personnelles résultant des progrès industriels. Et pour atténuer ces pertes, obliger l'amortissement du capital "dans un délai égal à la durée utile des machines et des procédés que le capital a servi à acheter."

(13) Eviter l'enrichissement par l'exploitation et l'exercice de privilèges légaux, les revenus en résultant étant des "revenus illégitimes."

(14) Défense de l'espèce par l'eugénisme et l'éducation et conservation de tout ce qui constitue la richesse et l'outillage de la nation.

(15) Réforme fiscale en vue d'une redistribution efficace de la richesse. Il ne s'agit guère de niveler à la manière socialo-communiste, de prendre aux riches pour donner aux pauvres, ce qui ne ferait que paralyser et appauvrir l'économie mais " d'égaliser en assurant une bonne division du travail." Il ne faut pas faire la guerre " aux profits de la concurrence heureuse mais aux tributs des monopoles."

Il faut maintenir et développer la classe moyenne, car lorsqu'on jouit du confort lentement progressif de cette classe " on perd la soif d'enrichissement qui caractérisait l'homme du XIX^{ème} siècle."

(16) Assurer la sécurité des transactions par la défense de leur moralité.

(17) Faire respecter la sainteté des contrats.

Voilà les suggestions de Mr. Léppmann. Elles méritent de retenir l'attention de nos législateurs qui tant dans le domaine de l'économie agricole et industrielle que dans celui fiscal, social et commercial ont devant eux une tâche immense à accomplir. La conservation de la fertilité de notre sol et sa répartition, la distribution du revenu national, la défense de l'épargne, la sauvegarde de l'hygiène sociale, l'organisation professionnelle, la défense de la moralité des transactions, etc., exigent des mesures plus ou moins urgentes s'inspirant des principes libéraux adaptés aux besoins nouveaux.

Qu'il nous soit permis d'observer que certaines des mesures législatives adoptées et des opinions dominantes de certains milieux officiels s'éloignent de ces principes.

Tel est le cas par exemple de la législation fiscale et administrative projetée ou déjà promulguée dont il ne se dégage pas suffisamment le souci d'encourager l'épargne et l'entreprise et qui crée des inégalités flagrantes, causes d'irritation. Il en est de même de la législation sociale dans la préparation de laquelle on s'inspire des modèles étrangers et où l'on ne tient pas suffisamment compte des conditions locales. Ainsi grever dans la même mesure l'entreprise naissante et celle solidement établie ; exiger de l'employé la déclaration de tout son revenu représenté par ses appointements et les taxer dans leur totalité tandis que le rentier vivant du revenu de sa terre ou de ses immeubles, ou le médecin ne sont tenus à aucune déclaration, ni soumis au même impôt, c'est favoriser une classe aux dépens d'une autre. Vouloir introduire en Egypte le syndicalisme ouvrier du type occidental, instrument de scission entre ceux qui sont faits pour rester unis, au lieu de promouvoir leur collaboration, c'est faire oeuvre pernicieuse. Instaurer l'arbitrage obligatoire là où

il n'existe pas d'organisation professionnelle adéquate ni de juridiction appropriée, c'est ouvrir la voie à des interventions inopportunes. Fermer la porte, parce que de provenance étrangère, à des apports scientifiques techniques et financiers qui s'offrent sans arrière pensée et dont nous avons besoin, c'est une erreur, et ainsi de suite.

Nous sommes encore à temps pour inspirer notre œuvre législative en vigueur ou en gestation aux conceptions nouvelles qui ont rallié l'unanimité des compétences mondiales. Nous éviterons ainsi à notre pays en pleine renaissance les troubles de tout ordre dont la plupart des autres pays souffrent pour n'avoir pas tenu compte des changements profonds qui se sont produits dans les rapports entre les citoyens et entre ceux-ci et l'Etat de même qu'entre nations.

Mr. Lippmann nous a montré la voie. Elle est la même que celle recommandée par bien d'autres sociologues, économistes et hommes éminents.

Pour lui, en admettant même que se réalisent toutes les conditions d'ordre moral, social, politique propres à replacer l'ordre capitaliste dans l'atmosphère propre à son fonctionnement normal, il n'y a pas lieu d'espérer en un retour au capitalisme libéral du XIX^{ème} siècle "dont les défauts internes subsisteront en tout état de cause. Cependant il sera possible de les atténuer." Et cela par l'adoption d'un compromis entre le capitalisme libéral d'une part et l'interventionnisme de l'Etat d'autre part, d'un régime que l'auteur a baptisé du nom de Néo-capitalisme dont il faut retenir surtout l'esprit et dont voici les caractéristiques essentielles.

A la base du régime se trouve la révision du fondement de la propriété qui doit être d'après l'auteur envisagée comme une "utilité publique" et au sujet de laquelle il se demande si elle doit conférer à son détenteur "un droit perpétuel et intégral aux profits, ou si elle ne devrait pas évoluer vers une forme voisine de celle de la concession de très longue durée." "Une concession de 99 ans dans un système fiscal allégé pendant "les premières années, permettant aux capitaux nouveaux de trouver un emploi fructueux, stimulant l'initiative des entrepreneurs amènerait l'abaissement des prix de revient et du coût de la vie au bénéfice du progrès social."

"Les résultats, dit-il, de cette conception qui pourrait paraître à première vue quelque peu révolutionnaire, ne s'écartent pas beaucoup en fait de ceux du régime actuel dans lequel la propriété disparaît au bout de deux ou trois générations par suite des prélèvements fiscaux."

Si cette observation est vraie en ce qui concerne les grandes fortunes et notamment les fortunes mobilières, elle ne l'est pas en ce qui concerne les petites et à un moindre degré les moyennes fortunes et surtout la fortune foncière rurale pour laquelle le régime de propriété préconisé par l'auteur serait à notre sens très préjudiciable. En grand industriel et financier, Mr. Marlio songe évidemment surtout aux sociétés anonymes, aux grandes entreprises, aux "monstres" de Mr. Dubreuil que l'un et l'autre voudraient maîtriser, voire disparaître au bout d'un certain temps en tant qu'entreprises privées.

Quoi qu'il en soit, d'après Mr. Marlio, ce système qui, par opposition évidemment au collectivisme, encourage l'initiative et permet la jouissance du profit, induirait l'individu "à concevoir et à risquer," devrait être doublé d'un système fiscal qui comporterait "des taux très divers suivant qu'il s'agirait de la fortune en formation, de la fortune acquise et de la fortune transmise."

Somma toute, Mr. Marlio désire comme Mr. Lavergne et les autres auteurs un capitalisme plus humanisé, plus social, fondé sur les principes libéraux.

Mais surtout dit M. Marlio "ne soyons pas trop pressés. C'est pour avoir voulu aller trop vite que nos expériences ont échoué. Nous avons été grisés par les découvertes scientifiques. Nos possibilités se sont réduites et nos appétits se sont accrus."

"En tant qu'hommes nous ne pouvons ni devons nier l'existence d'une évolution qui s'accomplit, ni refuser de nous y adapter."

"A l'heure actuelle, la notion de l'individu exaltée à la fois par la religion chrétienne et la Révolution Française recule devant la notion de collectivité qui domine les êtres et organise l'économie. Bolchévisme, fascisme ou économie dirigée ne sont que trois formes de la même tendance.

"Mais l'individu n'a pas dit le dernier mot."

Et après avoir fait le bilan des expériences collectivistes qui "toutes ont été suivies d'échecs plus ou moins retentissants parce qu'elles étaient inspirées par l'orgueil et le mépris des réalités, Mr. Marlio dit qu'il est "vain d'élaborer des plans compliqués pour remettre en marche la machine économique. Celle-ci est prête à démarrer pour peu qu'une politique humaine moins folle permette la résurrection de l'épargne, de l'esprit d'initiative et du profit."

" Supprimons les impôts sur la fortune en formation, attirons la richesse et l'épargne pour qu'elles servent de soutien à l'invention qui se réalise et nous verrons, grâce au profit restauré, les réserves se reconstituer et la machine recommencer à tourner sans entraves dans ce système de capitalisme nouveau."

" Mais il ne s'agit pas seulement de profit et de progrès matériel. Si nous voulons rétablir notre civilisation sur une base stable, il faut tout d'abord sauver la liberté s'il en est temps encore.

" Si nous arrivons à la restaurer, cette pauvre liberté, aujourd'hui généralement menacée, nous verrons cesser cette tension qui maintient la haine et la peur entre nations comme entre classes sociales, les unes et les autres apprendront à pratiquer de nouveau le culte de cette vertu si méprisée, la tolérance. Ce jour-là, les experts se réuniront autour du tapis vert. Ils établiront le bilan des pertes enregistrées pendant vingt-cinq ans de politique folle, durant lesquels le monde a mangé sa substance. Pour régler le déficit, on remettra en marche la machine économique; les hommes, déçus mais éclairés, reprendront leur tâche ingrate et dure; abandonnant les ambitions excessives et renonçant aux désirs trop hatifs, leur devise se résumera en deux mots: " travail et pénitence."

C'est par ces paroles où la résignation et la confiance sont judicieusement mêlées à un idéalisme rafraîchissant et heureusement associé à un sens parfait des réalités, par cet appel, en faveur du retour aux conceptions vraiment humaines qui constituent l'apanage de toute civilisation digne de ce nom qu'il nous est agréable de terminer cet exposé.

Dr. I. G. Lévi.

LES EXPÉRIENCES ROOSEVELT DE MONNAIE ET DE CRÉDIT AMÉRICAINES (*)

PAR

G. DAVEZAC

*Ingénieur Civil des Mines
Sous-Directeur du Crédit Lyonnais*

I.—LE SUJET.

Les déséquilibres économiques et sociaux aux Etats-Unis ;

Les théories et les solutions monétaires et bancaires apportées par eux, au problème des prix et à celui de la répartition et de l'accroissement du pouvoir d'achat ;

La psychologie américaine et la monnaie, le crédit et la banque ;

La psychologie américaine et le Président Roosevelt.

II.—LES EXPÉRIENCES MONÉTAIRES ET BANCAIRES DU PRÉSIDENT ROOSEVELT.

(1) *La politique de l'or.*—l'abandon de l'étalon-or ; le dollar flottant ; le dollar marchandisé ; le retour à l'étalon-or ; la stérilisation de l'or ; dévaluation ou réévaluation du dollar ?

(2) *La politique de l'argent-métal.*

(3) *La politique du crédit.*—" L'argent bon marché " ; le contrôle du crédit et ses techniques nouvelles ; crédit public et crédit privé ; déficit budgétaire et crédit bancaire.

(4) *La politique bancaire.*—Le contrôle des banques ; l'assurance obligatoire des dépôts, etc.

III.—CONCLUSIONS.

* * *

Excellences,

Mesdames,

Messieurs,

Les expériences, inlassablement poursuivies depuis bientôt six ans aux Etats-Unis, par le Président Roosevelt, ont fait l'objet d'études si savantes, ont provoqué des commentaires si ingénieux ou si passionnés,

(*) Conférence donnée, le 8 décembre 1928, à la Société Française d'Economie Politique, sous la Présidence de Son Excellence Abdel Hamid Badawi Pacha, Président du Conseil des Ministres de l'Etat.

elles ont, dans tous les pays, fait éclore une littérature si abondante, qu'il est certainement très téméraire d'aborder, après tant d'autres un tel sujet, devant un auditoire aussi averti que celui de la Société Fond. Ier d'Economie Politique.

Du moins, n'ai-je pas ici la prétention d'apporter des faits nouveaux et moins encore celle de me joindre à la foule, toujours plus nombreuse, des faiseurs de plans, pour vous infliger des vues personnelles sur la monnaie et le crédit dirigés. Plus modeste, cet exposé n'a d'autre objet que d'essayer de dégager, en toute objectivité, de la masse de textes et d'expériences les plus diverses, la "ligne générale" des réformes profondes apportées par le Président Roosevelt au système monétaire et bancaire américain, d'indiquer la mécanique et le jeu des diverses techniques, mises en œuvre pour en assurer le contrôle, et de tenter enfin d'en apprécier les résultats.

Ce sujet n'est pas aussi étranger aux préoccupations de l'économiste égyptienne qu'il pourrait apparaître au premier abord. Les dépêches de Washington ou de New-York sont accueillies, en Egypte, avec des alternatives d'inquiétude ou d'espoir, mais jamais avec indifférence. Sans doute, est-ce surtout la politique agricole et plus spécialement cotonnière des Etats-Unis qui, par son incidence sur les marchés du coton, intéresse directement l'économie égyptienne; mais la politique agricole et la politique monétaire sont si étroitement liées, aux Etats-Unis, les expériences de production et de monnaie dirigées qu'elles y ont inspirées sont tellement complémentaires, que les marchés du coton ne réagissent pas seulement, avec plus ou moins de nervosité, aux nouvelles relatives à la réglementation de la production ou à la situation technique du marché, mais aussi, et avec eux tous les marchés mondiaux, à tel incident nouveau de la politique monétaire, financière ou bancaire des Etats-Unis, à tel vote du Congrès, à telle déclaration du Président.

Par un autre point encore, les expériences de monnaie et de crédit dirigés doivent intéresser le public égyptien: au moment, où l'institution d'une Banque centrale et l'organisation d'un marché monétaire égyptien sont à l'ordre du jour, il n'est peut-être pas sans intérêt d'étudier comment, dans un autre pays, d'une structure économique, il est vrai très différente, ont évolué, au cours de ces dernières années, les conceptions les plus originales et les plus hardies, relatives à la monnaie, au crédit, à la politique des Banques Centrales.

Aussi suis-je particulièrement reconnaissant à la Société Fouad Ier d'Economie Politique d'avoir bien voulu m'accueillir, ce soir, à sa tribune, pour y traiter un sujet dont l'intérêt saura, je l'espère, faire oublier l'insuffisance de celui qui l'expose. Qu'il me soit permis de l'en remercier bien vivement, en la personne de son éminent Président S.E. Abdel-Hamid Badawi Pacha, qui a bien voulu accepter la présidence de cette séance inaugurale et distraire ainsi quelques instants à ses écrasantes occupations et aux innombrables travaux qu'il pourrait, depuis tant d'années, et avec un égal bonheur, dans les domaines les plus divers.



I.—LE MILIEU

Lorsque le Président Roosevelt prit le pouvoir, le 4 mars 1933, la situation des Etats-Unis était véritablement dramatique. Son prédécesseur, le Président Hoover, avait été porté au pouvoir, pour y exercer la dictature du bien être, soutenu par la sympathie agissante des milieux d'affaires et la confiance de la foule, qui saluait en lui le premier "business man" de son pays. En 1928, sous le signe de la prospérité, il laissait les Etats-Unis aux prises avec une crise qu'il n'avait pas su prévoir, à laquelle, pendant longtemps, il n'avait pas voulu croire et dont il n'avait pas réussi à atténuer l'ampleur.

Sur le plan monétaire, le dollar qui avait victorieusement résisté aux épreuves de la guerre et de l'après guerre se trouvait menacé; l'étalon-or était dénoncé comme le grand coupable de la crise.

Toutes les banques avaient dû fermer leurs portes, le matin même de l'arrivée au pouvoir du Président Roosevelt. Les excès de la spéculation avaient accumulé les désastres. La crise était psychologique et morale autant que matérielle : le peuple américain avait perdu la foi dans ses destinées ; des millions de spéculateurs ruinés, de débiteurs dépossédés, de fermiers endettés, d'ouvriers sans travail se laissaient aller d'un optimisme sans bornes à un découragement excessif : prêts maintenant à la révolte, ils avaient abjuré leur foi aveugle dans une prospérité illimitée pour donner leur morne adhésion à ce qu'on a appelé "l'Evangile du désespoir."

Avec beaucoup d'intelligence et d'habileté, un sens très aigu des réalités et une incontestable générosité de cœur, Roosevelt opposa aux timides et hésitantes suggestions du parti républicain un programme complet de reconstruction économique.

Ses interventions se sont manifestées dans tous les domaines : elles ont présenté un double aspect : expériences de production dirigée sur le plan agricole et industriel, expériences de monnaie et de crédit dirigées, sur le plan monétaire et bancaire. C'est ce second aspect de l'expérience Roosevelt qui fera l'objet de cet exposé.

Les expériences monétaires du Président Roosevelt forment un ensemble assez confus et qui peut même paraître incohérent : elles sont d'abord la mise en œuvre de théories économiques audacieuses, dont l'influence fut prépondérante au début de l'expérience, au temps du Brain Trust ; mais leur véritable inspiration est surtout d'ordre politique et social et, par là, elles rejoignent des courants profonds de l'histoire et de la psychologie américaine. Enfin elles sont dominées par la physionomie et le tempérament du Président Roosevelt qui en est resté l'infatigable animateur.

Son diagnostic de la crise était très différent de celui du président Hoover : là, où ce dernier avait vu le retour de phénomènes cycliques, que l'Etat ne devait pas entièrement contrarier, mais dont il devait chercher seulement à atténuer l'action trop brutale, le Président Roosevelt crut discerner la rupture définitive du faux équilibre d'après guerre, situation qui appelait, selon lui, des solutions radicales.

Le déséquilibre de prix et la mauvaise répartition du pouvoir d'achat lui parurent être les causes essentielles de la crise et il pensa pouvoir y remédier par une politique monétaire et une politique de crédit appropriées.

L'idée n'était pas nouvelle. Depuis longtemps la politique de crédit du système de Réserve fédérale s'était proposé comme objectif la stabilité des prix : elle y était à peu près parvenue et, depuis la guerre jusqu'en 1929, les indices généraux des prix n'avaient varié que dans de faibles limites ; mais ce résultat cachait un déséquilibre grave : il exprimait, en réalité, la compensation de la baisse des prix agricoles par la hausse des prix industriels.

Les conseillers du Président Roosevelt estimèrent que l'équilibre économique serait retrouvé, lorsque les indices généraux des prix seraient ramonés au niveau qu'ils avaient atteints pendant les années de prospérité et que seraient supprimées les disparités entre les prix agricoles et les prix industriels. Il suffirait ensuite de maintenir la stabilité des indices généraux des prix et la parité des divers indices particuliers, dont ils sont la résultante, pour consolider l'équilibre économique.

Si, comme l'enseignent certains partisans de la théorie quantitative, il faut attribuer la baisse des prix à une insuffisance des disponibilités monétaires, il suffirait d'en accroître le volume pour obtenir la hausse désirée.

Tel est le sens des tendances inflationnistes, qui devaient commander le début de l'expérience Roosevelt et qui ont entraîné l'abandon de l'étalon-or, dont les disciplines paraissaient intolérables, la dévaluation du dollar, la politique de l'argent-métal, les opérations massives d'« open market », qui caractérisent le début de l'expérience Roosevelt.

Mais l'efficacité des manipulations de la monnaie ou du crédit pour assurer la stabilité des prix apparaît actuellement aux autorités fédérales comme tout illusoire et dans un mémoire, adressé récemment au Sénat, le Conseil de la Réserve Fédérale reconnaissait qu'à supposer que la stabilité des prix fut souhaitable, ce qui est douteux, il était illusoire de l'attendre de mesures d'ordre monétaire, car, disait-il, les prix et l'activité économique sont déterminés par d'autres facteurs et tout aussi puissants que le volume des disponibilités monétaires.

Ce témoignage émanant d'une telle autorité est la condamnation la plus autorisée et la plus explicite des théories de la monnaie dirigée.

Après le problème des prix, c'est au problème du pouvoir d'achat que le Président Roosevelt a cherché une solution. Selon lui, la crise était née d'une mauvaise répartition du pouvoir d'achat. « Les perturbations de notre système économique », écrit-il dans son ouvrage, « *Regards en avant* », ne proviennent pas de l'insuffisance des capitaux, mais d'une répartition défectueuse de la puissance d'achat, conjuguée avec un abus de la spéculation et de la production. Les salaires ne se sont pas accrus proportionnellement à la rémunération accordée au capital. « Nous ne pourrions redonner de la santé à notre système actuel et le faire durer qu'à la condition de pratiquer une répartition plus raisonnable et plus équitable de nos revenus nationaux. » D'après lui, comme d'après la majorité des économistes américains, il fallait remédier à la surabondance des moyens de production par rapport à la capacité de la consommation, en diminuant le revenu des classes qui épargnent, au bénéfice de celles qui consomment ; en favorisant la dépense, en la provoquant au besoin et en décourageant l'épargne, on aboutirait ainsi à l'équilibre de la consommation et de la production, tout en satisfaisant à des exigences impérieuses de justice sociale.

Ce sont ces idées qui ont inspiré la politique industrielle et agricole du " New Deal " : on a relevé, aux frais des employeurs, les salaires, les traitements, les pensions, pour augmenter le pouvoir d'achat des masses : mais la clientèle de celles-ci ne va qu'aux fournisseurs de biens de consommation, et les entreprises de biens durables, dont les profits ont été atteints, ont cessé d'étendre leurs installations, ou se sont abstenues de les renouveler : les pouvoirs publics ont dû alors intervenir : pour garnir les carnets de commandes, occuper les chômeurs, ils ont dû mettre sur pied des programmes de grands travaux, distribuer des secours, des subventions, créer des emplois et, en définitive, demander à l'impôt ou à l'emprunt le soin de financer les inévitables déficits budgétaires, provoquant ainsi, par l'impôt, un nouveau transfert de richesses ou reportant, par l'emprunt, sur les générations futures, la charge des largesses dont bénéficient les générations présentes.

La réalisation de ce programme d'accroissement du pouvoir d'achat, n'est possible que sous un régime de facilité et d'abondance monétaire, car, c'est au crédit et au crédit bancaire que l'Etat devra avoir recours : aussi, une politique d'argent à bon marché, destinée à financer à meilleur compte le crédit à la consommation et les déficits budgétaires, est-elle restée aux Etats-Unis l'objectif constant des autorités monétaires.

Substitution du crédit public au crédit privé, interventionnisme de plus en plus étroit de l'Etat dans les domaines monétaire et bancaire, telles sont enfin les conséquences de la politique du pouvoir d'achat, à laquelle le Président Roosevelt paraît bien être resté fidèle.



Mais ce serait se faire, semble-t-il, une idée inexacte des expériences monétaires du Président Roosevelt, que d'y voir seulement la mise en œuvre des théories abstraites d'un Brain Trust : elles sont aussi l'aboutissement de vieilles aspirations, qui ont trouvé, avec la crise, un climat favorable à leur réalisation.

Il est peu de pays où l'on ait sollicité les miracles de la monnaie et du crédit, avec plus d'impatience et de foi aveugle qu'aux Etats-Unis. Le pionnier américain n'avait apporté avec lui qu'une énergie farouche, l'esprit d'aventure, le goût du risque et de la spéculation créatrice. A défaut d'un stock d'or monétaire suffisant, c'est à l'argent métal, à des émissions désordonnées de billets par l'Etat ou les banques privées que l'Amérique du 19^{ème} siècle a dû avoir recours pour satisfaire à ses besoins monétaires. Faute d'épargne, c'est par un acte de confiance et de

foi dans un avenir, dont il escomptait les merveilleuses promesses, en un mot, par le crédit, que le pionnier américain put réaliser son destin : le suivant dans sa marche héroïque vers l'ouest, le crédit fut, lui aussi, le véritable pionnier de la création économique américaine ; anticipant sur les besoins futurs de la collectivité, il permit de mettre à la disposition du pays les moyens de paiements, nécessaires à sa mise en valeur et à son équipement.

L'utilisation parfois imprudente de ces possibilités monétaires et bancaires par des générations d'hommes, avides de richesses, à qui s'offrait la tâche de mettre en valeur un continent aux possibilités indéfinies, donne la véritable physionomie de toutes les crises de l'économie américaine.

Ce sont toujours les mêmes cycles alternés d'inflation et de déflation, marqués par des accidents monétaires, des défaillances bancaires, allant parfois, comme en 1933, jusqu'au moratoire général.

Toujours aussi se trouvent en présence les mêmes protagonistes : d'un côté, ceux que l'on englobe actuellement sous le nom de masses : les salariés, les fermiers du Sud et de l'ouest, les chômeurs, les débiteurs, tous inflationnistes ; de l'autre, la grosse industrie, la finance, Wall-Street, les créanciers, en général, défenseurs plus ou moins sincères, de l'orthodoxie financière, de l'équilibre budgétaire, de l'étalon-or, du principe de liquidité ; les premiers, groupés dans le parti démocrate, réclamant avec insistance l'intervention de l'Etat dans tous les domaines et notamment dans le domaine monétaire et bancaire ; les autres, apportant leur appui au parti républicain, en échange de sa neutralité bienveillante.

Les questions monétaires, les campagnes inflationnistes, argentistes, les diatribes violentes et confuses contre l'étalon-or, les banques, restent toujours au premier plan des luttes électorales, qui mettent aux prises ces deux partis.



Ce sont ces mêmes thèmes repris, avec beaucoup d'éloquence et d'habileté—de démagogie, disent ses ennemis—qui assurèrent le succès triomphal du Président Roosevelt.

Comment tous ces "hommes oubliés," ces fermiers endettés, ces ouvriers sans travail, ces spéculateurs ruinés, n'eussent-ils pas donné leur adhésion enthousiaste à l'homme qui déclarait qu'une nation, dotée par la nature de tous les biens, ne devait pas être "à moitié grasse et à moitié sous alimentée" ou qui proclamait "Ces temps

eux exigent des conceptions nouvelles, s'appuyant sur des forces humaines oubliées : il faut que le Gouvernement se tourne vers les cultivateurs et apporte aux humbles un appui au moins égal à celui qu'il apportait jusqu'ici aux banques et aux grandes sociétés."

Le ton tranchait avec celui du Président Hoover : l'accent était mis sur l'idée de partage plus que sur celle de production, ce qui valut au Président Roosevelt l'adhésion des masses et l'hostilité déclarée des milieux d'affaires ; mais surtout, il apportait une atmosphère d'humanité dans un milieu, où le vocabulaire avait été, avant lui, strictement économique et financier.

Ce renversement des valeurs, le dédain de cet aristocrate pour les gens d'affaires et leur avidité matérialiste, sa croyance au triomphe ultime des "hommes de bonne volonté," un dynamisme et une énergie inlassable, mis au service d'un empirisme audacieux, caractérisent le climat sous lequel se développent, depuis 6 ans, les expériences Roosevelt.

II.—LES EXPÉRIENCES MONÉTAIRES DU PRÉSIDENT ROOSEVELT.

Théoriciens, politiciens, masses électorales étaient à peu près unanimes, au début de l'expérience Roosevelt, à attribuer à des causes monétaires les graves déséquilibres économiques du pays ; aussi, une thérapeutique appropriée fut-elle immédiatement adoptée.

La ligne générale en était de contrôler le volume des moyens de paiement : monnaie en circulation et dépôts bancaires, et d'essayer d'en régler la vitesse de circulation et l'emploi, de manière à provoquer une hausse des prix et un accroissement du pouvoir d'achat, conditions indispensables et préalables à une reprise, qui, ces premiers objectifs une fois atteints, demanderait à être ensuite consolidée. De nombreuses médications furent mises au service de ce vaste programme ; abandonnées, reprises, elles forment un ensemble, en apparence, assez confus, où il faut voir, plus un compromis entre la volonté tenace du Président Roosevelt et la pression de l'opinion publique, que l'expression d'une doctrine économique cohérente.

Si l'on reprend la comparaison un peu usée d'un système monétaire, figuré par une pyramide renversée, dont la pointe serait constituée par un soubassement métallique : or et argent, supportant le poids de tout l'édifice des moyens de paiements échafaudé sur elle, les expériences du Président Roosevelt peuvent être classées, d'après leur point d'application à l'édifice monétaire. Elles constituent ce que l'on

a appelé la politique de l'or et la politique de l'argent métal, qui fixèrent une nouvelle infrastructure au système monétaire; la politique de crédit, ayant pour objet d'aménager et de contrôler le crédit, reposant sur ces nouvelles bases, en s'efforçant d'en régler le volume, le coût et l'emploi; la politique bancaire enfin par laquelle les pouvoirs publics adoptèrent des mesures de surveillances et prirent les assurances nécessaires, en vue d'éviter le retour des catastrophes passées et un nouvel effondrement de tout le système bancaire.



I.—La Politique de l'or

La proclamation du Président Roosevelt du 6 mars 1933, décrétant, en même temps que les vacances bancaires, l'inconvertibilité en or des monnaies et l'interdiction de la libre exportation de l'or, constituait la première d'une série de mesures, qui devait fixer les nouveaux rapports du dollar et de l'or. Elle inaugurait une politique de l'or, qui présente deux périodes très distinctes.

La première va de mars 1933 au 30 janvier 1934: le dollar monnaie flottante, soumise aux fluctuations du marché des changes, reste sans lien légal ou de fait avec l'or ou avec les autres devises; bien au contraire, par des dépréciations délibérément provoquées, d'abord par rapport à la livre elle-même, monnaie errante, puis par rapport à l'or, les autorités monétaires s'efforcent de provoquer la hausse, si impatiemment réclamée, des prix intérieurs; les expériences les plus étranges de direction monétaire intégrale sont alors tentées; elles aboutissent, après une série de dévaluations, au Gold Reserve Act du 30 janvier 1934, qui établit un nouveau rapport entre le dollar et l'or.

Au cours de la seconde période, qui se prolonge encore, ce rapport n'a pas été modifié, bien qu'il puisse l'être à tout instant, mais seulement dans certaines limites, sur la seule initiative du Président; c'est, à nouveau, le régime de l'étalon-or, mais un régime d'étalon-or assoupli et dirigé, où, contrairement aux règles classiques du jeu, les autorités monétaires s'efforcent de contrarier les réactions automatiques et naturelles de l'étalon-or orthodoxe et, par des techniques nouvelles, cherchent à en neutraliser l'incidence sur le marché monétaire et sur la situation du crédit.

Au moment de son arrivée au pouvoir, le Président Roosevelt ne paraît pas avoir encore prémédité la dévaluation du dollar. Dans son message d'inauguration, le 4 mars 1933, il se borne à réclamer en une formule assez vague, une "monnaie suffisante, mais saine" et, les

premières décisions, prises en mars et avril 1933, relatives à la réquisition de l'or et à l'embargo sur l'or, étaient généralement regardées, comme des mesures d'urgence, qui seraient rapportées dès que la confiance dans les banques serait rétablie. Mais l'amendement Thomas du 12 mai 1933, adopté sous l'irrésistible pression des milieux agricoles et inflationnistes et autorisant la dévaluation du dollar jusqu'à 50 pour cent de sa valeur, puis, le 5 juin, l'annulation de la clause-or dans les contrats privés et publics, consacrèrent l'abandon de fait l'ancienne parité-or du dollar et la substitution à l'automatisme de l'étalon-or, basé sur la stabilité des changes, d'un système de monnaie dirigée, susceptible de provoquer une hausse des prix intérieurs, jusqu'à un juste niveau, où ils seraient ensuite stabilisés.

Cette intention était clairement exprimée dans le message, adressé le 3 juillet 1933, à la conférence de Londres et où le Président Roosevelt faisait connaître qu'il était opposé à la stabilisation des changes sous quelque forme que ce fût, pour la raison qu'une "économie intérieure saine est un facteur plus important, pour le bien être d'une nation, que la valeur de sa devise nationale, rapportée à la valeur également changeante des devises des autres pays." Dénouant l'étalon-or "vieux fétiche de ceux qu'on appelle les banquiers internationaux," il ajoutait: "Les Etats-Unis cherchent à avoir un dollar qui pour la génération suivante aura le même pouvoir d'achat et le même pouvoir libératoire que le dollar que nous espérons pouvoir établir dans un proche avenir."

Depuis mars, en effet, le dollar évoluait sur le marché des changes, au gré de la balance des comptes et de la spéculation internationale. Sa dévaluation avait bien entraîné une certaine hausse des prix intérieurs, mais celle-ci paraissait insuffisante, notamment aux milieux agricoles. C'est alors que le Président Roosevelt se décida, en octobre 1933, sous la pression de l'opinion et malgré l'opposition de la plupart de ses conseillers financiers, à inaugurer la politique des achats d'or, destinée à instaurer le régime du dollar-marchandise, à pouvoir d'achat constant et conforme aux théories de Fisher et des Professeurs Warren et Pearson. L'idée en était que la stabilité des prix implique un rapport constant entre la production et l'offre d'or d'une part, et le volume des transactions, d'autre part: lorsque l'or est trop abondant par rapport aux marchandises échangeables, les prix montent; ils baissent dans le cas contraire: pour obtenir leur stabilité, il suffit donc, en période de hausse, d'accroître le poids d'or de l'unité monétaire, c'est-à-dire de diminuer la valeur de l'or-marchandise et, au contraire, d'en accroître la valeur en période de baisse des prix. Chaque nation pourrait ainsi contrôler

ses prix intérieurs, en contrôlant chez elle, à tout instant, le prix de l'or : il suffirait de payer de plus en plus cher l'or extrait des mines américaines pour augmenter aux Etats-Unis, le prix du blé, du coton, etc. Et c'est ainsi que furent inaugurés, le 25 octobre, les achats d'or aux mines américaines ; ils furent peu après étendus aux marchés étrangers et se poursuivirent jusqu'à la fin de janvier 1934, à des prix, fixés, chaque jour, au-dessus des cours mondiaux et qui furent portés de 31, dollars 36, en octobre 1933 à 34, dollars 45, en janvier 1934.

Les seuls bénéficiaires de l'opération furent les propriétaires des mines d'or américaines et les spéculateurs, qui trouvaient, en la personne du Président Roosevelt, un partenaire inespéré, jouant systématiquement, pendant 3 mois, cartes sur table, et, à grand renfort de publicité, la dévaluation du dollar.

Quant aux prix, ils restèrent à peu près inertes et, contrairement aux graphiques, aux équations et aux extrapolations du Professeur Warren, à une dépréciation de 10 pour cent du dollar par rapport à l'or, ne correspondit qu'une hausse insignifiante des prix.

L'expérience du dollar flottant avait déjà montré qu'attendre d'une variation des cours des changes une hausse des prix, pour un pays disposant, comme les Etats-Unis d'un énorme marché intérieur, c'était prendre un petit levier de bois pour soulever une pierre de taille. Demander cette hausse à la revalorisation de l'or et à un avilissement systématique de la monnaie, c'était affirmer une croyance mystique aux chiffres et attacher une vertu cabalistique à des rapports mathématiques, dont la rigueur paraît bien incertaine : c'était aussi reconnaître implicitement la souveraineté de l'or, dont on proclamait par ailleurs la déchéance. L'expérience manquée du dollar-marchandise, à parités mobiles, affirmait l'échec d'une politique arbitraire, fondée sur un rationalisme un peu primaire et négligeant dangereusement la tradition et la confiance, facteurs psychologiques et réalités plus puissantes que les plus subtiles abstractions des théoriciens. Aussi, devant l'hostilité générale, la politique des achats d'or fut-elle abandonnée en janvier 1934 et le nouveau statut actuellement en vigueur du dollar, fixé par le Gold Reserve Act du 30 janvier 1934.

Dans le message qu'il adressait à cette occasion au Congrès, le Président Roosevelt exprimait l'opinion qu'il était temps de rétablir un rapport relativement fixe entre le dollar et l'or, reconnaissant ainsi l'impraticabilité d'un dollar à parités mobiles. Toutefois, il lui paraissait prématuré de fixer dès à présent d'une manière définitive la nouvelle

parité or ; et, il se réservait le droit de la modifier, suivant les circonstances, dans des limites qui ne devaient pas excéder les 50 et 60 pour cent de l'ancienne parité. Le 31 janvier 1934, un décret présidentiel consacrait la parité de fait du dollar, en stabilisant la valeur aux 59,06 pour cent de son ancienne parité, soit sur la base de \$ 35 l'once contre \$ 20,67, taux auquel il est encore stabilisé et qui laisse au Président une possibilité de dévaluation ou de réévaluation par rapport à l'or de 16 pour cent et 2 pour cent respectivement.

Une autre mesure essentielle, lourde de conséquences et vivement critiquée par les milieux bancaires, a été la main-mise du Trésor sur le stock monétaire, dont les Banques Fédérales étaient jusqu'alors détentrices et responsables. En échange de leur or, elles ont reçu des certificats-or, sur la base de l'ancienne parité de \$ 20,67 l'once ; quant au bénéfice provenant de la réévaluation du stock d'or, soit environ 2 milliards 800 millions de dollars, il a été prélevé par le Trésor : sur ce montant, 2 milliards de dollars ont été affectés au Fonds de stabilisation des changes, où il figure encore pour un milliard 800 millions ; 700 millions environ ont été employés au remboursement des Fonds d'état, qui constituaient la couverture des "national bank notes" et des "federal reserve bank notes" retirés de la circulation, et, ainsi, la base du crédit, ne s'est pas trouvée modifiée par cette réévaluation du stock-or.

A la suite de ces mesures, le Trésor est devenu le seul détenteur d'or autorisé. Il en monopolise également l'achat, à l'intérieur et à l'extérieur, sur la base de \$ 35 l'once, moins $\frac{1}{2}$ pour cent et, également la vente mais seulement à l'exportation et, depuis les accords tripartites d'octobre 1936, à certaines banques centrales ou fonds d'égalisation étrangers à \$ 35 l'once, plus $\frac{1}{2}$ pour cent. Ces opérations d'achat et de vente sont effectuées par l'entremise de la Banque de Réserve de New-York, agissant comme agent du Trésor.

Les effets de la dévaluation se firent immédiatement sentir aux Etats-Unis, mais pas tout à fait dans le sens prévu par ceux qui en avaient été les plus ardents partisans.

La base-or du système monétaire ne fut pas élargie tout au moins immédiatement, puisque le bénéfice comptable de la dévaluation de l'encaisse-or, au lieu de lui être incorporé, fut retenu par le Trésor ; par contre, chaque once d'or, qui, depuis la stabilisation, est venue, s'ajouter au stock monétaire, en a accru la valeur de \$ 35, au lieu de \$ 20,67, élargissant ainsi dans la même proportion, la base métallique qui supporte tout l'édifice du crédit.

Mais beaucoup plus que la dévaluation, et, dans un sens opposé, la stabilisation du dollar produisit un effet psychologique puissant : l'attrait d'une monnaie, stabilisée à un taux relativement bas, provoqua un renversement de la situation et attira les capitaux errants, qu'avaient mis en fuite la dévaluation du dollar, puis, en 1936, celle des monnaies du bloc-or et, maintenant, en quête, soit d'une monnaie refuge, soit d'investissements fructueux. Comme la politique protectionniste à l'excès des Etats-Unis ne permettait pas de compenser ces mouvements de capitaux par des importations de marchandises, les importations d'or reprirent sur un rythme accéléré : de janvier 1934 à fin novembre 1938, elles se sont élevées, presque sans interruption, jusqu'à plus de 7 milliards, portant ainsi, à plus de 14 milliards de dollars, le stock monétaire-or des Etats-Unis, soit plus de 60 pour cent du stock monétaire mondial.

Une nouvelle phase de la politique de l'or s'ouvrait : il s'agissait maintenant pour les autorités monétaires d'empêcher que l'or, formant la contre-partie des capitaux immigrés, ne pénétrât dans l'économie du pays, en élargissant la base des crédits, et de lui permettre de reprendre le chemin de l'étranger, lorsque ces capitaux seraient réexportés, sans qu'il s'ensuive de contraction dangereuse du crédit.

Mais avant d'exposer les techniques qui furent adoptées à cet effet, permettez-moi de rappeler les incidences d'une importation d'or sur le système monétaire et bancaire américain.

Supposons une importation d'or de 100 millions de dollars, effectuée par l'entremise d'une banque américaine affiliée au système de Réserve, pour compte d'un arbitragiste étranger : la banque crédite de 100 millions le compte de l'exportateur, livre l'or à la Banque Fédérale de New-York, pour compte du Trésor et lui demande de la créditer de la contre-valeur dans son compte chez elle : ses réserves seront accrues de 100 millions. La Banque Fédérale, à son tour, remet l'or au Trésor, qui en monopolise le commerce. Le Trésor enfin pour rétablir le solde de son compte auprès de la Banque Fédérale lui délivre pour 100 millions de certificats-or.

Ces opérations effectuées, le stock d'or du Trésor, les réserves de certificats-or des Banques Fédérales et les réserves chez ces dernières des banques affiliées seront accrues de 100 millions.

Cette importation d'or aura donc, au total, pour effet, toutes choses étant égales d'ailleurs :

(1) d'accroître les réserves des banques affiliées de 100 millions, qui pourront éventuellement servir de base à une expansion de crédit bancaire d'un milliard, si on admet le taux d'expansion possible aux Etats-Unis de 10 pour 1 ; c'est l'expansion au 1er degré ;

(2) d'accroître de 100 millions les réserves d'or des Banques Fédérales et leur potentiel de crédit. Sur cette base, elles pourront, d'après leurs règles de couverture, soit émettre 200 millions de Federal Reserve notes, soit accroître leurs prêts aux banques affiliées et, par suite, les réserves de ces dernières, de 200 millions : c'est l'expansion au second degré.

On comprend ainsi le redoutable danger d'inflation que constituaient les importations d'or : pour y parer, et, éviter le retour d'une crise analogue à celle de 1929, le Président Roosevelt, inquiet du caractère spéculatif de la reprise qui se manifestait dès 1935 et d'une hausse des prix, qui lui paraissait excessive, essaya simultanément de deux méthodes : la première avait pour objet de stériliser l'or importé, en ne l'intégrant pas au stock monétaire actif ; la seconde, d'en neutraliser, comme on le verra, les incidences possibles, par une politique de crédit appropriée.



Le 21 Décembre 1936, le Trésor annonça qu'au lieu de régler ses achats d'or, comme par le passé, en remettant aux Banques Fédérales des certificats-or pour la contrevaieur de l'or importé, il demanderait à des emprunts, émis dans le public, les fonds nécessaires à ces règlements : de la sorte, les réserves d'or des Banques Fédérales ne seraient pas accrues et l'augmentation des réserves des banques affiliées serait exactement compensée par une réduction équivalente des dépôts bancaires, employés à la souscription des emprunts projetés : toute importation d'or aurait ainsi, comme seule conséquence, une augmentation correspondante de la dette publique. C'est ainsi, qu'entre fin décembre 1936 et le début d'avril 1938, tout l'or importé aux Etats-Unis, soit environ 1 milliard 400 millions, fut stérilisé. Cependant, en septembre 1937, 300 millions de dollars furent libérés, en vue de lutter, par un accroissement des disponibilités monétaires, contre la crise qui se faisait sentir depuis le printemps. Devant sa persistance et son

caractère aigu, le Président Roosevelt décida, en avril 1933, d'abandonner la politique de stérilisation et de "destériser" tout l'or des fonds de stérilisation : à cet effet, le Trésor remit un montant équivalent de certificats-or aux Banques Fédérales et le crédit correspondant, que ces dernières inscrivaient, en contre-partie, au compte du Trésor, vint, à son tour, grossir les réserves des banques affiliées, au fur et à mesure de son utilisation pour les besoins de la Trésorerie. Malgré le rythme accéléré des importations d'or aux Etats-Unis depuis le mois de juillet 1933, la politique de stérilisation de l'or n'a pas été reprise.



Il est une autre question qui s'est posée à diverses reprises depuis la stabilisation du dollar de janvier 1934 : celle de sa réévaluation ou de sa déévaluation par rapport à l'or, dans les limites autorisées par le Gold Reserve Act, et qui sont, on l'a vu, de 2 pour cent et 16 pour cent respectivement.

L'éventualité d'une réévaluation du dollar avait été envisagée par certains milieux, au printemps de 1937, et contribua à provoquer ce qu'on a appelé la panique de l'or. Le refus, par certaines banques américaines de transférer à leurs risques et périls de l'or de Londres à New-York, et de consentir des avances sur l'or en transit, accrédita l'éventualité d'un abaissement du prix d'achat de l'or par le Trésor, c'est-à-dire d'une revalorisation du dollar. Si elle avait été adoptée, cette mesure n'eut été que la conséquence logique des théories exprimées par le Président Roosevelt à la Conférence de Londres ; puisque le dollar avait été dévalué pour provoquer une hausse des prix, cette hausse, étant maintenant jugée excessive, devait pouvoir être freinée par une mesure inverse et la réévaluation du dollar. Mais, même si le Président avait eu ces projets en vue, leur réalisation se serait heurtée à de trop vives résistances, car, si les pratiques de monnaie dirigée trouvent toujours de fongueux partisans, lorsqu'il s'agit de dévaluer les monnaies, l'effort de déflation qu'exige une réévaluation suscite toujours de vigoureuses oppositions.

Le projet fut d'ailleurs démenti, mais d'une manière assez ambiguë ; cette réticence, jointe aux offres considérables d'or provenant soit d'une production sensiblement accrue, notamment en Russie, soit de la détérioration, provoqua cette panique de l'or, qui se traduisit

par une baisse du dollar et de l'or à Londres ; le prix de ce dernier tombant au-dessous du point d'exportation du métal vers les Etats-Unis, c'est-à-dire de la " *shipping parity*," fit même apparaître un déport, situation anormale due à l'incertitude, quant aux intentions du Trésor américain sur son prix d'achat de l'or.

Dès l'automne de 1937 et pendant presque toute l'année 1938, la situation se renversa et ce fut la " *raée vers l'or*." L'acuité de la crise aux Etats-Unis à la fin 1937 et au début de 1938 fit, à nouveau, envisager à certains une nouvelle dévaluation du dollar ; il fléchit par rapport à la livre jusqu'à 5,04 en février 1938, à la suite de reflux de capitaux des Etats-Unis ; le prix de l'or s'abaisse aussi à Londres, par rapport à la livre, mais moins que celui du dollar, faisant ainsi apparaître une prime sur la " *shipping parity*," prime qui a atteint jusqu'à 18 pence en février 1938. Comme le Trésor américain ne vend, en principe, de l'or qu'aux banques centrales et aux Trésoreries de pays adhérents aux accords tripartites de 1936, cette prime, à la différence du " *déport*," ne provoque pas l'intervention de l'arbitrage privé, et d'exportation d'or à New-York à Londres ; elle ne se heurte théoriquement, sauf intervention du Trésor américain, à aucune limite. Ses variations sont des plus symptomatiques : elles expriment, dans une certaine mesure les prévisions de la spéculation, quant aux relations réciproques du dollar, de la livre et de l'or et sont également un indice de la politique suivie, à cet égard, par le Fonds britannique d'égalisation des changes.

Actuellement (1) la situation monétaire internationale paraît très incertaine. Le fléchissement récent de la livre par rapport au dollar et à l'or, à un niveau qu'elle n'avait pas atteint depuis 1933, ont donné lieu à toutes sortes de pronostics, dont l'examen sortirait du cadre de cet exposé.

Pour s'en tenir au rapport du dollar et de l'or, on peut cependant dire que rien dans la situation technique du dollar, ni dans la balance des comptes des Etats-Unis, ne nécessiterait une nouvelle dévaluation qui ne pourrait, semble-t-il, être que délibérément et systématiquement provoquée par le Président Roosevelt, à la suite d'accords internationaux.



Mais le problème de l'or n'est pas seulement technique ; il est beaucoup plus général. Depuis 6 ans aux Etats-Unis et ailleurs, le système monétaire international est complètement faussé. Si les autorités monétaires paraissent avoir maintenant abandonné aux Etats-Unis,

(1) Novembre 1938.

les théories pures de monnaie dirigée, à base de dévaluations monétaires systématiques, elles semblent rester toujours attachées au système d'étalon-or dirigé et assoupli, qu'elles pratiquent depuis 5 ans et seul susceptible, à leurs yeux, d'éviter les désordres qu'apportent les migrations massives d'or et de capitaux, qui caractérisent l'époque actuelle et qui ne sont que les symptômes de maux plus profonds, dont la guérison ne ressort plus de la thérapeutique monétaire.



2.—*La Politique de l'argent-métal.*

Des diverses expériences monétaires du Président Roosevelt, la bataille de l'argent, ainsi qu'on l'a appelée, est certainement celle qui a été l'objet des critiques les plus vives, et, semble-t-il, les plus justifiées. Comme elle appartient surtout au passé et qu'elle a déjà fait l'objet ici-même d'un exposé du Professeur James, je me bornerai à en esquisser les grandes lignes et à en indiquer les résultats.

L'élargissement de la base métallique du système monétaire par remonétisation de l'argent et sa mise en circulation devaient tout naturellement trouver leur place dans le programme d'expansion monétaire, violemment réclamé par l'opinion publique. L'effet inflationniste qu'on en pouvait attendre s'accompagnerait, pensait-on, d'une hausse générale des cours mondiaux de l'argent, et, à la faveur de mesures spéciales ardemment escomptées, d'une hausse encore plus accentuée sur le marché intérieur: les mines argentifères américaines seraient ainsi sauvées du désastre qui les menaçait, aux cours alors pratiqués de 40 cents l'once, et la voie serait préparée pour un retour au régime bimétalliste, dont les milieux inflationnistes et argentistes gardaient toujours la nostalgie.

A ces arguments, évidemment assez intéressés, les économistes vinrent en ajouter d'autres, d'une portée beaucoup plus générale. Puisque, d'après certains d'entre eux, il fallait attribuer à la pénurie de l'or ou à sa mauvaise répartition, la responsabilité de la crise et de l'effondrement des prix, pourquoi ne pas y remédier, mais alors, sur le plan international, par la remonétisation générale et la revalorisation de l'argent, qui, entre autres bienfaits, provoqueraient notamment la reconstitution du pouvoir d'achat des pays à monnaies d'argent et, notamment, de la Chine, marché aux possibilités indéfinies?

Et c'est ainsi que fut inaugurée, dès la fin de 1933 par le Président Roosevelt et, semble-t-il, sans aucun enthousiasme de sa part, la politique de l'argent.

Amorcée le 12 mai 1933, par le vote de l'amendement Thomas, puis par celui de la convention internationale de Londres du 22 juillet 1933, la réforme projetée se précisa avec le décret du 21 décembre 1933 et le Gold Reserve Act du 30 janvier 1934, pour trouver son expression définitive avec le Silver Purchase Act du 19 juin 1934 et le décret du 9 août 1934. Ces divers textes fixent encore le régime de l'argent actuellement en vigueur aux États-Unis.

Ils comportent essentiellement :

(1) le monopole du commerce de l'argent au profit du Trésor et la réquisition par ses soins des stocks disponibles.

(2) l'acquisition par lui de la production des mines américaines à des prix supérieurs de 50 pour cent environ aux cours mondiaux ainsi que celle de l'argent, sur les marchés mondiaux, à concurrence d'un volume tel que la valeur de l'ensemble du stock d'argent du Trésor, calculé sur la base de la parité monétaire de 1,29 dollar l'once atteigne le tiers de la valeur monétaire du stock d'or.

L'exécution de ce programme comportait, au 30 juin 1934, l'acquisition d'environ 1 milliard 300 millions d'onces : de cette date au 30 juin 1938, les achats du Trésor ont porté sur près d'un milliard 700 millions, mais comme, entre temps, les stocks d'or ont presque doublé aux États-Unis, plus d'un milliard d'onces d'argent, soit quatre fois environ le volume de la production mondiale annuelle, devraient être achetés pour que le stock d'argent devienne le tiers du stock d'or. En fait, ces achats se sont actuellement sensiblement ralentis.

Quant aux 1.700 millions d'onces acquis par le Trésor à un prix moyen d'environ 60 cents l'once, ils auraient pu gager sur la base autorisée de 1,29 dollar l'once, une émission de 2.176 millions de " Silver Certificates " : en fait, il n'en a été émis que pour la contrevaletur du prix d'achat, soit environ 1.100 millions de dollars et un montant à peu près égal pourrait être encore éventuellement émis.

Sur le plan monétaire national, la politique de l'argent a eu, en définitive, pour résultat essentiel de contribuer, par l'établissement d'une sorte de bimétallisme boiteux, à l'accroissement des réserves des banques affiliées, alors que les autorités, inquiétées par leur importance, s'efforçaient d'en réduire le montant, jugé excessif ; par là même, l'avantage

que trouvait le Trésor à financer ses achats d'argent, sans charge nouvelle pour le budget, par l'émission de "Silver Certificates" se trouvait compromis, dans la mesure où il devait recourir, comme on l'a vu, à l'emprunt, pour l'exécution de son programme de stérilisation d'or.

Enfin la constitution, qui se poursuit toujours, d'un stock monétaire d'argent, jusqu'à concurrence de $\frac{1}{3}$ du stock, n'est pas sans présenter de sérieux dangers pour la structure du régime monétaire. L'existence, pour des montants importants, d'une monnaie d'argent dont la valeur nominale est plus de 3 fois supérieure à celle de sa couverture et circulant dans un système monétaire à étalon d'or, comme l'est actuellement le système américain, présente certains des inconvénients du bimétallisme intégral et, cependant, l'argent n'a jamais été plus éloigné que maintenant de présenter les qualités requises pour un étalon monétaire. Si les stocks d'or des Etats-Unis, actuellement à leur maximum, venaient à fléchir, comme ils l'ont déjà fait en 1932 et en 1933, et, si la proportion de 1 à 3 des stocks d'or et d'argent se trouvait dépassée, comment la rétablir sans provoquer, par des ventes d'argent, prévues par la loi, l'effondrement du marché de l'argent, celui de la valeur de la couverture des silver certificates et sans apporter des troubles sérieux au régime monétaire du pays ?

Sur le marché de l'argent-métal et sur le plan international, les résultats ont été encore plus mauvais. Sans doute, les producteurs américains ont-ils bénéficié de prix rémunérateurs, de 50 pour cent environ plus élevés que les cours mondiaux, et, à la faveur desquels, leur production a triplé en 4 ans ; mais sur les marchés mondiaux, la revalorisation du métal a entièrement échoué et, après avoir plus que doublé, les cours sont actuellement retombés à des cours aussi bas qu'avant l'intervention. L'accroissement de la production, stimulée par la hausse des cours, la mise sur le marché des stocks provenant notamment de la désmonétisation de l'argent en Chine et au Mexique, ont encore compromis, l'équilibre du marché, menacé d'effondrement, le jour où les Etats-Unis modifieraient ou abandonneraient leur politique d'achat.

Enfin, loin d'accroître les possibilités d'achat des pays à monnaies d'argent, et notamment de la Chine, les essais de revalorisation de l'argent y ont déterminé, dans la mesure où ils ont réussi, une crise économique et financière grave, suivie de l'abandon de l'étalon d'argent, dont la fonction monétaire, loin d'avoir été réhabilitée comme on se le proposait, paraît bien avoir été définitivement compromise.



3.—La politique du crédit.

La politique de l'or et celle de l'argent avaient fixé une nouvelle infrastructure au système monétaire : il s'agissait maintenant d'aménager et de contrôler le crédit reposant sur ces nouvelles bases ; ce fut l'objet de la politique de crédit du Président Roosevelt.

On sait que les Banques Fédérales doivent conserver des réserves d'or, couvrant à concurrence de 40 pour cent, leurs billets et de 35 pour cent, leurs comptes de dépôts. Ces derniers sont essentiellement constitués par les avoirs que les Banques affiliées, sont tenues de conserver auprès des Banques Fédérales suivant un pourcentage de leurs propres dépôts, pourcentage qui, avant les modifications apportées en Août 1936, était de 3 pour cent pour les dépôts à échéance et variait de 7 pour cent à 13 pour cent pour les dépôts à vue. En imposant aux banques un certain pourcentage de liquidité, on fixe une limite à leurs possibilités d'expansion et un lien se trouve ainsi établi, aux États-Unis, non plus seulement, comme dans la plupart des pays entre l'or et les billets, mais aussi entre l'or et les crédits bancaires et l'ensemble des disponibilités bancaires.

Ce lien est, du reste, très souple : par le jeu de l'escompte et surtout par leurs achats ou ventes de titres sur le marché libre, les Banques Fédérales, peuvent provoquer les expansions ou les contractions de crédit qui leur paraissent nécessaires : elles ont largement pratiqué ces opérations, en vue d'assurer conformément aux théories quantitatives de la monnaie, la stabilité des prix, objectif essentiel de leur politique. Elles y parvinrent jusqu'à la crise de 1929 et, certains économistes saluèrent en ces pratiques ce qu'André Siegfried a appelé la "réalisation d'un grand dessein."⁽¹⁾ D'autres, au contraire, attribueront à cette politique et notamment aux achats sur le marché libre, effectués en 1927, la responsabilité de la crise de 1929. Non sans quelque raison, ils firent observer que la stabilité des indices généraux des prix, à supposer qu'elle put être assurée, ne faisait que traduire le déséquilibre des indices particuliers dont les indices généraux sont la résultante : pour que ceux-ci restent stables, il faudrait, en effet, qu'une baisse des prix des pommes de terre, par exemple, fut compensée par une hausse de l'acier ou du charbon et on ne voit pas bien quel meilleur équilibre économique on en pourrait attendre.

(1) André Siegfried : *Les États-Unis d'aujourd'hui*, page 236.

Quoi qu'il en soit, le contrôle des prix par celui du volume des moyens de paiement n'a cessé d'être pendant longtemps l'objectif des Banques de Réserve. C'est d'une politique d'abondance monétaire et d'argent à bon marché que le Président Hoover avait attendu en vain de 1929 à 1933 un remède à la crise et à l'effondrement des prix. C'est la même politique que commença à pratiquer le Président Roosevelt en 1933 : elle se traduisit par une baisse du taux d'escompte de 3½ pour cent à 1½ pour cent pour la Banque de Réserve de New-York et par l'achat de 600 millions de dollars de titres par le système de Réserve.

Mais avec la stabilisation du dollar en janvier 1934, commença une période qui se prolonge encore, d'une abondance monétaire exceptionnelle et de taux d'intérêts qui atteignirent en 1936, les chiffres les plus bas qui aient été jamais enregistrés sur n'importe quel marché.

Cette abondance monétaire, conséquence directe, on l'a vu, des mouvements d'or et de capitaux et des achats d'argent, se traduisit par une augmentation constante des avoirs des banques affiliées auprès des banques Fédérales et notamment de leurs réserves en excès, c'est-à-dire des réserves excédant les réserves obligatoires et qui constituent l'indice caractéristique du potentiel d'auto-expansion du système bancaire. De 800 millions, en janvier 1934, ces réserves en excès passèrent à plus de trois milliards en janvier 1936.

Les autorités monétaires virent là, non sans raison, une redoutable menace et même un commencement d'inflation, contre lequel les moyens classiques de contrôle étaient inopérants ou inefficaces.

En effet, les réserves en excès des banques affiliées constituaient pour elles une base d'expansion propre, qui leur aurait permis de presque doubler le volume de leurs crédits sans avoir à recourir au réescompte des Banques Fédérales : dans ces conditions, une hausse du taux de l'escompte eût été absolument inopérante ; de plus, elle se serait heurtée à la mystique de l'argent à bon marché et aurait rendu plus onéreuse l'énorme dette flottante du gouvernement.

On aurait bien pu demander à la politique d' "open market" l'effet déflationniste désiré : il suffisait aux Banques Fédérales de vendre les 2 milliards 400 millions de fonds d'Etat qu'elles avaient et ont encore en portefeuille ; mais c'eût été provoquer une baisse des titres détenus pour une large part par les banques et une tension des taux d'intérêts, difficilement conciliable avec la politique systématique de déficits budgétaires et d'emprunts, suivie par le gouvernement.

On imagina alors une solution beaucoup plus efficace. En élevant, ainsi que l'y autorisait le Banking Act de 1935, les " reserve ratio " des banques affiliées, c'est-à-dire, le pourcentage de leurs réserves obligatoires par rapport à leurs dépôts, le Conseil des Gouverneurs du Système Fédéral réduisait par là-même les bases d'une expansion possible de crédits. Les " réserves ratio " furent ainsi doublées en trois étapes, d'août 1936 à avril 1938. A ce moment-là, une politique reflationniste fut jugée opportune, pour lutter contre l'aggravation de la crise qui s'était amorcée au printemps de 1937 et les " reserve ratio " furent à nouveau réduites : elles sont actuellement de 5 pour cent, pour les dépôts à échéance, et varient de 12 à 22½ pour cent, suivant la catégorie des banques, pour les dépôts à vue. Malgré ces mesures, les importations massives d'or ont porté les réserves en excès des banques affiliées au chiffre record actuel de 3 milliards 400 millions. Il y a là un énorme potentiel d'expansion qui permettrait de doubler le volume des crédits bancaires et qui constitue un inquiétant facteur d'inflation.

Mais d'abondantes disponibilités monétaires ne suffisent pas à provoquer une hausse des prix ou une reprise : encore faut-il qu'elles soient mises en mouvement, pour cela que le prêteur et l'emprunteur trouvent intérêt à prêter et à emprunter et que les bénéfices qu'ils en peuvent, l'un et l'autre, légitimement attendre, soient proportionnés aux risques qu'ils doivent encourir. Or, les manipulations monétaires, les menaces de taxation excessive, les déficits budgétaires, l'agitation sociale, l'hostilité du gouvernement pour les milieux d'affaires, une situation internationale inquiétante, ne créent pas un climat favorable à la circulation et à l'emploi des capitaux. Et, sans doute, est-ce à ces raisons que les Etats-Unis doivent d'avoir été préservés de l'inflation désordonnée qui les a menacés et les menace encore.

Mais à une initiative privée déficiente, le Président Roosevelt substitua celle de l'Etat et il demanda, dès son arrivée au pouvoir, au crédit public, la mise en circulation de capitaux que le crédit privé ne pouvait ou ne voulait provoquer. Ce n'est plus maintenant le volume du crédit, qu'il s'agit de contrôler, mais son emploi. Le soin n'en est plus laissé, comme autrefois, à l'automatisme des prix, commandé par la recherche du profit, mais à l'Etat obéissant, à la fois, au souci de ranimer l'économie, en accroissant le pouvoir d'achat des masses, à des préoccupations de justice sociale et à des considérations d'ordre politique ou électoral.

De cet aspect de l'expérience d'économie dirigée du Président Roosevelt, qui s'est exprimé par l'exécution d'un énorme programme de travaux publics, par de généreuses distributions de subventions, d'indemnités, de secours, je ne retiendrais ici que le côté monétaire et bancaire.

Les fonds ainsi mis en circulation par l'Etat et les nombreux organismes créés à cet effet, sont revenus aux banques sous forme de dépôt, provoquant un effet inflationniste considérable.

Pour se les procurer, et financer les déficits budgétaires, conséquences de cette politique, l'Etat a eu recours à l'emprunt et particulièrement au crédit bancaire.

Quelques chiffres, en fixeront l'importance. Du 30 juin 1932 au 30 juin 1938, la dette fédérale a presque doublé, passant de 19 milliards 487 millions à 37 milliards 604 millions ; le total des déficits budgétaires a atteint pendant cette période 20 milliards 500 millions ; et celui de l'exercice en cours sera de l'ordre de 4 milliards ; le portefeuille de fonds d'Etat des seules banques affiliées est passé de 5 milliards 630 millions à 10 milliards 500 millions ; il représente actuellement 33 pour cent de leur actif productif et l'ensemble du système bancaire détient environ 50 pour cent de la dette publique.

L'Etat est ainsi devenu le principal client des banques à qui il s'est substitué dans le rôle de distributeur de crédit.

Maïs, il y a lieu de noter que cet énorme accroissement de la dette ne paraît pas avoir épuisé la faculté contributive du pays et n'a pas mis en question le crédit de l'Etat, qui a pu procéder, en 1937, à des opérations massives de consolidation à 2½ pour cent, et, dont les Bons du Trésor se placent actuellement à ½ pour mille environ.

Une nouvelle orientation s'est dessinée, depuis quelque temps, dans le mode de financement du déficit budgétaire : les banques ont tendance à réduire leur portefeuille de Fonds d'Etat tandis que les Fonds de prévoyance pour la vieillesse et le chômage, créés par la loi sur la sécurité sociale, du 14 août 1935, et alimentés par l'impôt, diminuent les besoins d'emprunt et seront susceptibles d'absorber, en 40 ans, 47 milliards environ de Fonds d'Etat.

Cet interventionnisme toujours croissant de l'Etat a été sanctionné par divers textes législatifs, notamment par le Banking Act de 1935, qui a profondément modifié le Fédéral Reserve Act de 1913, dans le

sens d'un renforcement du contrôle des pouvoirs publics. Les initiatives des 12 Banques Fédérales ont été restreintes au profit de celles du Conseil des Gouverneurs, dont les sept membres sont nommés par le Président des Etats-Unis, qui en désigne également le Président et le Vice-Président.

Le Conseil des Gouverneurs, investi des plus larges pouvoirs, exerce un pouvoir de contrôle absolu sur les taux d'escompte des Banques de Réserve et sur les opérations d' " open market " qui ne sont plus laissées comme auparavant à l'initiative des Banques Fédérales, mais relèvent d'une commission placée sous le contrôle du Conseil des Gouverneurs. Ce dernier peut également modifier les " reserve ratio " des banques affiliées et il a fait, comme on l'a vu, usage de ce pouvoir.

Mais le contrôle même absolu d'une Banque Centrale par l'Etat, ne suffit pas à assurer celui de la monnaie et du crédit, s'il ne s'accompagne pas du contrôle des banques privées : tel fut l'objet de la politique bancaire du Président Roosevelt.



4.—*La Politique Bancaire.*

Les défaillances bancaires avaient été un des côtés les plus spectaculaires de la crise : de décembre 1929 à la fin de 1933, 5-500 banques, soit une banque sur cinq avaient dû fermer leurs portes.

Soumises à 49 législations différentes—la législation fédérale pour les Banques affiliées et les 48 législations spéciales des Etats pour les banques d'Etat—les banques américaines échappaient à toute surveillance efficace, que rendait, par ailleurs, difficile l'émission du système bancaire et les obstacles, apportés par la loi, à la constitution d'établissements à succursales multiples.

Les excès spéculatifs, dont certaines banques s'étaient faites les complices, leur avaient attiré l'hostilité déclarée du Président, attitude dont il ne s'est guère départie depuis son arrivée au pouvoir.

Elle s'est traduite par une série de mesures, répondant à des objectifs du reste très divers, parfois même contradictoires et dont il serait trop long de faire la simple énumération : je n'en indiquerai que les plus caractéristiques.

On sait que le Fédéral Reserve Act de 1913 avait maintenu, en faveur des Banques Nationales, qui sont de simples banques privées, le privilège d'émission, qui leur avait été concédé par le National Banking

Act de 1863. Il y avait, en 1933, pour 900 millions de dollars de National Bank notes en circulation, soit 17 pour cent de la circulation monétaire totale. Le Trésor procéda, en 1935, au remboursement des Fonds d'Etat qui constituaient la couverture de ces billets et qui ont ainsi été retirés de la circulation. Un nouveau pas a été ainsi fait vers l'uniformisation d'un système monétaire, qui ne comptait pas moins, en 1933, de 11 catégories de monnaies en circulation.

Mais il est une monnaie bien plus importante que les monnaies officielles émises par les instituts d'émission : c'est la monnaie scripturale, revanche de la Banque privée sur la Banque centrale ; lorsqu'il escompte un bordereau d'effets, qu'il consent des avances, le banquier crée de la monnaie : monnaie immatérielle, qui n'est révélée que par l'inscription d'un chiffre au crédit d'un compte et que des chèques ou des virements viendront ensuite mettre en circulation. C'est avec cette monnaie que se règlent aux Etats-Unis, 90 pour cent environ des transactions.

Aussi n'est-il pas surprenant que les pouvoirs publics aient cherché à en assurer dans la mesure du possible le contrôle. J'ai déjà dit comment ils s'y étaient efforcés par le jeu de l'escompte, les opérations d' "open market", le relèvement du coefficient de liquidité des banques, mais des mesures plus spéciales furent prises, notamment par les Banking Acts de 1933 et 1935.

Elles avaient pour objet de réprimer la spéculation, et, surtout, la spéculation boursière, qui avait conduit à l'effondrement de 1929 et de rétablir la confiance dans les établissements de crédit.

Les garanties prises contre la spéculation comportent, notamment, les limitations des prêts hypothécaires ou sur titres que les banques affiliées sont autorisées à faire, la fixation d'une marge minima pour les avances sur titres. D'autres dispositions assurent la séparation des Banques commerciales et des Banques d'affaires.

Les taux d'intérêts des dépôts bancaires sont également réglementés : il est interdit aux banques affiliées de servir un intérêt sur les dépôts à vue et l'intérêt sur les dépôts à échéance est strictement limité.

Une des réformes les plus intéressantes, qui n'a son équivalent dans aucun autre pays, est l'assurance obligatoire des dépôts, instituée par le Banking Act de 1933, modifié par celui de 1935, et, qui a pour objet de mettre les déposants à l'abri des défaillances de leurs banques.

A cet effet, un organisme gouvernemental, la *Fédéral Deposit Insurance Corporation*, a été créé. Les banques affiliées doivent obligatoirement assurer le total de leurs dépôts et verser une prime annuelle, de 1/12 pour cent de ce total. Le montant assuré, en cas de sinistre, est uniformément de 5000 dollars par compte, quel que soit l'importance de ce dernier.

Cette assurance est actuellement obligatoire pour toutes les Banques affiliées au système de Réserve et le deviendra, en 1942, pour toutes les Banques non affiliées, ayant plus d'un million de dollars de dépôts ; elle reste facultative pour les autres.

La *Fédéral Deposit Insurance Corporation* est investie de pouvoirs de surveillance étendus, lui permettant de contrôler les banques assurées et éventuellement d'exclure celles qui lui paraissent mal gérées. On a reproché à cette réforme d'assimiler des banques de standing, d'importance et de gestion très différentes. Les banques sérieuses, et, notamment, les grosses banques, paient pour les mauvaises. Cette charge est d'autant plus lourde pour elles qu'elles ont de gros dépôts et paient les primes sur la totalité de chaque compte alors que le montant assuré est uniformément de 5000 dollars. Une conséquence indirecte importante de l'assurance des dépôts est de soumettre dès maintenant les banques des Etats assurés à la surveillance fédérale à laquelle elles échappaient, et, qui, dans quelques années, s'étendra ainsi à la presque totalité du système bancaire.



III.—CONCLUSIONS.

Telles sont, Messieurs, trop longuement et cependant bien incomplètement esquissées, les grandes lignes des expériences de monnaie et de crédit dirigés du Président Roosevelt. Il faudrait maintenant conclure, mais la tâche est trop malaisée et trop délicate pour que je la vouille entreprendre. Les expériences économiques sont, en effet, des plus décevantes, parce que, lorsqu'on les tente, il est impossible d'en prévoir toutes les incidences et que, même sur leurs résultats, il est difficile de se mettre d'accord. Souvent aussi, elles procèdent — et, c'est ici le cas — de conceptions politiques et sociales, étrangères aux lois de l'économie pure.

Le président Roosevelt a pris le pouvoir, en 1933, alors que son pays était aux prises avec une des crises des plus douloureuses de son histoire : dès 1934, une incontestable reprise s'est produite : elle a pris une telle ampleur, qu'au début de 1937, tout fut mis en œuvre pour la freiner : on n'y parvint que trop aisément et, par phases successives, une série de dépressions aboutit à une nouvelle crise, qui atteignit son maximum d'acuité, au printemps de 1938, pour laisser place à une nouvelle et encore incertaine reprise.

Dans quelle mesure, la politique monétaire et bancaire du Président Roosevelt est-elle responsable de cette évolution ? Doit-on l'attribuer à la dévaluation du dollar, à la politique de l'or, aux dépenses gouvernementales massives, aux réformes bancaires ? ou, au contraire, n'est-elle que la conséquence des expériences de production dirigée, poursuivies parallèlement, sur le plan agricole et industriel ? N'est-elle pas due, plus simplement, à l'alternance cyclique des phases de crise et de prospérité, inutilement contrariée par un dirigisme maladroit et n'exprime-t-elle pas la revanche des forces méconnues de la nature sur l'étroite et orgueilleuse raison des hommes ?

Ces questions, que se sont posées tant d'économistes, tant d'hommes politiques, ont reçu les réponses les plus diverses : le débat est encore ouvert, il le restera longtemps.

Un des observateurs les plus pénétrants de la vie américaine, André Siegfried, prétend, que la réponse la plus juste, à apporter à ces questions serait celle que n'eut pas manqué, dit-il, de faire Monsieur de la Palice : " La reprise est venue parce que la crise a pris fin."

C'est la réponse du libéralisme : elle est reposante pour l'esprit ; elle exprime le caractère inexorable des forces de la nature et laisse à leur automatisme et à leur libre jeu le soin de régler l'alternance des cycles économiques. Sur le plan monétaire et financier, elle se traduit par l'étalon-or, l'équilibre budgétaire, la compression des prix de revient. Elle a le mérite d'inciter à plus de modestie tous les faiseurs de plan orgueilleux ou fumeux, et, à beaucoup de sagesse et de prudence, les gouvernements.

Malheureusement, elle n'offre qu'un apaisement médiocre à la détresse humaine. Elle traduit une attitude de l'esprit, diamétralement opposée à celle du Président Roosevelt, qui s'est refusé, comme il l'a dit, " à laisser aux hasards des bons vents et aux désastres de l'ouragan, le soin de résoudre les problèmes du bien être général." Connaissant

pour l'avoir vécu, ce que peuvent la volonté et la raison humaine contre l'injustice de la nature, il a apporté, à vaincre la détresse de son pays, la même magnifique énergie, qui lui avait permis, autrefois, de triompher du mal qui l'avait abattu.

C'est cet aspect humain et social qui éclaire et donne leur véritable sens aux solutions monétaires, adoptées par le Président Roosevelt, solutions qui ne sont que des procédés, employés, parmi beaucoup d'autres, pour édifier, non sans peine ni sans danger, un nouvel édifice social.

G. DAVENAC.

SUR L'INTERVENTION ET LA TIERCE- OPPOSITION DEVANT LA JURIDICTION DES RÉFÉRÉS

PAR

M^{re} EMILE TOTONGUI

Avocat près la Cour d'Appel Mixte et la Cour de Cassation Nationale

En une précédente étude parue en 1925 sur l'Intervention et la Tierce-Opposition devant la Jurisdiction des Référés (Egypte Contemporaine, Revue de la Société Fonad I^{re} d'Economie Politique, de Statistique et de Législation, T. XVI, pp. 468 à 485), j'avais fait ressortir les particularités suivantes :

(1) Que l'Intervention en matière de Référé était admissible et recevable de la part de tout tiers, auquel la décision (l'ordonnance) à intervenir était susceptible de porter préjudice.

(2) Que pour ce qui concerne la Tierce-Opposition, la question paraissait douteuse et se heurtait à une singularité.

(3) Qu'en effet, alors que l'Intervention, en cette matière, était recevable et admissible, par contre, il ne paraissait pas qu'il en fût de même pour la Tierce-Opposition.

(4) Que pourtant, la Tierce-Opposition n'était qu'une Intervention retardée " et qui s'exerce alors que l'instance a déjà abouti à une décision de justice et nonobstant que la législation Mixte égyptienne ne fasse aucune exclusion du droit des tiers de faire Tierce-Opposition devant n'importe quelle juridiction."

Et je signalai, à l'appui de la bizarrerie de l'exclusion de la Tierce-Opposition proprement dite en matière de Référé dans la Jurisprudence Mixte :

(a) L'absence de toute restriction à propos de la Tierce-Opposition au titre " De la Procédure Spéciale des Référés ".

(b) L'absence, également, sous le titre " De la Tierce-Opposition," de toute restriction à l'exercice de ce droit en matière de Référé.



De fait, la Jurisprudence Mixte établie jusqu'à cette époque, n'autorisait pas, en matière de Référé, la Tierce-Opposition proprement dite.

Elle appuyait cette opinion sur le fait que les Ordonnances de Référés n'engendrant aucune chose jugée, il était loisible à la partie lésée de réclamer et d'obtenir une nouvelle ordonnance :

" La Tierce-Opposition qui n'est qu'une espèce d'opposition, n'est pas recevable, lorsqu'elle est dirigée contre une ordonnance de Référé. Les intérêts des tiers ne sont pas méconnus, puisqu'ils ont le droit de saisir directement le Juge des Référés de leur réclamation, par exemple, si le Juge des Référés s'est déclaré incompétent faute de preuve d'un intérêt Mixte, le tiers lésé par cette décision peut saisir le juge de la même demande en justifiant que l'intérêt Mixte existe. (Arrêt de la Cour d'Appel Mixte du 17 décembre 1913, B.L.J. XXVI, p. 90).

Et j'ai cru devoir, pour bien rendre compte de l'appréciation de la Cour, reproduire les considérants de la dite décision :

" Attendu qu'il s'agit de décider si l'on peut former tierce-opposition contre un arrêt qui a statué sur une ordonnance de Référé.

" Attendu que la Cour ayant déjà déclaré par application de l'article 144 (Code de procédure) qu'en matière de référé l'opposition devant la Cour est aussi irrecevable que l'opposition devant le Tribunal il n'est pas nécessaire d'examiner la doctrine et la jurisprudence qui font une distinction entre ces deux degrés de juridiction.

" Attendu que la tierce opposition qui n'est qu'une espèce d'opposition n'est pas recevable alors qu'elle est dirigée contre une ordonnance de Référé. L'article 144 déjà cité étant aussi applicable à la tierce opposition qu'à l'opposition même.

" Que les intérêts des tiers ne sont pas méconnus en telles circonstances, puisqu'ils ont le droit de saisir directement de leurs réclamations le Juge des Référés, qui est compétent pour en connaître, étant donné que ces tiers n'ont pas été parties à l'ordonnance qui a pu leur faire un préjudice immédiat.

" Attendu qu'en vain le Sieur X. plaide qu'en présence de l'Arrêt du 25 juin 1913, il est impossible pour un tiers de saisir le Tribunal des Référés.

" Que la lecture de cet Arrêt démontre que la Cour a déclaré que le Tribunal des Référé, a été incompétemment saisi, parce qu'il n'était pas établi que des créanciers européens poursuivaient l'expropriation des terrains dont il s'agissait.

" Déclare la tierce-opposition irrecevable."



Depuis cette époque, la Jurisprudence Mixte a subi une évolution.

La question de l'admissibilité de l'intervention en Référé n'a pas été affectée par cette évolution.

Par contre, il n'en est pas de même de la matière de la Tierce-Opposition.

Alors que cette voie de recours n'était pas jusque là admissible en matière de Référé, sur la base des considérations ci-dessus exposées, un Arrêt du 22 Mars 1933, B.L.J. XLV, p. 209, est venu décider qu'à l'instar de toutes décisions rendues en matière contentieuse, les ordonnances de Mr. le Juge des Référé sont susceptibles d'être attaquées par la voie de recours extraordinaire de la Tierce-Opposition.

" La tierce-opposition est, par sa nature, applicable à toutes espèces de décisions rendues en matière contentieuse, y compris les ordonnances de Référé". (Arrêt du 22 Mars 1933, p. 209, B.L.J. XLV, Appendice XCVII).

En présence de ce revirement de la Jurisprudence Mixte en cette matière, qui confirme l'opinion que j'avais modestement formulée dans l'étude ci-dessus rappelée, je crois qu'il serait intéressant de passer brièvement en revue la Jurisprudence tant française que mixte en la matière.

Il y aurait deux situations à examiner.

(1) La Tierce-Opposition est-elle recevable et admissible par devant la Jurisdiction des Référé et contre les Ordonnances de cette Jurisdiction ?

(2) Cette voie de recours souffre-t-elle une restriction dans le cas d'une Ordonnance de la Jurisdiction des Référé déjà exécutée ?

SUR LA PREMIÈRE QUESTION

Il semble que malgré un certain flottement en France sur la recevabilité et l'admissibilité de la Tierce-Opposition par devant la Jurisdiction des Référé, l'opinion affirmative l'ait emporté :

" La question de savoir si les ordonnances de Référé sont susceptibles d'être attaquées par la voie de la tierce-opposition est controversée. Suivant une opinion, la tierce-opposition ne peut être formée contre les ordonnances de Référé non plus que contre les Arrêts rendus en appel sur ces ordonnances, à l'exception, pourtant, des arrêts rendus par défaut, en raison aussi de ce que ces ordonnances ne font pas préjudice au principal, ne comportent pas l'autorité de la chose jugée sur le fond du litige et, par suite, ne peuvent causer aux droits des tiers aucun préjudice, alors que l'existence d'un préjudice est la condition essentielle de la Tierce-Opposition" (Paris 28 novembre 1868. R. Expert, 36,29 avril 1887. D.R. 88,2. 331;12 juin 1900. D.P. 1902,2,73; 21 avril 1921, D.P. 1921. 2.76).

" En ce sens Carré et Chauveau, 5ème édition, t.6 et A. Meriguan, " Traité théorique et Pratique des Ordonnances sur Requête et des Référés" (Tome 2. N°. 356).

" Mais un certain nombre d'arrêts et la majorité des auteurs se prononcent en sens contraire, aucun texte n'interdit en matière de Référé, la tierce-opposition. Au surplus, les mesures ordonnées par le Juge des Référés, de droit exécutoire par provision, peuvent dans bien des cas, atteindre des tiers étrangers aux débats (Paris 3 juillet 1895, cité par Debellegue Ordonnance sur Requête et de Référé, t.I.p.411 (Dalloz), R.P.T. VII, p. 121, No. 58."

Ainsi donc la majorité des auteurs et la Jurisprudence française inclinent à admettre la Tierce-Opposition en matière de Référé.

En sorte qu'on pourrait dire, sans s'avancer outre mesure, que la Jurisprudence Mixte récente, en admettant la Tierce-Opposition en matière de Référé, a suivi le courant de la Jurisprudence Française.

Et l'arrêt de la Cour d'Appel Mixte du 22 mars 1933, invoqué " *supra* " et qui marque, nous l'avons dit, un revirement dans la Jurisprudence antérieure, retient :

" Dès l'instant où la législation en vigueur met à la disposition des tiers dont les intérêts peuvent être lésés par une décision à laquelle ils sont restés étrangers, une voie de recours contre cette décision, qui n'est en substance que la réalisation de leur droit à se prévaloir de l'insusceptibilité de la dite décision à leur égard, cette voie de recours est de par sa nature applicable à toutes espèces de décisions rendues en matière contentieuse, qui ont ce caractère à l'égard du tiers opposant

et il n'est pas admissible d'argumenter, à *contrario*, sur la base du texte de l'article 417. C.Pr., qui ne traite de la tierce-opposition qu'à propos des jugements rendus par un tribunal, car il est évident que ce texte parle " de eo quod plerumque fit. "

Argumentant différemment, cette décision est arrivée à la même déduction, à savoir que rien ne permet d'exclure de cette voie de recours les ordonnances de Référé.

SUR LA SECONDE QUESTION

Elle est un peu nouvelle et spéciale.

Il s'agit de savoir si, même exécutée, une décision peut faire l'objet d'une Tierce-Opposition.

En d'autres termes, si après l'exécution d'un jugement, d'une ordonnance de Référé ou d'un arrêt de la Cour, la partie lésée par cette décision et cette exécution peut se pourvoir en Tierce-Opposition.

Il nous faut donc rechercher si la Jurisprudence Mixte a statué sur le cas d'une Tierce-Opposition formée à un jugement ou un arrêt de la Cour, après son exécution, pour, en vertu de l'analogie, entre elles, des décisions de justice, en tant qu'émanant de diverses juridictions, appliquer le résultat de cette recherche aux ordonnances de Référé et en déduire les conséquences voulues.

Or, il semble que le cas d'une Tierce-Opposition à une décision de justice, quelle qu'elle soit, après son exécution, ne se soit pas présentée dans les espèces soumises aux Juridictions Mixtes.

Nous ignorons les raisons de cette carence, mais elle s'explique peut-être par le fait qu'au point de vue purement pratique, la partie lésée par l'exécution d'une décision dans laquelle elle n'a été ni présente ni représentée, ait préféré procéder par la voie d'un incident à l'exécution même au lieu de former Tierce-Opposition à cette décision.

Par contre, la Jurisprudence française admet la voie de la Tierce-Opposition contre ces décisions, même après leur exécution.

Cela résulte implicitement d'une certaine particularité de la procédure en matière de Tierce-Opposition et explicitement d'une appréciation nette et claire.

Implicitement :

“ Si la partie condamnée par le jugement attaqué n'a pas exécuté ce jugement, la tierce-opposition doit être formée à la fois contre la partie qui a eu gain de cause et contre la partie condamnée. (Dalloz, R.P.T., XII, p. 133, N^o. 323).

D'où on peut inférer que la voie de la Tierce-Opposition est admissible même contre une décision déjà exécutée.

Explicitement :

“ La tierce opposition est admise, en principe, contre toute espèce de jugements (Carré et Chauveau, 5^{ème} édition, t. 4. Art. 474. Quest. 1708 ; et t. 10. v^o tierce-opposition No. 7 ; Garsonnet, 3^{ème} édition, t. 6, No. 509, p. 851 ; Glasson et Colmet-Daage, 2^{ème} édition, t. 2, No. 1042, p. 132 ; Tissier, Nos. 57 et s.), pourvu qu'ils soient rendus en matière contentieuse (Paris, 13 janvier 1893, D.P. 98-2-200.— V. infra, No. 47).

“ Peu importe que le jugement ait été rendu en premier ou en dernier ressort (Carré et Chauveau, *loc. cit.* ; Glasson et Colmet-Daage, *loc. cit.* (Tissier, Nos. 58 à 68.)

“ Par un Tribunal ordinaire ou d'exception (Carré et Chauveau, *loc. cit.* ; Glasson et Colmet-Daage, *loc. cit.*) à l'exception toutefois des arrêts de la Cour de Cassation (V. infra, No. 56—Cassation (pourvoi en) Nos. 365 et 395.)

“ La tierce-opposition est admise contre les jugements tant provisionnels que définitifs (Civ. 22 février 1830, R. 23.—Garsonnet, *loc. cit.* ; Glasson et Colmet-Daage, *loc. cit.*)

“ Il n'y a pas à distinguer suivant que la décision contre laquelle est formée la tierce-opposition a été ou non exécutée. Civ. 26 frim. an 4, R. 21. V. supra. No. 7 Dalloz R.P., XII p. P.119.

“ La tierce-opposition peut avoir lieu tant que le jugement est susceptible d'exécution (Carré et Chauveau, 5^{ème} édition, t. 10, V^o Tierce, opposition, No. 139), et, alors même que le jugement aurait été exécuté, tant que le tiers n'y a acquiescé, ni directement ni d'une manière indirecte (Garsonnet, 3^{ème} édition, t. 6, No. 542, p. 856 ; Tissier, No. 163.)

Ainsi, la partie à laquelle on a opposé un jugement en première instance est recevable à y former Tierce-Opposition en appel (Colmar, 19 Décembre 1810, R. 211).

“ La tierce-opposition est non recevable quand le jugement a fait l'objet d'une ratification, c'est-à-dire d'une exécution consentie par l'individu qui a intérêt à former tierce-opposition, avec déclaration qu'il renonce à la former. L'exécution qui n'émanerait que de la partie contre laquelle été obtenu le jugement n'aurait pas le même effet. (Dalloz, R.P., même Tome XII, p. 132).

Cette possibilité de frapper de tierce-opposition une décision même exécutée trouve sa justification dans la circonstance que la Tierce-Opposition est une voie de droit tendant à faire proclamer qu'une décision de justice est inopposable au tiers-oppoant.

Le juge qui se trouve en présence d'une tierce-opposition n'a pas à se demander l'usage pratique que le tiers-oppoant fera du jugement qui accueillera sa tierce-opposition ni de la mesure dans laquelle l'exécution, déjà accomplie, d'un tel jugement, est appelée à être affectée par l'accueil de cette tierce-opposition. Il n'a qu'à rechercher si les conditions juridiques voulues pour y faire droit se trouvent réunies et, en ce cas, déclare, au vu du tiers-oppoant, la décision frappée de tierce-opposition inopposable à ce dernier, auquel il laissera l'initiative de la procédure à suivre pour faire rendre à la décision obtenue tout le bénéfice qu'il en attend.



L'assimilation des décisions de justice, quant à la recevabilité, à leur égard, de la voie de recours extraordinaire de la Tierce-Opposition, étant constante (Voir arrêts de la Cour d'Appel Mixte ci-dessus du 22 Mars 1953 qui proclame cette assimilation absolue) il est hors de doute qu'une ordonnance de Référé, même exécutée, peut, à l'instar de toute décision de justice, être attaquée par la voie de la Tierce-Opposition, sous les conditions ci-dessus précisées.

EMILE TOTONGUI.

DOUBLE TAXATION OF SAVINGS

BY
CHARLES ISSAWI

The problem of the double taxation of savings is one of the most fascinating and most vexed questions in the Theory of Public Finance. Clearly put forward by Mill in his "Political Economy", it has continued to occupy the attention of economists and divide their ranks. On the one hand, stand Mill, Pigou and Einaudi; on the other, de Viti de Marco, Ricci and Guillebaud, to name only a few of those who have given the problem their attention.

For us in Egypt the discussion could so far have been regarded as academic, but the taxes outlined by the Habīb el-Masry Commission and now under consideration in Parliament give it a real significance. For what has been said as to the effects of the British Income Tax is strictly applicable to those of the proposed schedules which hit the yield of capital saved and invested, such as dividends and interest on loans.

The problem of the double taxation of savings falls into four parts: What is double taxation? Does an Income Tax, whether levied on total income like the British Income Tax or only on certain specified schedules like the taxes recommended by the Habīb el-Masry Commission, hit savings twice? If it did, would it be equitable? Finally, what would be its effect on the taxpayer's power and willingness to save? It is best to consider the problem in that order:—

(1) In defining double taxation we come across a fundamental difficulty which runs through the whole of the theory of Public Finance, *viz.* Does the State levy its taxes on resources or on acts of production? Most of the difficulties which arise in connection with double taxation are due to the failure to make this distinction. Thus, it may be maintained that the Income Tax hits *spending* power twice, because a large part of the taxed income will be used to buy articles of consumption which have already been taxed through customs and excise, yet this has seldom been maintained. Perhaps the definition which would command the widest assent would be that double taxation occurs, when the same point in the National Income stream is hit more than once. This can be accepted provisionally and clarified later.

(2) The clearest formulation of the classical argument maintaining the existence of double taxation is that given by Pigou. If the tax rate is x per cent the primary tax (i.e. that on the principal) on £ 100 is £ x and the secondary rate (i.e. the capitalised value of the tax on the interest) is $x/100$ of £ $100-x$, i.e. total taxation amounts to $2x-x^2/100$, which is almost equal to $2x$ when x is small and is always greater than x .⁽¹⁾ In other words, savings are taxed at more than the standard rate.

Another formulation of the same argument runs as follows: Assume a rate of 10 per cent and an income of £ 1,000, of which £ 500 are spent and £ 500 saved. After taxation has been deducted £ 450 will be spent and an equal amount saved, the latter bringing in, at 5 per cent interest, £ 22·5 per annum. But this interest is further reduced by taxation to £ 20·3 which, capitalised at 5 per cent, would give a principal of £ 405. Savings, then, have been taxed at a rate of 19 per cent, spending at 10 per cent.

It is best to consider the second formulation first. The first objection that can be brought against it is that it applies to the whole field of taxation, a method which is valid only in relation to a tax on a single branch. It maintained that the savings had been taxed to the extent of £ 95, because the taxation of the interest had reduced the value of the principal by a further £ 45. Now if the tax had been imposed on one form of investment alone this charge would have been true, but since it is imposed on all investment it is impossible to escape it by selling out from a taxed form of investment to an untaxed form; consequently the demand curve for any one form of investment as compared with others does not change and its price remains unchanged—hence it is false to say that the value of the principal has fallen. The effect of such a tax on the demand for investment as a whole is another matter and will be considered later.

Another, more fundamental, objection against this formulation—and it is one which also holds against Pigou's—is that it fails to distinguish between savings and the fruit of savings, since it maintains that a tax on the second hits the first.

(1) Out of an income of 100, x is taken in taxes. The remainder $(100-x)$ is then invested yielding, at an interest rate of i , $(100-x) \cdot i/100$. On this a further $(100-x) \cdot i/100 \cdot x/100$ is levied assuming a constant rate of tax. Then assuming the yield of investment to have remained constant, the capitalised value of this last is $(100-x) \cdot i/100 \cdot x/100 \cdot 100/i$ equals $x \cdot x^2/100$.

Total taxation therefore equals $2x-x^2/100$.

In order to clear this matter it is necessary to define Income. At least three definitions deserve notice and it is according to which of them we choose that we shall decide whether or not an Income Tax involves Double Taxation.

De Viti de Marco's definition of National Income is the quantity of consumable goods produced and consumed in the course of the period under consideration. Now clearly on such a definition savings are not a part of income, though the interest yielded by them is, and an income tax has no business to strike them at all. Savings are connected with capital goods, which by definition do not form part of income, and is clear that if both capital goods and the consumption goods they produce are taxed, the same commodity is being hit twice over.

This conclusion is, however, denied by de Viti de Marco. In the first place he maintains that savings are deferred income and the tax hits them rather than the income yielded by them merely because it happens to be more convenient to assess the tax on the principal. In the same way, in certain undeveloped places, it is often found more convenient to assess taxes on the capital value of land rather than on the income it yields.

Secondly, de Viti de Marco would seem to make the statement that saving is, like labour, a factor of production and that the correct alternative is not between saving and spending but between more saving and less work and less saving and more work. Suppose then that the same quantity of a product can be obtained with less saving and more work or with more saving and less work, then, as the services rendered by the State are the same in either case, and so the tax which ought to be levied the same—if savings are exempted, labour is being made to bear more than its fair-share, is in fact being made to pay alone for the services rendered by the State to both alike.

If I understand it rightly this argument seems to show that savings are a factor of production and therefore should be made to pay, but it does not help us in deciding whether such payment should be made through principal, interest, or both.

There is one more point made by de Viti de Marco which is of great interest. Savings, he says, are the income of one productive cycle, interest of the subsequent cycle. In each cycle the state renders services for which it is entitled to demand payment in the form of taxes, in the same way as labour renders service and demands wages. The two periods are quite distinct, each has its own budget.

We can now examine alternative definitions of National Income. Marshall defines it as the flow of goods and services produced by the labour and capital of a country acting on its natural resources. The main points about this definition are that it includes capital goods in the National Income and that it does not allow for replacement or depreciation.^(*) Capital goods, then, enter into the income of one period, and the consumption goods they produce into that of the next. But, in so far as it fails to deduct from income the amount required for depreciation and replacement, this formulation is begging the question at issue.

The third possible definition of National Income, *viz.* the earnings of the factors of production comes to much the same thing as Marshall's and suffers from the same defects.

What then is our conclusion? Perhaps the safest statement is as follows: In so far as savings are distinct from the fruit of savings there is no double taxation involved in hitting both. In so far as savings are desired only for the fruit they yield, in the same way as a machine is desired only for the goods it produces, then to tax both savings and the fruit thereof is to inflict a double sacrifice. Now, as a matter of fact, savings are desired for other things than the income yielded by them, *e.g.* for the prestige or, more important still, for the security they afford. Therefore, to tax both savings and interest is not to tax the same source of utility twice over. But this is closely connected with the Equity aspect of the question, to which we must now turn.

(3) The question of Equity is relatively simple. If, turning to the distinction we made at the start, we consider taxes as payments made for services rendered by the State, then it is clear first that the State renders more services to those with savings than to those without (such as protecting them against defaulting debtors) and is therefore entitled to demand more; and secondly that State activity tends to increase the productivity of capital, *e.g.* by enforcing order, building roads, etc., and that the State is consequently entitled to a share in the increased value. If, on the other hand, we regard taxes as contributions out of resources, levied in such a way as to inflict the minimum possible sacrifice, then it seems clear first that savers, as a class, are richer than non-savers, and secondly that since expenditure is taxed twice over

* This may not be evident in Western Europe, where hoarding is almost negligible. But here in Egypt, where we have not only peasant hoarding on a large scale but where even wealthy and educated persons deposit large sums free of interest, it is less permissible to fall into the error of regarding savings as desired solely because of the income they yield.

in the way pointed out above, it is only fair that a double contribution should be taken from savings.

(4) Lastly, we must consider the effects of an Income Tax on the willingness and the ability to save of the taxpayer. And first to his ability. It is clear that an Income tax, by decreasing income, decreases the power to save. It should be remembered, however, that if the tax on savings were abolished, the same amount would have to be raised in other ways, the indirect effects of which might be even more injurious to savings, though this is on the whole unlikely.

The effect of the income tax on the willingness to save is much more complex. It is usual to assert that it will decrease it but, as Guillebeaud pointed out, this rests on two assumptions, neither of which can be allowed uncritically, viz. (a) : That the supply curve of savings is positively inclined over the relevant range, and (b) : That the public in deciding to save are influenced not by the market rate of interest but by the net interest rate, i.e. the market rate decreased by the amount of tax payable. As to the second assumption we have no data. If the public weigh income from investment against the utility of consumption foregone then it is justified. If, however, they compare income from investment with income from work, then, assuming the same rate of taxation on earned and unearned incomes, it is the market and not the net interest rate which is relevant.

As to the inclination of the supply curve of savings it should be pointed out that even if it be positively inclined—and Cassel has given good reasons for doubting this—it is not likely to be elastic and the response to the change in the net yield caused by an income tax will not be great. For, as Guillebeaud pointed out, a rate of 10 per cent would only decrease net yield from 5 per cent to 4.5 per cent and, as he went on to point out, this is hardly likely to affect the savings of Joint Stock Companies or Banks, nor those of the very well-to-do who cannot possibly consume the whole of their income, nor yet the savings of those who are more concerned with security than returns and who are more likely to increase their savings in response to a fall in yield.

We conclude then, first that, on the whole, savings are not taxed twice; secondly that even if they were such a measure would not be inequitable; thirdly that an income tax on savings reduces by its full amount the taxpayer's power to save; but that fourthly, it does not on the whole, reduce his willingness to save.

CHARLES ISSAWI.

October, 1938

ACTUALITÉS

ANALYSES ET COMPTES-RENDUS

LUDWIG VON MISES.—*Le Socialisme*, in 8° de 626 pages, Librairie de Médecis, 3, Rue de Médecis, Paris, 1938.

Condamnation nette du socialisme, défini comme la doctrine proposant une appropriation collective des moyens de production. Condamnation tout aussi ardente d'une série d'idées présentées tantôt comme apparentées au socialisme, tantôt comme des formules d'un socialisme dissimulé : syndicalisme, christianisme social, socialisme d'Etat, interventionnisme, socialisme agraire, romantisme social à la manière de Ruskin ou de Dickens. Au fond, l'auteur n'a d'espoir qu'en un retour à une politique strictement libérale.

La critique fondamentale consiste à soutenir que le socialisme est irréalisable. Dans une société dominée par la division du travail, toute économie consiste, en effet, pour l'auteur, en un effort pour assurer la facilité des échanges entre des marchandises n'ayant entre elles aucune qualité technique ou physique commune. La libre formation de leur prix permet seule de découvrir des moyens de les comparer entre elles. Si au contraire, les prix sont établis par voie d'autorité, si l'Etat seul achète et vend les moyens de production ou concède leur usage à des cours fixés par lui, cela forcément déclenche des réactions contraires au développement des échanges et donc ruineuses de toute économie. Cela désorganise la société économique que la division du travail, pour peu qu'existe la propriété privée, forçait à naître. On le voit, l'auteur (il le dit lui-même) ne croit pas le socialisme impraticable pour des raisons morales (si la majorité des hommes se décidait à obéir à des mobiles désintéressés, la critique resterait la même) mais pour des raisons intellectuelles : aucun homme, aucun bureau d'études n'est capable de dégager le niveau des prix auquel les échanges peuvent s'effectuer et la production de toute chose trouver facilement preneur.

Après une critique si nette, les autres arguments ne peuvent être qu'accessoires.

Pourtant l'auteur a encore voulu indiquer que dans une économie dynamique le socialisme présenterait encore d'autres défauts, par exemple qu'il ne pourrait ni faire naître des capitaux neufs, ni même procéder à l'amortissement du matériel actuellement utilisé. Il a pris à partie aussi le marxisme de façon particulièrement acerbe, et son affirmation que l'avènement du socialisme est inéluctable. Il fustige enfin toutes les formes de socialisme boiteux ou de pseudo-socialisme.

Le livre est si riche d'idées nouvelles et la discussion y est si serrée que la critique est assez difficile, et qu'elle ne peut qu'être incomplète.

Il semble bien que l'auteur ait raison de passer outre à l'interdiction marxiste de tout débat sur les plans de cité future socialiste. On a le droit de chercher où les formules socialistes mériteraient le monde. L'auteur a raison aussi dans ses critiques des projets socialistes considérés sur le plan d'une économie statique. Mais la conviction du lecteur pourra parfois rester imparfaite, à raison de l'obstination de l'auteur à confondre dans une même réprobation le socialisme pur et simple, et certaines formules simplement réformistes beaucoup plus modérées. Des ouvrages comme celui de M. Aftalion par exemple (*Les fondements du socialisme*), ayant fait les discriminations nécessaires, apparaissent beaucoup plus persuasifs.

Ce sont là des critiques de détail. L'ouvrage de von Mises restera longtemps un bréviaire complet d'anti-socialisme. Il le mérite par le talent littéraire de l'auteur, l'ampleur de ses connaissances et surtout son scrupule scientifique indiscutable.

E. JAMES.

FRANÇOIS PERROUX—*Capitalisme et communauté de travail*, 346 pages Sirey, Paris, 1938.

Voici le livre d'un savant, mais en même temps la confession d'une âme. L'auteur y cherche bien à faire naître chez le lecteur une conviction absolue sur quelques questions, mais, à défaut de celle-ci, cherche tout au moins à entraîner celui-ci très haut dans le domaine de certaines idées transcendantes sur le devenir des sociétés contemporaines.

D'après Mr. François Perroux, le point de départ du débat c'est le développement du régime corporatif. Ce phénomène est trop général pour qu'on se refuse de croire qu'il corresponde à certaines nécessités profondes de notre époque. Or si l'on considère ce que notre époque entend par corporatisme, on découvre que ce terme est donné à deux réalités assez différentes : il y a d'abord un "corporatisme lato sensu"

représenté par tout effort pour rétablir un lien entre les forces de travail et de capital qui, même au sein de l'entreprise (conventions collectives, par ex.), ont été dissociées par la législation et les faits du XIX^{ème} siècle. Ce corporatisme-là est une façon de maintenir, en corrigeant quelques détails, les traits essentiels du capitalisme. On a par ailleurs institué en quelques pays une "corporation stricte sensu" consistant (p. 18) en "groupement de droit public ou semi-public où sont représentés paritairement patrons et ouvriers départagés en cas de conflit par l'Etat, et qui fixe par voie de décision autoritaire les prix des produits et des services (revenus) au lieu de les laisser s'établir par le jeu du marché libre." Cette corporation-là nous est présentée comme jouant au sein du capitalisme un rôle nettement révolutionnaire.

Les pays totalitaires sont pour la plupart livrés aujourd'hui au "corporatisme stricte sensu." Mr. François Perroux commence d'abord par décrire, analyser avec soin ces diverses expériences, toujours après avoir noté les caractères principaux des économies nationales auxquelles elles devaient s'appliquer. Il est clair que l'auteur a d'abord eu quelque espérance en la vertu de ces expériences. Il rejette pourtant en fin de compte tout "corporatisme d'Etat" à la fois pour des raisons philosophiques (danger des conceptions totalitaires pour l'épanouissement de la personne humaine) et économiques (danger d'un corporatisme d'Etat supprimant au fond l'économie du marché pour l'équilibre économique). Mais à mi-chemin, entre le corporatisme lato sensu et le corporatisme stricte sensu, ne peut-il y avoir place pour un corporatisme d'association ?

Voilà comment Mr. François Perroux est amené à souhaiter l'établissement de "communautés de travail" : On a tellement abusé du mot "corporation" que Mr. François Perroux préfère l'éviter. Une communauté de travail, c'est un groupement réunissant tous les membres d'une même industrie, obligatoirement réunis en des syndicats de leur choix, ainsi que certains tiers départageants représentant l'intérêt général. Ce groupement aurait pour mission de prendre des décisions sur ce qui intéresse la profession : niveau des prix, création, extension, mise en sommeil des entreprises, montant des salaires. Il devrait en exister dans toutes les branches d'industries car (c'est une des idées chères à l'auteur et dignes de la plus entière approbation) le corporatisme moderne n'est pas destiné seulement au secteur artisanal, il s'applique et doit s'appliquer (p. 20) à corriger un état de fait, la dissociation du capital et du travail, là où cet état de fait se produit, c'est-à-dire dans les branches d'industrie nettement capitalistes. Là où ce régime de

communauté de travail se généraliser, la propriété et l'entreprise seraient maintenues : par ailleurs, Mr. François Perroux croit qu'on éviterait les inconvénients de l'économie planifiée et du corporatisme stricto sensu, c'est-à-dire la fixation arbitraire des prix et sa conséquence presque nécessaire, le déséquilibre économique. Il invoque à l'appui de cette idée une théorie d'après laquelle en cas de monopole bilatéral le niveau des prix n'est pas arbitraire, mais "déterminé," toutes les fois que les deux parties de l'offre et de la demande ont la même capacité économique à contracter. Or, le régime de la communauté de travail doit avoir pour résultat de créer cette égalité de capacité économique, qui n'existe pas dans notre régime actuel consistant en un "capitalisme de grandes unités". Ainsi donc la communauté de travail établissant une économie de marché organisée, serait à la fois préférable à notre économie libérale et à tout essai de planification.

La construction doctrinale ainsi présentée est solide et de bon aloi. Il n'est guère possible de chercher chicane à l'auteur qu'en se plaçant du point de vue du consommateur. Peut-être les pages consacrées à celui-ci (pp. 204, 205) sont-elles les seules de l'ouvrage qui n'emportent point complètement la conviction.

Mais le livre ne s'arrête pas à cette construction idéale d'une économie nouvelle ; l'auteur nous mène encore plus haut, en face des problèmes de la réforme de l'Etat, puis de celui de la recherche de nouvelles valeurs morales de civilisations. Cette dernière partie du livre est à la fois d'un philosophe et d'un poète. On n'y trouve plus un plan complet de constitution politique ou de code moral, comme on a été tout à l'heure en présence d'un programme d'une institution économique. Mais l'auteur a cherché à y traduire plus encore que ses propres aspirations, celles de son époque. Il rejette les forces libérales, totalitaires et prolétariennes de l'Etat cherchant des tierces solutions "dans lesquelles l'Etat, protecteur de la personne humaine établirait un ordre, ou même une hiérarchie des autonomies." Pages profondément chrétiennes et même, malgré quelques apparences, animées d'une tendance démocratique bien comprise, pages denses et riches, mais trop riches et touffues pour qu'un simple compte rendu puisse réunir autour de quelques idées très simples tous les germes intellectuels qui s'y trouvent. Il semble bien que suivant les lecteurs plusieurs façons existent de jalonner les acquis intellectuels faits en cheminant le long de cette route. Tout sociologue admirera pourtant comment l'auteur, après avoir rejeté les formules libérales totalitaires et prolétariennes de la cité, se met en

quête d'un Etat tout inspiré d'idéal chrétien, à la fois protecteur des droits essentiels de la personne humaine et créateur d'un nouvel ordre, ou même d'une nouvelle hiérarchie, des autonomies.

L'auteur, dans sa préface, affirme avoir choisi, en écrivant, d'être parfaitement sincère au risque d'être imprudent. Il a réussi : style et idées sont également provocants et stimulants, et il a eu raison. Aucun livre jusqu'à présent ne nous est paru aller aussi loin dans la recherche du devenir social en partant d'une synthèse des faits de l'après guerre.

EMILIE JAMES.

JOSEPH CHAPPEY.—*La crise du capital. La formation du système monétaire moderne*, in 8°, 558 pages, Sirey, Paris, 1937.

L'auteur de ce gros ouvrage a entrepris de démontrer en trois volumes que les difficultés de notre époque ne constituent pas une " crise du capitalisme " c'est-à-dire, d'un système de répartition, mais une " crise du capital " : il semble vouloir dire par là que les destructions du capital (p. 2) se sont accumulées, et peut-être aussi que la naissance de capitaux neufs se heurte depuis 1918 à une série de graves obstacles. Pour faire cette démonstration, il n'hésite pas à faire litière de toute la littérature économique parue jusqu'ici. Il analyse, certes, Savary, Smith, Mac Culloch ou Keynes avec infiniment de subtilité, mais certaines affirmations ⁽¹⁾ prouvent que le nombre de ses lectures a été limité. Il n'hésite pas non plus à se servir d'un vocabulaire nouveau et très personnel. Une telle méthode favorise incontestablement l'indépendance et l'originalité de la pensée. Mais peut-être aussi celui qui l'utilise court le risque, soit de ne pas bien voir lui-même si son apport à la science est fait d'idées, ou seulement de formules nouvelles, soit de suivre très logiquement sa propre pensée sans tenir compte d'objections, pourtant traditionnelles.

Un seul volume (sur trois) est paru jusqu'à présent : il ne permet pas de prévoir quelles seront les conclusions générales de l'ouvrage, car il ne porte que sur la formation du système monétaire moderne.

(1) Ex. le dernier alinéa de la page 11.

Page 418, on trouve ainsi cette idée extraordinaire qu'avant 1914 aucun ouvrage sur la monnaie ne parlait de l'escompte, et ne citait ce nom. L'auteur aurait pu se désoler en lisant n'importe quel ouvrage d'économie politique à l'usage des étudiants de droit de libre accès.

Les détails d'histoire qu'il contient, bien que présentés de seconde main, et toujours de façon très personnelle en vue d'une démonstration, sont très intéressants et bien choisis : leur lecture est très agréable. Mais ils ne constituent certainement, aux yeux de l'auteur lui-même, que des éléments contingents de l'ouvrage. L'essentiel c'est le cadre d'idées générales dont ils sont entourés.

Pour Mr. Joseph Chappey la monnaie est avant tout l'instrument des échanges (idée non pas combattue en fait, mais seulement mise au point p. 103 très judicieusement) : les autres fonctions ("*étalon des valeurs*," par exemple pour employer la terminologie classique) ne sont que secondes ou dérivées. Peut-être même en affirmant que "le domaine propre de la monnaie c'est l'échange à court battement," se condamne-t-il à lui refuser le titre de conservateur de la valeur.

Or, l'utilisation comme instrument des échanges, d'une "marchandise-standard" (monnaie métallique) et celle du crédit (monnaie scripturale sans cesse perfectionnée, effets de commerce, lettre de change, billets de banque, inscriptions en compte-courant) semblent présenter les mêmes avantages. Voilà pourquoi l'auteur tient avant tout à une assimilation théorique complète entre ces deux séries d'instruments et montre que le progrès économique des derniers siècles jusqu'à 1914 devait accroître sans cesse les avantages du second et donc tendre à répandre l'usage. Sur ce point la démonstration est brillante, logique, acceptable. Mais par son insouciance quant aux autres fonctions de la monnaie, l'auteur est amené à d'autres idées bien plus discutables.

On a quelque peine, par exemple, à croire que les systèmes monétaires absolument métalliques donnent autant de sécurité que les autres. En fait les instruments de crédit sont encore acceptés bien souvent parce qu'ils représentent du métal, ou parce qu'on espère qu'ils pourront en représenter. Dans l'esprit public au moins, la marchandise-standard et le crédit ne sont donc pas encore assimilables et tant qu'il en sera ainsi la construction théorique de Mr. Joseph Chappey sera surtout une brillante anticipation.

D'autres formules semblent encore plus dangereuses : "il ne saurait exister à proprement parler une question du volume des instruments monétaires." (pp. 184 et 185) ; "il n'est nullement nécessaire, selon nous, de faire intervenir l'épargne pour permettre l'entrée en jeu des banques" (p. 156 et suiv.).

Mais l'ouvrage, critiquable comme tout ce qui est original, n'en est pas moins des plus intéressants. On attendra avec impatience la venue des 2 autres volumes promis : " Le capital et la monnaie depuis 1918, " " la démocratie économique et le progrès matériel."

E. JAMES.

MAURENCE BOUVIER-AJAM.—*La doctrine corporative*, 2^e édition avec préface de Louis Baudin, prof. à la Faculté de Droit de l'U.F.A., 230 pages, Sirey, Paris, 1937.

Le corporatisme, fait et doctrine, est à la mode. En France l'exemple des pays totalitaires n'est pas considéré comme lui étant très favorable, mais le régime est défendu, avec beaucoup de tenacité, par ses partisans. Et comme on leur reproche d'habitude de présenter seulement des idées un peu floues, Mr. Bouvier-Ajam s'est ingénié à présenter un plan très précis. M. Bouvier-Ajam est, au moins dans son exposé doctrinal, certainement un extrémiste " du capitalisme. (1) Il se refuse à croire que le régime corporatif pourrait être introduit peu à peu dans nos mœurs ou nos institutions, grâce par exemple aux ententes professionnelles et aux conventions collectives. La corporation bannie de France par la législation révolutionnaire, doit y être légalement reconnue. Il rejette de même le formule des catholiques sociaux : " le syndicat libre dans la profession organisée." Pour lui, syndicat et corporation ne sauraient vivre côte à côte ; à cette organisation de classe qu'est le syndicat doit se substituer cet organisme de la profession qui est la corporation. Quant au plan esquissé, il est conçu de façon aussi conforme que possible au modèle constitué par les corporations de l'Ancien Régime. Toutefois, au dessus des corps de métiers proprement dits, Mr. Bouvier-Ajam souhaite l'institution de toute une série de conseils régionaux ou nationaux pour servir d'armature économique complète à la France et pour régler tout conflit capable de surgir entre corporations ou entre " corporants."

Il est pourtant un détail important qui reste un peu dans la pénombre : quelle compétence attribuer aux corps ainsi constitués en ce qui regarde la fixation des prix, l'introduction du matériel nouveau dans les établissements producteurs ou la mise en sommeil de certaines entreprises ?

(1) Il est beaucoup plus prudent dans l'exposé de son plan précis, où il admet notamment que le corporatisme doit être l'apanage de certaines professions seulement, notamment celles qui sont restées artisanales. Mais cela réduit beaucoup l'importance de sa thèse.

Faute d'avoir fourni une réponse très précise à cette question, Mr. Bouvier-Ajam a imaginé un plan de corporacion purement sociale, c'est-à-dire soucieuse d'éviter des conflits du travail. C'est insuffisant, et l'on ne doute pas que l'auteur, professeur à l'Institut d'Etudes Corporatives et Sociales, ne veuille consacrer une nouvelle étude aux autres problèmes dont l'actualité est bien mise en lumière par ce qui se passe dans les pays ayant adopté le régime corporatif.

D'autre part le plan présenté a été rédigé en prenant pour exemple une industrie restée artisanale: la boucherie. L'auteur indique bien que, pour les industries plus capitalistes comme la métallurgie, le textile ou l'industrie chimique, des corrections pourront être empiriquement apportées à ce plan. On aimerait savoir quelles sont les amodiations auxquelles il songe, car celles-ci semblent devoir être extrêmement importantes. La conciliation entre les points de vue opposés du patronat et du personnel semble devoir être là beaucoup plus difficile que dans la corporacion des bouchers, et l'on se demande si là le respect des décisions corporatives pourrait être imposé à l'un ou l'autre parti sans une intervention de la puissance publique, intervention que Mr. Bouvier-Ajam voudrait précisément éviter. Ou bien on peut se demander si cette conciliation pourrait s'opérer sur un autre terrain que celui de nouveaux sacrifices (hausse des prix) demandés aux consommateurs, politique dangereuse à la longue pour l'équilibre économique et pour le progrès social, et dont la puissance publique ne peut pas se désintéresser.

Bref par son livre très intéressant, Mr. Bouvier-Ajam résout beaucoup de questions, il ne résout pas toutes. Le sort du consommateur, les droits de la puissance publique, les modes de formation des prix au régime corporatif devraient être maintenant l'objet de son attention.

EMILE JAMES.

BERNARD LAVERGNE.—*Essai et décadence du capitalisme*, 251 pages, Payot, Paris, 1938.

En cet ouvrage, l'auteur très distingué de "L'ordre coopératif" a tenu à indiquer sa position personnelle vis-à-vis du grand problème sociologique de notre époque: le destin du régime dit capitaliste. Sur celui-ci le jugement porté est très modéré. Le capitalisme concurrentiel du début du XIX^e siècle fut vraiment favorable au progrès technique et à une amélioration du sort des masses. Le capitalisme d'aujourd'hui, lui-même, malgré ses tendances au monopole, n'est, nous dit-on, pas

si reprochable qu'on le pense parfois. Il n'est pas responsable de la crise, il aboutit à une répartition assez équitable des revenus, et les progrès techniques qu'on lui doit restent merveilleux. Quant aux profits scandaleusement élevés qu'il laisse à certains administrateurs d'entreprises, ils seraient, d'après l'auteur, l'apanage d'un très petit nombre d'individus (un millier à peine pour la France) en sorte que la collectivité gagnerait relativement très peu à procéder à une autre distribution.

Mais le capitalisme est de plus en plus frappé pourtant de certaines tares : " exacerbation de l'appétit du gain, élimination progressive de la concurrence," et surtout développement de l'économie dirigée. C'est l'Etat qui, en voulant substituer un équilibre artificiel entre besoins et production à celui qui naissait spontanément jadis du jeu des offres, des demandes et des prix libres, détruit en réalité tout équilibre, prolonge ou provoque l'état de crise, et, au point de vue social, fait naître un ressentiment profond dans les classes qui se croient lésées par les mesures prises. Sur le terrain politique même, l'économie dirigée, en favorisant la vénalité des autorités publiques et en provoquant la dictature, nous est présentée comme une source de maux incalculables.

Une seule espérance reste donc à notre époque : le succès de la formule coopérative (tout pour le consommateur) et notamment la substitution de " régies coopératives " à certains des grands monopoles de notre époque.⁽¹⁾ On sait que ces régies coopératives sont de très grandes entreprises dont le capital est souscrit par les collectivités de droit privé ou de droit public usagères des services produits par ces entreprises.

Pour finir l'auteur fait un parallèle brillant entre le socialisme d'Etat et le socialisme coopératif, montrant que les coopératives peuvent réaliser toutes les aspirations les plus nobles du socialisme, sans se heurter aux petitesse et aux maladroites des entreprises d'Etat.

Le livre est écrit en un style alerte et imagé, destiné à en rendre la lecture agréable en même temps qu'instructive : il s'adresse autant au grand public soucieux de l'avenir des Etats modernes, qu'aux spécialistes des questions sociales.

R. JAMES.

(1) Non pas à tous. L'auteur souhaite la coexistence d'un secteur coopératif et d'un large secteur privé.

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL. — *Recueil international de jurisprudence du travail 1936-1937, Deuxième année, Genève 1938.* Publication annuelle. Prix : 10 francs suisses.

Le Bureau international du Travail vient de publier le deuxième volume du Recueil international de jurisprudence du travail qui couvre la jurisprudence de l'Allemagne, de l'Angleterre, des États-Unis, de la France et de l'Italie, pour l'année 1936 et une partie de l'année 1937.

Cette revue annuelle de la jurisprudence du travail, dont la première édition remonte à 1925 et qui est préparée avec l'assistance de juristes réputés des cinq pays compris dans le Recueil, est propre à rendre les plus grands services, non seulement aux juristes du travail mais encore et surtout aux praticiens du droit ouvrier : juges aux tribunaux de travail, avocats-conseils des organisations professionnelles, dirigeants des syndicats patronaux et ouvriers, fonctionnaires des ministères du travail ; professeurs des sciences sociales et économiques ; bref, à tous ceux qui, à un titre quelconque, se préoccupent de la législation sociale.

En effet, si déjà pour les disciplines juridiques traditionnelles dont les contours sont plus ou moins fixes, la connaissance de la jurisprudence s'impose, elle est indispensable pour une matière aussi mouvante et aussi nerveuse que l'est la législation du travail. En vérité, c'est seulement à travers la jurisprudence du travail qu'on peut se rendre compte de la portée réelle des lois sociales.

La présentation des matières est faite selon un plan simple, uniforme, mais suffisamment compréhensif pour embrasser tous les domaines du droit social et assez souple pour tenir compte de la diversité d'inspiration des cinq législations recensées dans le Recueil.

Le Recueil opère pourtant un choix judicieux parmi les décisions des tribunaux et ne retient que celles qui ont un intérêt nouveau et durable et offrent une valeur d'exemplarité ou de documentation internationale.

C'est ainsi que le volume qui vient de paraître, tout en donnant un tableau d'ensemble du mouvement de la jurisprudence du travail, met pourtant plus particulièrement en évidence les caractéristiques propres à chacune des expériences nationales de reconstruction et de redressement économique et social qui se poursuivent à l'heure actuelle dans les cinq pays englobés dans son cercle d'investigation : il note les répercussions, dans les divers domaines de la législation et de la protection du travail, de la nouvelle organisation du travail et de l'économie en

Allemagne, comme il signale les aspects multiples du régime corporatif en Italie ; il attire l'attention sur les décisions régulatrices d'une portée exceptionnelle de la Cour suprême des Etats-Unis dont l'action est, comme on le sait, prépondérante en matière de réglementation du travail ; il signale le rôle du Comité judiciaire du Privy Council britannique en matière de conflits de compétence entre le pouvoir législatif du Gouvernement du Canada et des Provinces canadiennes, même si ces conflits portent sur la ratification de traités tels que les conventions internationales du travail ; enfin, il met en pleine lumière la portée de la vaste œuvre de réforme sociales dans laquelle la France se trouve engagée.

Rien ne semble plus attachant que l'étude de la marche des cinq entreprises de reconstruction nationale—si diverses dans leurs inspirations et dans leurs effets—à travers l'analyse qu'en donne " le Recueil international de jurisprudence du travail."

Les décisions les plus importantes sont commentées par des " notes préliminaires " exposant les traits essentiels de la législation qui fait l'objet de l'interprétation judiciaire et par des " notes finales " destinées à attirer l'attention du lecteur sur l'évolution de la jurisprudence.

Des " sommaires " précédant chaque décision résument les principes de la jurisprudence en cause.

Des références nombreuses d'une contribution aux autres et d'une année à l'autre signalent les similitudes ou les différences des diverses jurisprudences nationales.

Enfin, un index des matières permet au lecteur de repérer très facilement les arrêts qui sont susceptibles de l'intéresser plus particulièrement.

En résumé, tant en raison de sa valeur scientifique que de son intérêt pratique, le Recueil international de jurisprudence du travail peut être considéré comme un instrument de recherches indispensable pour quiconque s'intéresse à la jurisprudence du travail.

Back numbers will be charged to Members and Subscribers unless they apply for them within a month from their publication.

The Society is not responsible for the opinions expressed by the authors.

The reproduction and the translation of any of the articles published in this Review is forbidden, except with the previous authorization of the Society.

All manuscripts delivered to "L'Egypte Contemporaine" become the property of the Society.

TABLE OF CONTENTS

ECONOMICS AND LAW

PAGE

List of Members:	V-XXV
Dr. L. G. LÉVEL—The Process of capitalism	1-46
M. TRAVELAC—The monetary and agricultural credit experiences of Mo. Rousselle	47-72
M. EMILIO TRONCONE—The Intervention and the third person's responsibility for the "reféré" jurisdiction	73-81
CHARLES ISSAWI—Double taxation of savings	82-87

REVIEWS

INTERDISCIPLINARY—EMILIE JAMES—discussed by Ludwig von Mises (Capitalism and Labor as discussed by Francisco Perroux) The crisis of capitalism by Joseph Chamberlain The corporative desires by Maurice Domenech (L'Action Française and theory of expansion by Bernard Lecomte)—INTERNATIONAL IN- DEAL OF LABOR—International laborers' participation	89-90
---	-------